

Merkur

de letzebuenger

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

7•99



- **Nouvelle adresse pour la Chambre de Commerce**
- **Déclaration gouvernementale**

Je pense... donc je **lease**
Je **lease**... donc je suis



René Descartes: (1596 -1650) "Je pense donc je suis"

Le doute: votre entreprise est-elle à la pointe du progrès? Le leasing financier de la BCEE est une forme de crédit moderne pour bénéficier des dernières innovations techniques. Il permet d'effectuer des investissements sans avoir recours à la trésorerie. Ainsi vos moyens propres et vos garanties restent disponibles pour d'autres opérations.

Le matériel loué ne fait pas partie de la fortune commerciale du locataire. Il n'est pas comptabilisé à l'actif de votre bilan, donc pas besoin de l'amortir. Considérés comme frais généraux, les loyers peuvent être déduits du bénéfice imposable.

Quant à la TVA, elle est entièrement récupérable dans le chef du locataire assujetti. Finalement, vous bénéficiez de l'aide fiscale à l'investissement.

La méthode: Rien de plus facile. Après examen de votre demande, la BCEE achète le matériel de votre choix. Ensuite, elle le met à votre disposition moyennant paiement mensuel d'un loyer. Le contrat expiré, vous aurez trois possibilités: soit vous achetez le matériel, soit vous le relouez, soit vous le rendez.

BCEE: le fondement de l'Être de votre entreprise!



SPUERKEESS

Regierungserklärung: Die Absichten stimmen

Die Regierungserklärung, die Premierminister Jean-Claude Juncker am 12. August vor der Luxemburger Abgeordnetenkammer vortrug, brachte keinen großen Wandel, sondern setzte einige neue Akzente, um, so der Staatsminister, den von den Wählern gewünschten „Wechsel in der Kontinuität“ zu vollziehen.

Die Ziele, die die neue CSV/DP-Koalition sich für die nächsten fünf Jahre gesteckt hat, werden eine ganze Reihe von Auswirkungen auf das Luxemburger Wirtschaftsumfeld haben. Die wohl wesentlichste Neuerung ist zweifellos die angekündigte Abschaffung der Gewerbesteuer und die Senkung der Körperschaftssteuer, die sich sicher positiv auf die Attraktivität des Standorts Luxemburg für ausländische Investoren auswirken werden. Bezeichnend für den Willen der Regierung, die Wettbewerbsfähigkeit Luxemburgs im internationalen Vergleich zu festigen, ist die Tatsache, daß der Regierungschef in seiner Erklärung einzig und allein bei dem Herabsetzen der Gesamtsteuerlast für Unternehmen eine genau bezifferte Angabe machte und ankündigte, die Koalition wolle die Steuerlast von derzeitigen 37,5% auf unter 35% senken.

Doch trotz dieser für die Luxemburger Wirtschaft begrüßenswerten Initiativen ist Vorsicht geboten. Denn mit der Abschaffung der Gewerbesteuer entsteht für die Gemeinden ein Einnahmeverlust der durch einen anderen Steuermechanismus ersetzt werden soll.

In dieser Hinsicht stellt sich sicher die Frage, inwiefern das Abschaffen der Gewerbesteuer das Interesse der Gemeinden an der Niederlassung von Unternehmen auf ihrem Gelände beeinträchtigen wird. Wird den Gemeinden der direkte finanzielle Nutzen an einer Unternehmensansiedlung genommen, so werden diese wahrscheinlich auch weniger Geld für passende Infrastrukturen ausgeben, was sich wiederum negativ auf die Gesamtwirtschaft ausüben könnte. Man darf also gespannt sein, welche Lösung die Regierung vorschlagen wird.

Welch hohen Wert die Regierung dem Mittelstandssektor beimißt, wird nicht nur durch die Ankündigung einer Aktualisierung des 1996 vorgestellten Aktionsplans für den Mittelstand verdeutlicht, sondern auch durch die Weichenstellung in Bereich des Arbeitsrechts, das zwar keiner grundlegenden Reform unterzogen werden soll, aber stets „KMU-kompatibel“ sein soll.

Erfreulich ist ferner die erklärte Absicht, das geltende Konkursrecht in der nächsten Legislaturperiode zu reformieren und zugleich Präventivmaßnahmen zu schaffen, um die in den vergangenen Jahren stark ansteigenden Konkurszahlen in den Griff zu bekommen. Auch die Absicht, die Verwaltungswege für Unternehmensgründer kürzer zu gestalten und den Kapitalzugang – besonders von Klein- und Mittelunternehmen – zu erleichtern, ist begrüßenswert, entspricht sie doch einer langjährigen Forderung der Handelskammer.

Durch die Umstrukturierung verschiedener Ressorts innerhalb der neuen Regierung soll die Zusammenlegung verwandter Politikfelder erzielt werden, was wiederum darauf schließen läßt, daß die Regierung es mit dem Abbau administrativer Hürden ernst meint und bemüht ist, Luxemburg im internationalen Vergleich besser zu positionieren. Diese Bemühungen kommen auch in der Außenpolitik zum Ausdruck: Der Staatsminister hat angekündigt, die Visibilität des Großherzogtums im Ausland zu verbessern und die Zusammenarbeit mit den Partnern in der Großregion Saar-Lor-Lux konsequent weiterzuführen und auszubauen. Auch wird die Pflege der bilateralen Beziehungen zu den europäischen Partnern großgeschrieben.

Schlußfolgernd kann man festhalten, daß die neue Regierung die Organisation und den Inhalt ihrer Politik unmißverständlich auf eine verbesserte Wettbewerbsfähigkeit des Standorts Luxemburg und eine Modernisierung der vorhandenen Strukturen ausgerichtet hat. Daß die Details dieser zukunftsorientierten Politik soweit wie möglich im Einvernehmen mit den Sozialpartnern definiert werden sollen, bildet eigentlich eine gute Voraussetzung, um den Fortbestand des Luxemburger Erfolgsmodells auch in der kommenden Legislaturperiode zu garantieren.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
31, bd Konrad Adenauer
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu
E-mail: doc@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 20.100 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

04	Dossier
16	Interna
17	Commerce extérieur
31	Fiscalité / Commerce extérieur
33	Formation
46	Chiffres économiques
58	Ventes spéciales
60	Innovation
62	CCI
63	Tourisme
64	Chronique Juridique
67	Législation
72	PME / Transports
74	Social
75	EIC
78	Euro
80	Info Entreprises

Déclaration gouvernementale de la coalition PCS/PD

Le dossier de ce mois reprend des extraits de la déclaration gouvernementale que le Premier Ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, a prononcée devant la Chambre des Députés le jeudi 12 août 1999.

Le tableau politique peint par l'électeur souverain le 13 juin dernier permet plusieurs interprétations. Les avis divergent sur ce que l'électeur a réellement voulu exprimer, tout comme sur le message qu'il a voulu faire passer. L'électeur vote mais n'explique pas son choix.

Cependant une chose est claire: les Luxembourgeois voulaient un certain changement, un vent nouveau et une nouvelle approche quant aux personnes aussi bien qu'aux choses. Ils n'ont pas voulu une coupure radicale avec le passé. Les Luxembourgeois ne sont pas des gens qui désirent le changement radical. Ils sont de ceux qui veulent un changement réfléchi, dans la continuité. (...)

Avec l'avènement du nouveau Gouvernement, ce n'est pas une ère nouvelle qui débutera, mais une ère différente. Il bâtira sur les performances de ces dernières années qui sont aussi le fruit des efforts du parti socialiste auquel je voudrais personnellement exprimer mes remerciements pour les nombreuses réalisations communes. L'avenir sera partiellement différent parce que de nouvelles idées, de nouvelles sensibilités et de nouvelles personnes le marqueront. Je suis fier des résultats obtenus par le passé et je me réjouis de ceux que nous pourrions atteindre à l'avenir.

C'est cet avenir qu'il convient de ne pas perdre de vue, l'avenir d'un petit pays dans une Europe grandissante, dans un monde de plus en plus compliqué.

- Nous voulons donner à notre pays une place forte en Europe et améliorer sa visibilité vers l'extérieur.
- Nous voulons un Etat social actif qui ne fera pas tout mais qui agira dans un élan de solidarité responsable.
- Nous voulons une société ouverte et participative qui n'excluera personne et dans laquelle tout un chacun qui voudra donner son avis et prendre des décisions, pourra participer.
- Nous voulons assurer une économie forte à notre pays, une économie qui devra rester compétitive afin de pouvoir être au service des hommes.

- Nous voulons un Etat performant qui marquera le pas avec la modernisation, un Etat qui agira avec compétence et fonctionnera avec efficacité.
- Nous voulons que la primauté d'une croissance durable devienne visible partout et notamment dans le domaine de la politique environnementale.

Voilà ce que nous voulons et voilà les principaux sujets que je voudrais aborder dans cette déclaration politique générale. (...)

Une place stable en Europe

Si nous voulons réussir les choses chez nous, nous devons de nous intéresser à ce qui se passe autour de nous tout comme si cela se passait chez nous. C'est seulement en nous intéressant aux autres que nous pourrions les influencer.

En premier lieu, il nous faut de l'influence dans la **Grande Région** dans laquelle vivent des gens qui nous ressemblent puisqu'ils ressentent les frontières comme des choses qui séparent.

Avec eux, nous devons les surmonter. Lorsque les frontières ne seront plus, notre marché intérieur s'agrandira tout naturellement; il deviendra aussi grand que le marché scandinave. Le Luxembourg est aujourd'hui déjà le centre politique de la Grande Région. C'est dans le creux de notre main que nous détenons le pouvoir d'en tirer parti du point de vue économique, pour nous et pour les autres. *Nos petites et moyennes entreprises qui investissent dans la Grande Région seront aidées comme si elles investissaient dans notre propre pays.* Nos efforts pour leur assurer les mêmes chances dans la Grande Région seront constants. Notre but est de créer des synergies avec les hautes écoles, les universités et les centres de recherche de la Grande Région.

Dans 30 à 40 ans, l'Europe sera une Europe des régions et non plus des Etats nationaux. La course à l'une des régions européennes dominantes est ouverte. Nous voulons développer sans tarder l'avance qui est la nôtre actuellement.

Mais il nous faut aussi de l'influence auprès de nos voisins directs. Avec la Belgique, avec laquelle nous avons si longtemps vécu en union monétaire somme toute heureuse, nous prolongerons le contrat sur l'UEBL et l'adapterons à l'environnement modifié. La concertation dans l'alliance Benelux qui s'est intensifiée durant ces dernières années reste d'une importance primordiale pour notre pays. Nous voulons l'élargir à toutes les branches d'activité politique.

Nous avons besoin de bonnes, voire d'excellentes relations avec nos voisins français et allemands. Du point de vue économique, culturel et de politique européenne, il y a plus de choses nous unissant à chacun d'eux que de choses qui nous en séparent. C'est une chance pour nous et parfois aussi pour eux.

Il est de notre intérêt d'investir plus dans les relations bilatérales avec les autres Etats membres de **l'Union européenne**. Ce que nous sèmerons de ma-

nière bilatérale, fleurira dans le jardin européen dans lequel aujourd'hui quinze Etats - et demain plus encore - récolteront les fleurs de l'avenir. Ni aujourd'hui ni demain n'existera, pour le Luxembourg, d'alternative à l'Union européenne. Le Gouvernement aidera à faire avancer l'élargissement de l'Union européenne vers l'Europe Centrale, de l'Est et du Sud. Faire avancer n'est pas synonyme de précipitation, faire avancer veut dire se joindre aux autres lorsque l'histoire est prête à changer de rythme.

Nous ne parviendrons à l'Europe que nous voulons pour demain - une Europe de la paix continentale - que si nous maintenons en mouvement ce que nous avons aujourd'hui. Nous voulons faire partie, dans l'Europe d'aujourd'hui, de ceux qui proposent et non de ceux qui disent non. Nos intérêts les plus profonds sont le mieux sauvegardés en Europe. S'ils sont menacés, nous saurons nous défendre. **L'harmonisation fiscale** européenne, dont nous sommes d'accord sur le principe, ne sera pas acceptée à tout prix, et c'est pourquoi nous poursuivrons la stratégie de négociation empruntée jusqu'à présent. Le renforcement des décisions européennes, que nous désirons tout autant que nos partenaires, n'aura pas comme résultat que des droits importants, tels que le droit à un Commissaire, le droit à la Présidence, un droit de co-décision adéquat, soient mis en jeu.

Nous tenons à la coopération atlantique et transatlantique, tout en souhaitant une dimension plus importante de la politique de défense de l'Union européenne. L'importance du débat de la politique de défense dans l'Europe des prochaines années a fait qu'il nous a semblé opportun d'intégrer les compétences au niveau de la politique de défense et par conséquent de l'armée dans le cadre du Ministère des Affaires Etrangères. Pour atteindre une meilleure visibilité de notre pays à l'extérieur, il nous a semblé opportun de mettre sur pied un corps de volontaires civils pouvant être envoyés à des fins humanitaires dans des régions de crise.

Les travaux de l'Union européenne doivent être transposés chez nous. Une meilleure préparation entre le Gouvernement et le Parlement avant la véritable prise de décision s'impose dès lors. Une meilleure préparation, à laquelle veillera la Ministre des Affaires Etrangères, va de pair avec une meilleure coordination au niveau gouvernemental et administratif.

La Grande Région, le Benelux, l'Union européenne, l'OTAN, ne représentent pas le monde entier. Nous nous devons d'avoir une meilleure visibilité en dehors du cadre de nos intérêts et de nos alliances. Nous développerons notre présence en Asie, nous débiterons celle en Afrique.

L'effort luxembourgeois de développement politique continuera à un niveau élevé pour atteindre 1% du produit national brut. Il se concentrera du point de vue géographique sur un nombre de pays cibles et du point de vue du contenu sur les structures so-

ciales, l'éducation, la santé et l'égalité des chances entre hommes et femmes. L'aide au développement sera périodiquement évaluée et adaptée.

Afin de pouvoir réaliser tout cela, il nous faut un Ministre des Affaires Etrangères qui sera en charge de la coordination de la politique européenne et pour le reste de la politique étrangère. Pour supporter tout cela, il nous faut un Ministre de la Défense qui doit préparer l'Armée aux missions de maintien de la paix dans les régions de crise. Pour atteindre ces buts, un Ministre au Développement, un Ministre à part entière est nécessaire: il donnera un élan supplémentaire à l'action humanitaire. Nous n'avons pas deux Ministres des Affaires Etrangères mais un seul. Nous avons un Ministre au Développement là où nous avons durant les derniers Gouvernements un Secrétaire d'Etat. Il est tout à fait normal que le Ministre d'Etat ait son mot à dire dans la politique extérieure et plus particulièrement dans la politique européenne. Cela ne conduira pas, dans les cinq années à venir, à des conflits.

Pour un Etat social actif

Autant l'action politique est importante vers l'extérieur, autant l'action concrète orientée vers les résultats est-elle importante à l'intérieur. Notre pays se doit de rester un pays où les équilibres sociaux forment un parfait rouage. Là où des fissures existent, il faudra les consolider. Notre premier souci sera celui de **l'emploi**. Le travail est devenu rare en Europe; le chômage d'autant plus grand. Au Luxembourg, nous avons encore assez de travail; le chômage reste donc assez faible. En Europe cela doit changer, pas au Luxembourg.

Etant donné que notre situation diffère totalement de celle en Europe, nous ne copierons pas les modèles étrangers. Nous n'avons pas besoin d'une réduction légale du temps de travail; elle nuirait plus aux petites entreprises qu'elle ne profiterait au chômage. Le Gouvernement ne prendra donc pas d'initiative en ce sens, mais il soutiendra financièrement les efforts de politique tarifaire qui, par le biais des réductions du temps de travail au niveau des conventions collectives, permettront le réemploi de chômeurs. Il supportera toutes les mesures concernant l'agencement de l'organisation du travail et de **l'organisation du temps de travail** accordées et votées dans le cadre du plan national pour l'emploi, et déposera un projet de loi sur les «Comptes-horaires» et sur les formes non encore réglées des interruptions de carrière. Ceci est valable pour le secteur privé mais aussi pour le secteur public où le travail à temps partiel aura une importance majeure.

On combat mieux et plus rapidement le chômage par le travail. Le Gouvernement est prêt à continuer et à intensifier la politique active du marché de l'emploi.

L'application du plan d'action national pour l'emploi sera observée minutieusement et on procédera aux compléments et précisions qui deviendront nécessaires. Mais une chose est sûre: notre pays ne connaîtra pas de flexibilisation sauvage.

Le Gouvernement continuera les efforts de **formation professionnelle** en étroite collaboration avec les entreprises. La loi de 1945 sur l'apprentissage sera revue. Le «Centre de Formation Professionnelle Continue» deviendra un «Etablissement Public» qui fonctionnera durant toute l'année, devenant ainsi l'instrument principal de la formation continue et de la réorientation professionnelle. La transposition consécutive de la loi sur la «Formation continue» crée la condition pour que ceux qui ont un travail aujourd'hui conservent pleinement leurs chances sur le marché de l'emploi de demain.

Le travail et l'emploi ne se passent pas à l'écart de la réalité. La dure réalité dans laquelle ils évoluent parfois doit être encadrée et formée par le jeu des dispositions légales du droit du travail.

Le **droit du travail** ne fera pas l'objet d'une réorientation fondamentale. Il continuera à protéger ceux qui travaillent tout en ne pénalisant pas inutilement ceux qui créent des emplois. Toutes les mesures en relation avec le droit devront être «compatible-PME». A la vue de la jurisprudence, la loi sur la protection contre le licenciement sera rapprochée des intentions initiales du législateur. Le droit du travail sera codifié, le télétravail quant à lui sera réglementé sans qu'il ne soit sur-régulé. Les droits des salariés en cas de faillite seront renforcés. Les entreprises du secteur socio-économique obtiendront un statut.

Le Gouvernement prendra des initiatives sérieuses dans le domaine de la création de patrimoine. Des modèles d'épargne et de création de patrimoine ne seront pas seulement favorisés dans le secteur privé mais l'Etat, en tant qu'employeur, accueillera aussi avec bienveillance toutes les suggestions allant dans ce sens et qui sont dignes d'être étudiées.

Ce ne sont pas seulement les relations de travail individuelles qui sont importantes, mais aussi les relations de travail collectives. La loi de 1965 sur les **conventions collectives** a besoin d'être réformée et elle le sera. Les critères de la représentativité nationale seront précisés. A l'avenir, il sera clairement défini quand un syndicat sera habilité à signer des contrats et quand il cessera de l'être. La nouvelle version des critères de représentativité ne devra en aucun cas mener à un morcellement du paysage syndicaliste. Nous discuterons avec les partenaires sociaux des droits et obligations des syndicats représentatifs sur le plan sectoriel. Dans ce cadre, il nous faut trouver une solution adaptée aux besoins du terrain mais ne bouleversant pas inutilement la situation actuelle. Dans le cadre de la réforme de la loi sur les conventions collectives, le rôle et le fonctionnement de l'instance d'Arbitrage seront adaptés aux besoins actuels. L'Inspection du Travail et des Mines sera réformée, et son rôle préventif pour empêcher les conflits renforcé.

Lorsque dans notre pays on parle d'Etat social, beaucoup de gens pensent que l'on parle de **rentes et de pensions** ou plus précisément de rentes et

pensions plus élevées. Parfois au Luxembourg, on a l'impression que la politique se borne à être une politique de pension. Nous ne sommes, en tant que représentants de la politique, pas tout à fait étrangers à cet état de choses. Nous disposons maintenant de deux possibilités: l'une est de continuer comme jusqu'à présent et de faire comme si l'essence de toute politique étaient les rentes et les pensions, ou nous essayons, si possible tous ensemble, de mener le débat sur les pensions et les rentes d'une manière objective dans le droit chemin.

Le fait que les deux partis, qui se partageront à l'avenir la responsabilité gouvernementale, n'aient pas pu trouver un accord dans la question du régime de pension du secteur public n'étonnera personne. Le parti chrétien social et le parti démocratique ont dû constater leur désaccord tant sur le nouveau régime des pensions que sur le régime dit transitoire. La constatation non inattendue de ce désaccord aura pour conséquence la continuité de l'application des lois correspondantes.

La constatation du désaccord ne gênera cependant pas les partis de la coalition pour réaffirmer le caractère statutaire du régime des pensions du secteur public et pour s'engager à ne pas le remettre en question au cours de cette législature.

Ce désaccord ne les empêchera pas, puisque nous voulons objectiver la problématique des rentes et pensions, de commanditer une étude comparative sur les pensions du nouveau régime et des rentes et pensions complémentaires du secteur privé.

Je viens d'expliquer que le désaccord constaté dans le domaine des pensions n'entravera en rien les autres progrès de politique sociale dans le secteur public.

A cela s'ajoute le fait que le Gouvernement s'engage à procéder au cours de cette législature à une révision des salaires, qui n'est cependant pas à confondre avec une augmentation de salaire linéaire. Cette révision représentera plutôt la tentative d'adapter la rémunération des différentes carrières à l'évolution des études, des attributions et des responsabilités par rapport aux soi-disant carrières-pivot. Les représentants du personnel seront bien entendu consultés avant le dépôt d'un tel projet de loi. La politique salariale sera une politique de continuité qui sera adaptée, après négociation avec le syndicat de fonctionnaires le plus représentatif et après consultation des autres syndicats, à la situation économique et à l'évolution générale de la situation salariale du pays. Cette évolution générale des salaires doit respecter les orientations économiques tout comme les directives de la politique de l'emploi de l'Union européenne. Cela revient à dire que les salaires de tous les secteurs et aussi ceux des fonctionnaires de l'Etat ne devront connaître qu'une hausse modérée. Dans le secteur public, les négociations sur les salaires ont lieu tous les deux ans, les prochaines négociations étant prévues pour la fin de cette année.

Nous sommes d'accord au Gouvernement pour affirmer que le problème principal dans le cadre des pensions est celui de leur maintien à moyen et long terme.

C'est pourquoi le Gouvernement maintiendra l'indexation des rentes à l'évolution du coût de la vie et à l'adaptation à l'évolution des salaires. Ce mécanisme d'adaptation double, unique à notre pays dans cette forme absolue, ne posera pas un problème de financement à moyen ni à long terme.

En conséquence le gouvernement n'envisage pas une réforme générale de la structure des **pensions du secteur privé**. Il est facile de promettre une adaptation des pensions du secteur privé au niveau des pensions du régime transitoire du secteur public, mais à moyen et long terme ceci serait impayable. Ceci vaut notamment pour les revendications de la soi-disant plate-forme syndicale des pensions. Nous n'avons pas le droit d'hypothéquer les réserves des caisses de pensions au détriment de générations futures. Par contre, il est de notre devoir, dans le paysage des pensions, de procéder aux adaptations qui pourront être financées à moyen et long terme. Et c'est ce que nous ferons. C'est ce que nous ferons aussi pour relever les petites pensions pour autant qu'elles ne soient pas le fruit de la propre responsabilité du bénéficiaire. Le montant des dépenses ainsi engendrées devra provenir du budget de l'Etat et non de celui des régimes de pensions.

Avant d'y procéder, nous attendrons cependant les résultats d'une étude faite également par des experts internationaux sur le renforcement de la dimension de capitalisation de nos régimes de pensions. Cette expertise devrait nous fournir des renseignements sur une meilleure politique d'investissement des réserves de pensions et nous indiquer des alternatives de financement du système de pensions.

Mais dès aujourd'hui il est clair que

- durant cette législature, les pensions seront financées grâce aux cotisations, lesquelles ne seront pas augmentées durant les 5 années à venir. Il ne sera pas procédé à une réforme du financement des pensions dans le courant de cette législature,
- pour augmenter le rendement des réserves, il n'est pas question de se hasarder de manière irresponsable dans des actions spéculatives sans lendemain,
- les pensions complémentaires dans le secteur privé ne seront pas favorisées au détriment du régime légal. Au mieux, on pourrait envisager une incitation fiscale qui serait dépendante de la politique fiscale générale et, si elle était appliquée, le serait dans les deux régimes.

Pour résumer, en matière de pensions, le dernier mot n'a pas encore été dit, mais on ne procédera pas à la rédaction d'un nouveau chapitre.

BIC
GRAPHIC
EUROPE

• **la classe et l'élégance**

• **système pivotant**

• **couleurs transparents agréables**

pivo Clear
contactez votre distributeur spécialisé

L'assurance-dépendance sera régulièrement évaluée dans son application progressive et si des modifications de points de détail s'imposent il y sera procédé.

Nous continuerons les discussions avec les partenaires sociaux au sujet d'une nouvelle réglementation des pensions d'invalidité et entamerons celles sur l'assurance-accident suivant l'avis du Conseil Economique et Social.

En ce qui concerne l'assurance-maladie, les partenaires sociaux devront, dans le cadre d'une quadripartite, traiter du problème latent du déficit des caisses de maladie. La vocation de l'Etat n'est pas de couvrir ce déficit à l'aide de moyens financiers étatiques. Les préférences du Gouvernement ne vont pas non plus à une augmentation des cotisations, mais il proposera une modification au niveau de la répartition des voix au sein de l'assemblée générale des caisses de maladie. Les conséquences de l'arrêt «Decker-Kohll» seront tirées après discussions avec tous les intéressés, ce qui ne sera pas facile. (...)

L'Etat social et actif doit aussi être efficace là où a priori l'on ne s'y attend pas, à savoir dans la **politique fiscale**. Les personnes dont le revenu est faible ne paient pas ou presque pas d'impôts au Luxembourg. Rien ne doit changer ici. Le taux d'imposition de base de 6% restera le plus bas d'Europe. La justice sociale et des impôts élevés pour les petites gens ne sont pas compatibles. C'est pourquoi il émergera de la combinaison de réductions d'impôts et de l'augmentation des prestations familiales une meilleure situation pour les familles avec enfants.

Le taux d'imposition tel qu'il existe actuellement est plus ou moins bien adapté. Il le sera encore mieux puisque nous procéderons, dans le cadre d'une réduction générale des impôts, à une nouvelle réforme tarifaire structurelle qui dépassera le simple cadre d'une adaptation tarifaire à l'inflation.

L'étendue de cette réduction dépendra de la situation financière de l'Etat et des conclusions que nous pourrons tirer d'une étude d'efficacité sur tous les abattements tarifaires et extra-tarifaires et leur implication réelle. Si l'effet de réduction par les abattements devenait plus faible, celui-ci sera compensé par la réforme tarifaire. Si de nouveaux abattements sont ajoutés ou si des abattements existants sont relevés, la réforme tarifaire sera alors de moindre importance. Mais quoi qu'il en soit, les impôts n'augmenteront pas, ils descendront même de manière sensible à partir de l'exercice 2002. Le taux maximal d'imposition baissera, tout comme le taux d'imposition moyen. Jusqu'à l'adoption d'une nouvelle structure tarifaire, qui ressortira des résultats de l'étude générale sur les abattements, la modération d'impôts pour enfants à charge sera maintenue au niveau actuel.

Durant les cinq années à venir, les impôts indirects resteront également les plus bas d'Europe. Ce sera également vrai dans le cas d'une nouvelle vague d'harmonisation des impôts indirects en Europe.

Vers une société ouverte et participative

Nous aiderons notre société à s'ouvrir à ceux qui ne se sentent pas acceptés par elle; ceux qui soit à cause de leur manière d'être ou de se comporter, soit à cause d'une incapacité objective ou individuelle n'arrivent pas à maîtriser leur vie ou leurs problèmes. Nous voulons rendre notre société le plus tolérant possible, sans heurter des sensibilités contradictoires possédant toujours leur propre valeur.

Nous voulons faire de notre société une société participative, où celui qui veut exprimer son avis pourra le faire, ou participer aux décisions.

Beaucoup de non-Luxembourgeois voudraient participer plus et plus rapidement. Plutôt que de lancer un débat sur la double nationalité (que nous voulons nous épargner pour maintes raisons), nous désirons faciliter l'accession à la nationalité luxembourgeoise. La condition de résidence sera ramenée de 10 à 5 ans, les réglementations concernant la naturalisation et l'option seront harmonisées. Finalement, ces deux formes d'accession à la nationalité luxembourgeoise ne seront plus liées à des frais.

Nous ouvrirons notre armée aux non-Luxembourgeois, quitte à ce qu'ils optent pour la nationalité luxembourgeoise avant la fin de leur service militaire.

La loi sur la procédure de demande d'asile sera réformée afin de réduire les délais en relation avec une demande d'asile; le tout, bien entendu, dans l'entier respect de la Convention de Genève de 1951. Nous créerons un statut transitoire pour les réfugiés de guerre et de guerre civile.

Une commission consultative sur les droits de l'Homme sera instaurée auprès du Ministre d'Etat. Elle sera l'institution correspondante et de référence pour les organismes similaires à l'étranger. Elle travaillera indépendamment du gouvernement, pourra agir par elle-même ou sur demande de la Chambre ou du Gouvernement. Elle servira à documenter l'attachement de notre pays aux droits universels et inaltérables de l'Homme, tant vers l'extérieur que vers l'intérieur.

Nous pouvons pratiquer la politique de l'autruche autant que nous le voulons, mais nous avons bel et bien un **problème substantiel de drogue** au Luxembourg. Nous ne pourrions pas le résoudre, cela dépasserait la capacité de l'Etat. Mais nous pouvons l'alléger, l'encadrer, l'assouplir, en aidant d'un point de vue de mentalité et d'attitude, en ne considérant pas les drogués comme des criminels mais comme des malades, pour aller jusqu'à modifier nos lois et les peines y assorties. Concrètement, cela reviendra à créer chez nous des centres thérapeutiques, de faciliter l'accès à ces centres à l'étranger, de créer des infrastructures où, sous contrôle médical, nous dispenserons de l'héroïne aux drogués afin d'endiguer la criminalité due à l'approvisionnement, de développer les programmes basés sur la méthadone, de mettre à

Les bienfaits ¶
d'un bon aménagement ¶
de bureau ¶
s'apprécie aussi ¶
en dehors du bureau. ¶



BUREAU MODERNE

Difficile d'être bien dans sa tête ¶
quand on n'est pas bien dans son corps. ¶
Pour éviter que toute la santé de ¶
l'entreprise ne souffre d'un mauvais ¶
aménagement du lieu de travail, ¶
Bureau Moderne prescrit un mobilier ¶
ergonomique, dynamique, adapté aux ¶
activités et à la morphologie de chacun ¶
ainsi qu'aux dimensions des locaux ¶
et à leur disposition. ¶
Car c'est en soignant les conditions ¶
de travail qu'on obtient les plus beaux ¶
résultats, au bureau comme en dehors. ¶

Le travail, c'est la santé ¶
dans un bureau moderne. ¶

7a, rue de Bitbourg - L-1273 Luxembourg - Hamm ¶
Tél.: 42 38 83 1 - Fax: 42 67 45 ¶

disposition des centres de conseils pour les parents d'enfants et d'adolescents dépendants et de multiplier les programmes de prévention et d'information. Il n'est en tout cas pas question d'une légalisation des drogues dites douces au niveau national uniquement. Des suggestions et des solutions au niveau européen sont nécessaires pour cela. Nous voulons aider les malades mais éviter à tout prix le tourisme de la drogue avec toutes ses conséquences. Les drogués sont des malades, souvent très malades.

D'autres gens parmi nous sont malades à un tel point qu'il affrontent la mort tous les jours. Comment gérer leurs peurs, leurs espoirs secrets ? La réponse n'est pas facile et ne doit pas faire l'objet de discussions contradictoires au sein des partis. Nous voulons offrir plus de possibilités de **soins palliatifs** que jusqu'à présent. Nous refusons de légiférer en matière d'euthanasie active, car nous craignons de ne pas pouvoir maîtriser toutes les conséquences d'une telle démarche. Nous sommes en faveur de la liberté thérapeutique, pour l'introduction de comités d'éthique facultatifs dans les hôpitaux, mais contre l'acharnement thérapeutique et pour une gestion respectueuse des ultimes questions de la vie. Cependant, nous sommes d'avis que la législation actuelle est apte à régler de manière adéquate toutes ces questions, même celles de la responsabilité pénale du médecin. (...)

J'ai dit qu'il nous fallait une société plus participative.

C'est pourquoi nous avons décidé que, dans le cas d'une révision substantielle de la constitution, nous procéderions à un **référendum**. Une révision fondamentale et substantielle de la constitution représenterait une oeuvre historique et aurait besoin de l'assentiment du peuple souverain.

C'est pourquoi nous avons décidé de proposer à la Chambre une loi qui permettrait à 10.000 électeurs inscrits de soumettre au Parlement une proposition de loi en bonne et due forme qui devra être traitée par la Chambre, le Conseil d'Etat et les Chambres professionnelles. Si 50.000 électeurs inscrits demandent un référendum sur une telle proposition de loi, ce référendum devra être tenu. Si une partie aussi importante de la population veut se faire entendre entre les élections, alors il faut se mettre à son écoute. La Chambre saura à ce moment à quoi s'en tenir avec le peuple.

Le Gouvernement soutiendra la Chambre dans sa réforme du droit de pétition. Nous recommandons la nomination d'un «Ombudsman» auprès du Parlement, un délégué du peuple qui analysera les doléances du citoyen dans ses relations avec l'Administration, qui aplanira les difficultés et qui soumettra au Parlement des suggestions de réforme. Un autre point non moins important est la création de postes similaires de délégués aux écoles dans tous les bâtiments scolaires, qui deviendront les interlocuteurs privilégiés des étudiants, des parents et des enseignants.

Le développement de l'aide matérielle étatique aux écoles privées fait également partie d'une démocratie tolérante et participative. Ce développement ne changera en rien l'attachement du Gouvernement à l'école publique, dont le niveau secondaire se verra amputé de la possibilité de dispense et dans lequel les efforts en matière de «formation morale et sociale» seront intensifiés.

Une démocratie participative doit également permettre **l'accession à la propriété** de tout un chacun, même du plus économiquement faible. Le droit à l'habitat est un droit démocratique fondamental. Le gouvernement travaillera à un huitième plan de «constructions d'ensemble» et soutiendra la mise à disposition de nouvelles habitations locatives.

La participation dans la société comprend aussi la manière de régler et d'encadrer certaines parties de notre cohabitation sociale et par conséquent de notre cohésion sociale.

La **tripartite**, c'est-à-dire l'ensemble partenaires sociaux et Gouvernement, a fait ses preuves. Elle ne doit ni remplacer ni se substituer à la Chambre dans la formation de ses avis ni dans ses prises de décisions, mais représente un instrument précieux du consensus social auquel le Gouvernement continue à tenir. Notre pays se porte bien aussi parce que nous

VOTRE TAXI AERIEN

- Vols directs à la demande
- Rapidité et confort total
- Souplesse horaire
- Excellence du service

☎ 42 52 52-1



LUXAVIATION

Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40

avons des partenaires sociaux responsables. Ceux-ci doivent prendre conscience de leur poids et transposer les décisions étatiques.

Le droit à la parole des personnes travaillant dans nos entreprises doit également être renforcé et développé. Nous voulons édicter une loi sur les mécanismes consultatifs en cas d'outsourcing, nous donnerons plus de droits aux délégués du personnel en matière de sécurité et de respect de l'environnement dans les entreprises, nous élargirons leurs compétences dans les questions de formation continue, nous baisserons l'âge du vote passif pour les élections sociales, mais aussi pour les élections communales, à 18 ans et nous finaliserons la loi sur le Conseil d'entreprise européen. La loi sur la cogestion sera adaptée aux dernières évolutions.

Une société plus ouverte et plus participative requiert aussi que nous lui permettions l'accès, sans pour qu'autant il en résulte des obligations financières pour l'Etat, aux nouvelles technologies et à leurs moyens de communication même au plan local. La grande société d'information restera un vœu pieux si la société d'information dans un cadre restreint n'est pas réalisée. La loi de 1991 sur les médias sera réformée.

Sans la presse, la participation à la société n'est pas vraiment possible, c'est pourquoi nous avons besoin d'une nouvelle loi sur la presse qui réglera entre autres la question sur la protection des sources d'information et l'accès aux documents publics.

Une économie forte au service de l'Homme

Je viens d'évoquer les possibilités et les limites de l'Etat social actif. L'Etat social, surtout celui qui se veut actif, ne peut avoir lieu que si l'économie et sa croissance permettent son développement. L'économie n'est pas une fin en soi. Elle est au service de l'Homme, de son développement matériel et en fin de compte de son égalité sociale.

L'Union économique et monétaire rend nécessaire d'assurer la stabilité des prix. Si cette stabilité est respectée - et elle l'est en Europe et chez nous -, alors **l'indexation automatique des salaires et des revenus** ne représente pas une charge insurmontable pour les entreprises. Le Gouvernement tient particulièrement à cet instrument politique de gestion des revenus qui maintient à la fois le pouvoir d'achat et la paix sociale.

Sans une croissance économique supplémentaire nous ne réussirons pas. La politique générale du Gouvernement, et ce sous les aspects les plus divers, sera d'essayer de stimuler ce **développement économique**. Nous ne voulons pourtant pas d'une croissance économique aveugle à tout prix. Nous ne sommes pas des fétichistes de la croissance et du PIB. Nous voulons une croissance économique qualitative respectant l'environnement et qui soutiendra la croissance durable. Mieux vaut un peu moins de

croissance mais une croissance de bonne qualité, qu'une croissance démesurée nécessitant des frais de réparation élevés. Nous misons sur les nouvelles technologies, surtout sur les technologies de l'environnement pour lesquelles le Luxembourg veut devenir une première adresse pour leur implantation.

Nous misons sur la **recherche et le développement**. Nous en augmenterons les moyens d'un niveau de 0,1% aujourd'hui à 0,3% du produit intérieur brut. Nous misons sur l'innovation, sur le développement du secteur des médias en tant que site d'implantation et sur un renforcement de l'industrie de l'information. Nous avons un besoin urgent d'une loi sur le commerce électronique, d'un accès plus facile pour les fondateurs d'entreprises à un capital de départ adéquat, d'une plus grande facilité d'accès au capital à risque et ce surtout au niveau des petites et moyennes entreprises.

Les faibles charges salariales sont un atout de compétitivité important qu'il convient de sauvegarder. Cependant, de nouvelles avances au niveau de la compétitivité doivent élargir l'éventail des avantages comparatifs.

Le Gouvernement est fermement décidé à réduire la **charge fiscale moyenne effective** des entreprises de 37,5% aujourd'hui à un niveau largement inférieur à 35%. Le système de bonifications d'impôts pour les investissements sera modernisé.

Nous avons décidé d'abolir **l'impôt commercial communal**. Il sera remplacé par un autre mécanisme fiscal à l'attention des communes, les incitant à l'implantation de nouvelles activités économiques sur leur territoire. Ceci sera réalisé en concertation avec les communes, leur autonomie financière devant être assurée. D'éventuels manques de rentrées d'impôts seront répartis équitablement entre les communes et l'Etat.

Le Gouvernement renforcera ses efforts pour assurer la pérennité de la place financière de Luxembourg. Nous réaliserons cela par une diversification de la palette de produits proposés, mais nous le réaliserons également en écartant toute tentative de démantèlement du secret bancaire. Nous y parviendrons en négociant dans l'Union européenne une imposition sur le capital ménageant les intérêts de la place financière.

Nous engagerons une réflexion quant à l'opportunité de scinder les activités de l'entreprise des postes et télécommunications en deux sociétés distinctes. Des partenaires bien situés pourront participer à ces deux sociétés, mais en tout cas l'Etat en restera l'actionnaire de référence. Les intérêts légitimes du personnel seront sauvegardés. Cette réforme, si elle a lieu, ne devra pas handicaper le service public, et par dessus ceci, le service universel.

La fiscalité, les charges salariales, des réseaux de télécommunication performants sont d'importants atouts d'implantation.

Les **infrastructures** sont tout aussi importantes. Nous conserverons au Luxembourg un niveau élevé d'investissements publics. Les investissements réalisés aujourd'hui sont le garant du rendement futur. La mobilité est un autre facteur d'implantation qui gagne en importance.

Nous avons besoin au niveau des transports de bonnes connections avec l'étranger. Nous parlons ici du TGV-Est tout comme des liaisons avec Bruxelles et l'Allemagne.

L'offre des transports publics doit être optimisée, des structures de coordination des transport par rail et par route doivent être mises en place, ceci valant également pour un central de mobilité. Nous attendons les études sur le **BTB** pour prendre des décisions en bonne connaissance de cause. Il nous faut un concept inter-régional de transport qui devra être réalisé avec et non contre les communes (...)

Nous voulons un Etat performant et moderne

Nous sommes parvenus à la fin de ce siècle. Voilà le moment idéal pour passer en revue le développement de l'Etat au cours des 100 dernières années et pour se représenter l'évolution future dans les décennies à venir. L'Etat auquel on donne de plus en plus de charges ne peut grandir indéfiniment. La question n'est pas de savoir de combien d'Etat nous avons besoin mais de savoir comment en arriver à un Etat meilleur.

Un Etat meilleur est un Etat qui se veut plus proche des citoyens, transparent dans son fonctionnement. Le Gouvernement ne développera pas inutilement l'administration gouvernementale. L'évolution générale des effectifs sera soumise à un contrôle strict.

Le Gouvernement continuera la **réforme administrative** entamée en 1995. Il établira un bilan global englobant les faiblesses et les forces de l'administration. Le personnel de l'Etat, qui dispose d'un niveau de performance élevé, sera géré grâce à des méthodes modernes. Les procédures administratives seront facilitées. Une fonction d'organisation sera mise en place au sein de l'administration. Les citoyens et l'administration doivent devenir plus proches, c'est pourquoi nous créerons des bureaux de citoyens au niveau régional et nous reverrons les heures d'ouverture des administrations.

La loi continuera à garantir les principes classiques du statut du fonctionnaire d'Etat. L'indépendance, la neutralité et des règles de promotion transparentes doivent être assurées. Le statut du fonctionnaire sera modernisé, son horaire de travail aménagé. Les chefs d'administrations seront plus responsabilisés, la procédure disciplinaire sera réformée. La motivation du fonctionnaire d'Etat sera renforcée par de nouvelles formes de dialogue interne.

Le passage du secteur privé vers le secteur public et vice versa sera simplifié. La réintégration des fonc-

tionnaires ayant bénéficié d'un congé sans solde sera facilitée.

Un Etat moderne va de pair avec une **justice** adéquate. Pour pallier au nombre et à la complexité croissante des affaires portées en justice, le Gouvernement s'engage à procéder à une série de réformes procédurales. Le personnel judiciaire sera renforcé afin de garantir au citoyen une justice plus rapide dans le respect des droits de la défense.

Le Gouvernement veut étendre les règles de la «mise en état» aux affaires commerciales. Il veut également élargir les compétences du juge unique aux affaires pénales, civiles et commerciales. Il veut instaurer un «juge de l'exécution» qui, en éliminant les difficultés des mesures d'exécution, décharge les juges.

Le Gouvernement engagera des juges d'instruction supplémentaires ainsi que des fonctionnaires qui leurs seront affectés au «cabinet d'instruction» à Luxembourg afin d'avancer plus rapidement dans les affaires de banqueroute, de faillites frauduleuses, de droit pénal national et international. L'effectif du Parquet de Luxembourg sera augmenté.

Une **Chambre commerciale supplémentaire** sera créée au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg afin de mieux parer aux nombreuses affaires issues de l'explosion des activités de la place financière. (...)

La loi sur la fusion des corps de **gendarmerie et de police** sera progressivement transposée. Nous avons décidé d'accélérer le recrutement d'agents de police. L'application de la loi sur la fusion sera suivie en détail. Si des modifications législatives s'imposaient, la loi fera l'objet d'adaptations ponctuelles. Le Gouvernement veillera à ce que les bourgmestres disposent des outils nécessaires à la bonne exécution de leurs attributions au niveau de la police. Les agents municipaux recevront à cette fin un statut qui leur permettra de veiller à l'application des règlements communaux.

Etat et communes doivent se rapprocher, c'est pourquoi le Gouvernement veut discuter ensemble avec les **communes** sur une répartition des compétences et des responsabilités entre eux.

Une politique de santé d'avant-garde fait également partie d'un Etat moderne. L'infrastructure hospitalière doit fonctionner de manière performante et cohérente. Afin de déterminer dans ses grandes lignes le futur **plan hospitalier** et de décider des investissements nécessaires à sa réalisation, le Gouvernement a décidé un moratoire qui va jusqu'à la fin de l'an 2000.

Le nouveau plan hospitalier, qui reposera sur une «carte sanitaire» actualisée, tiendra compte des besoins quantitatifs, des éléments qualitatifs ainsi que des exigences d'efficacité des infrastructures existantes et nouvelles. (...)

Les projets d'investissements déjà autorisés ou en cours ne tombent bien entendu pas sous le moratoire décidé. Le Gouvernement s'engage à faire construire le plus rapidement possible un nouveau Laboratoire de Santé. Sa mission et sa structure seront redéfinies. Le Laboratoire national de Santé deviendra un institut de référence international.

Le Gouvernement examinera avec attention les aspects de la médecine préventive. Celle-ci devra devenir plus efficace et plus omniprésente. Une bonne médecine préventive représente un des éléments principaux permettant d'endiguer l'explosion de coûts dans le domaine de la santé.

L'Etat moderne doit veiller à ce qu'à l'avenir des jeunes générations soit préparé d'une façon optimale. Voilà prioritairement le **rôle de l'école**.

Le Gouvernement veut pallier à l'échec scolaire, renforcer la qualité de l'enseignement et améliorer la qualification professionnelle des jeunes. L'éducation précoce volontaire et la maternelle représentent la base d'une école de l'intégration. L'intégration devra être prolongée jusqu'à l'école primaire.

L'alphabétisation en français, avec l'apprentissage de l'allemand en tant que langue étrangère, feront l'objet de projets pilotes. La langue ne peut pas être un outil absolu de sélection dans notre système d'éducation. D'autres projets pilotes viseront à tester les avantages de cycles primaires pluriannuels. Le Gouvernement continuera la politique d'intégration des handicapés.

La loi sur l'éducation de 1912 sera adaptée. Les compétences des commissions scolaires seront redéfinies et devront garantir une représentation adéquate d'enseignants et de parents, qui à l'avenir seront élus démocratiquement. Les communes pourront sur base volontaire nommer un responsable principal par bâtiment scolaire. Il coordonnera les activités du bâtiment et sera l'interlocuteur des enseignants, des parents, des élèves et des autorités communales.

Le Gouvernement mènera une large concertation sur l'instauration de nouveaux rythmes scolaires. La journée continue, le samedi libre, les vacances scolaires et d'autres aspects feront l'objet d'un examen dans le cadre de cette concertation.

Le Gouvernement fera un grand effort en vue d'engager du personnel qualifié en nombre suffisant. Mais nous ne trouverons pas le nombre requis d'enseignants. La Ministre de l'Education aura des discussions intensives avec tous les concernés au sujet de cette problématique.

De nouveaux pôles scolaires régionaux viendront compléter l'infrastructure scolaire. La construction de deux nouveaux lycées aura une priorité absolue. Les lycées disposeront d'une plus grande autonomie.

Les réformes pratiquées dans l'enseignement secondaire seront évaluées et, si le besoin s'en fait sentir, elles seront adaptées. Les programmes scolaires

subiront un examen approfondi. Les méthodes de fonctionnement des commissions nationales des programmes seront revues. Les critères d'évaluation et de promotion seront analysés à la lumière des expériences rassemblées. Les élèves qui n'auront pas réussi l'examen de clôture auront la possibilité de se représenter lors d'une deuxième session. L'orientation scolaire sera réorganisée. Les SPOS seront rattachés aux directions des établissements scolaires.

La coopération entre l'école et l'économie sera intensifiée.

La formation des adultes sera développée. L'école de la deuxième chance deviendra une réalité.

L'enseignement supérieur jouit d'une importance croissante. Nous ne voulons pas d'une université à part entière à Luxembourg. Une ambition pareille dépasserait le cadre de nos moyens. En plus, quelques années passées à l'étranger ne pourront être que bénéfiques aux jeunes Luxembourgeois. L'enseignement au Centre Universitaire sera complété, surtout au niveau de la deuxième année du premier cycle. Cependant, l'accent principal sera porté sur le post-universitaire, en d'autres termes sur le troisième cycle. Là où résident nos forces et où nous jouissons d'une excellente réputation, nous voulons offrir de nouvelles opportunités académiques qui attireront à Luxembourg des professeurs étrangers de renom ainsi que des étudiants étrangers. Nous disposons de cette réputation de départ dans le domaine des sciences bancaires et financières, dans le domaine des médias et du contentieux communautaire. Les étudiants rendent notre ville plus belle, et l'école supérieure la rend plus intéressante.

Il n'y a pas d'Etat sans culture. C'est la raison pour laquelle le gouvernement accorde une grande importance à la politique culturelle. (...)

Le développement durable aura la priorité

Le principe du développement durable influencera les décisions de gouvernement dans tous les domaines de la politique. Ceci est prioritairement vrai dans le domaine de la **politique environnementale**, mais pas uniquement dans celle-ci. Le gouvernement finalisera le plan de réduction des émissions de CO₂ dans le domaine de la politique environnementale. Ce plan de réduction sera transposé via un plan pluriannuel.

Le Gouvernement développera un système de cofinancement avec les ONG actives dans le domaine de la protection de l'environnement. Pour souligner l'importance de la protection de l'environnement le gouvernement propose d'inclure la protection de l'environnement dans la constitution. D'une manière générale, le gouvernement préconisera la prévention afin d'éviter les réparations dans le domaine environnemental. Lorsque l'Etat procédera à des constructions il veillera à utiliser des produits répondant aux

normes écologiques et veillera à l'économie d'énergie et à l'utilisation d'énergies réutilisables.

Le gouvernement fait partie de ceux en Europe qui préconisent **l'écologisation des impôts**. L'impôt écologique doit cependant avoir un effet clairement identifiable et vérifiable. Il est un moyen de pilotage et non de financement. L'introduction à Luxembourg d'un impôt écologique décidé au niveau européen ne doit pas mener à une augmentation de la charge fiscale générale.

En ce qui concerne l'écologisation de notre propre système fiscal, le gouvernement veut réaliser une étude de faisabilité du système de l'«Oekobonus» proposé par le mouvement écologique. Le gouvernement soutiendra financièrement les entreprises qui procéderont à un **Eco-Audit**. Il favorise la propagation des labels écologiques.

Des programmes d'aide ciblés seront créés afin de permettre aux entreprises l'introduction de technologies environnementales de pointe. Le gouvernement étudiera la possibilité d'inclure le principe de la responsabilité environnementale dans notre législation. Les plans verts des communes seront intégrés dans la législation de 1937 sur l'aménagement communal.

Le gouvernement mettra sur pied un plan de gestion des déchets. L'élimination des déchets industriels sera examinée dans une optique dépassant le cadre purement national. Les négociations entamées avec les régions voisines seront poursuivies.

La politique d'aménagement du territoire sera bien entendu marquée par l'esprit du développement durable. C'est pour cette même raison que le gouvernement a opté pour une politique intégrée de gestion des eaux. Nous créerons une administration des eaux. La politique des eaux sera de la compétence du Ministre de l'Intérieur.

Le souci du développement durable ne doit pas faire abstraction de la politique rurale. Le gouvernement établira un plan pour le **développement rural**. Ce plan visera à améliorer la compétitivité des zones rurales. Sa mise en oeuvre arrêtera la dévitalisation économique des zones rurales. La rénovation et la mise en valeur du patrimoine rural seront encouragées. Le gouvernement soutiendra la création de nouveaux groupes locaux de développement rural dans le cadre du programme Leader+.

Il n'y aura pas de développement durable si les finances étatiques n'évoluent pas favorablement. La **politique budgétaire et financière** du gouvernement se profilera grâce à une discipline stricte conforme aux principes fondamentaux de

l'Union économique et monétaire européenne. Le gouvernement veillera à ce que la capacité financière du secteur public reste excédentaire et à ce que le budget de l'Etat reste en équilibre. Le gouvernement stabilisera la dette publique à un bas niveau. Les dépenses publiques ne pourront, à moyen terme, pas augmenter plus rapidement que le PIB.

Les plus-values éventuelles seront affectées, après approbation par le Parlement, aux fonds d'investissements. L'on ne finance pas des dépenses de consommations à l'aide de plus-values. Le gouvernement présentera des programmes d'investissements pluriannuels. Le Luxembourg est respecté en Europe pour son excellente gestion des finances de l'Etat. Cela ne doit pas changer et cela ne changera pas.

L'avenir ne sera pas simple. Il se caractérise par maintes incertitudes, par des perspectives internationales parfois sombres, mais aussi par un grand nombre de signes et de signes avant-coureurs qui permettent d'espérer. A la fin de ce siècle il nous est permis d'avoir la chance de vivre dans un pays plein de possibilités et sur un continent où règne la paix. Saisissons la chance qui nous est offerte pour tout faire, dans la mesure de nos humbles moyens, pour que la paix de 1999 dure un siècle entier. Pour les Hommes il faut que le XXI^e siècle devienne meilleur que le XX^e ne l'aura été pour eux.



City Concorde



Bijouterie Romain SCHMIDT

Cadeau personnel
et jubilaire

Conditions spéciales
pour entreprises

Pour tout renseignement ou information, contactez-nous

au téléphone: 44 94 77 ou
e-mail: bijschmi@pt.lu
www.bijouterie-schmidt.lu

EXPORTER
+
ASSURER
=
DUCROIRE



 OFFICE DU
DUCROIRE
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

POURQUOI NE PAS ALLIER
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:
ASSURANCE-CRÉDIT

Extension de l'immeuble de la Chambre de Commerce

Nouvelle adresse pour la Chambre de Commerce

Le projet d'extension de l'ancien immeuble de la Chambre de Commerce vient d'entrer dans sa phase d'exécution. Pendant toute la durée du chantier, estimée à 28 mois au moins, les services de la Chambre de Commerce sont transférés temporairement dans l'ancien bâtiment Eurocontrol au Kirchberg. La nouvelle adresse depuis le 1er septembre est :

**31, boulevard Konrad Adenauer
Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale : L-2981 Luxembourg**

Les organisations professionnelles ayant leur siège dans le bâtiment de la Chambre de Commerce tout comme le Conseil économique et social ont également été transférés à cette nouvelle adresse. Pour

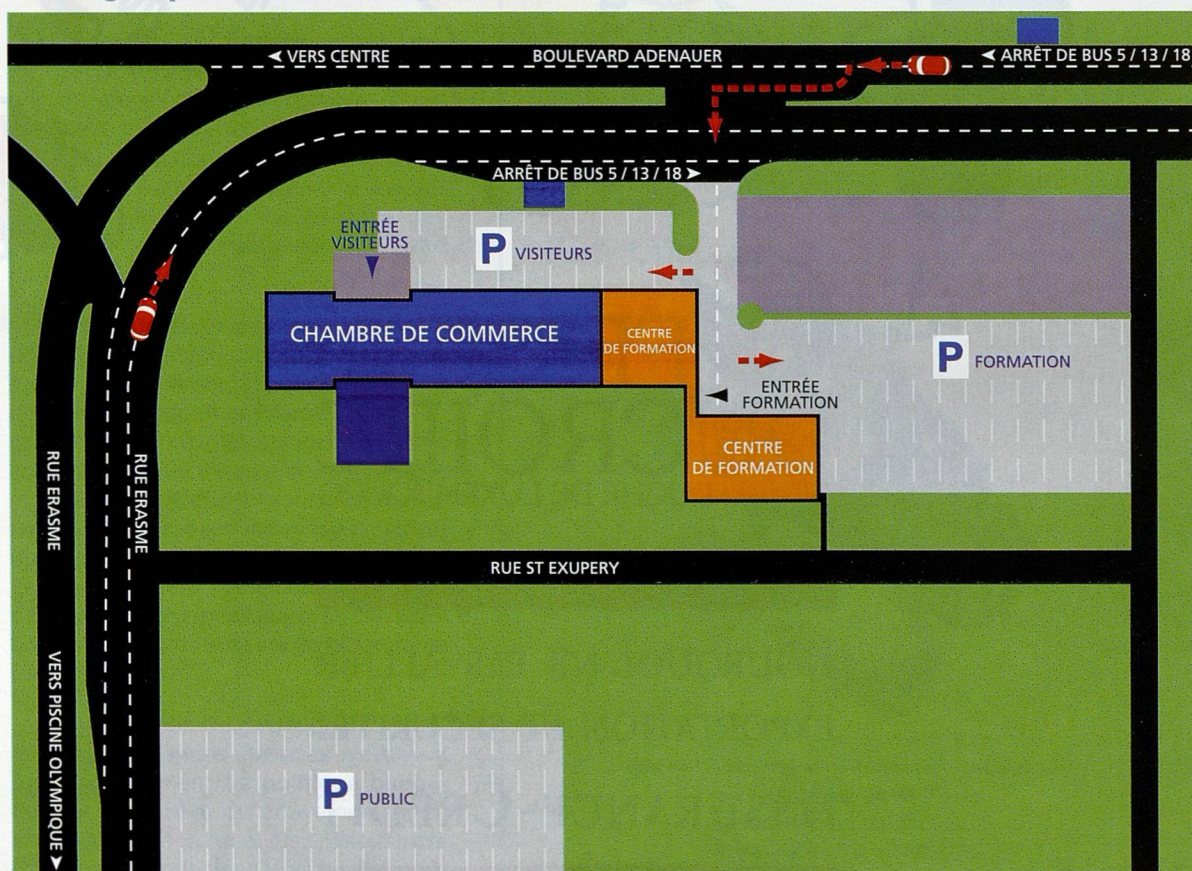
les organisations il s'agit de la Fédération des Industriels luxembourgeois, de la Confédération du Commerce luxembourgeois, de l'Horesca et de Luxinnovation. Les numéros de téléphone et de fax resteront inchangés:

Chambre de Commerce
42 39 39 - 1 (tél.) / 43 83 26 (fax) ;



Le coup de pelle symbolique de l'extension de l'immeuble de la Chambre de Commerce a été donné le 15 juillet 1999 par M. Joseph Kinsch, Président de la Chambre de Commerce entouré des membres du Bureau et de la Direction de la Chambre de Commerce.

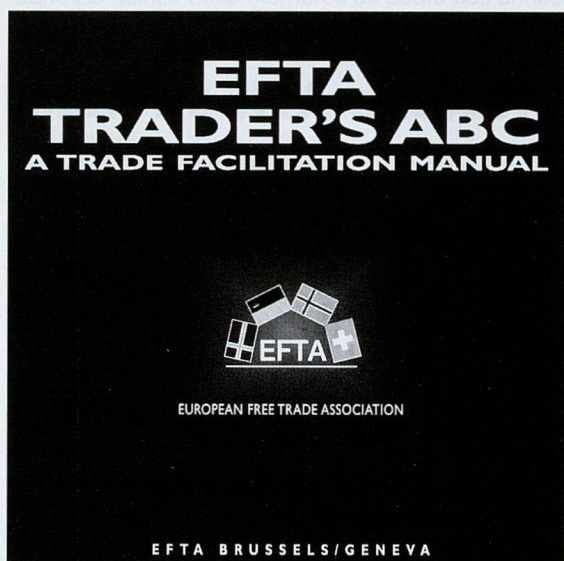
Parking et plan d'entrée



Exportation

Les principes de base sur CD-ROM

La Chambre de Commerce tient à informer ses ressortissants d'un CD-ROM regroupant les principes de base (Assurances, Transport, EDI/UN-EDIFACT, Paiements etc.) d'une société orientée vers l'exportation de ses produits peut être demandé gratuitement auprès du «Centre d'accueil de la Chambre de Commerce» (jusqu'à épuisement de stock): tél.: 423939-310, Adresse: 31, bd Konrad Adenauer, Luxembourg-Kirchberg.



Remarque: La visualisation du contenu du CD-ROM nécessite l'installation préalable du logiciel Adobe Acrobat Reader et peut être utilisé sous les systèmes d'exploitation Windows 95 et 98, Windows NT 4 ou Windows 3.11.

**Du 10 au 14 juillet 2000
à Tokyo**

Trade Fair for European Manufacturers of Medical Equipment

Dans le cadre de la campagne de promotion des exportations vers le Japon de la Commission de l'Union européenne intitulée «Gateway to Japan II», une foire sera organisée pour le secteur de l'équipement médical.

Cette foire, subventionnée par la Commission, se déroulera du 10 au 14 juillet 2000 au Japon et aura pour but principal d'établir des contacts pour les entreprises participantes.

En cas d'intérêt de votre part de recevoir plus d'informations sur cette manifestation, nous vous saurions gré de bien vouloir nous en faire part avant le 10 décembre 1999. La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg se fera un plaisir de vous donner des renseignements complémentaires sur le support financier, le programme ainsi que sur les modalités de participation. Service du Commerce Extérieur, Mme Carine HARDT, tél.: 42 39 39-314; Fax: 43 24 20

Smagua 2000

Salon International de l'Eau et de l'Environnement à Saragosse, Espagne

Du mercredi 8 au samedi 11 mars 2000, la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en Catalogne participera au «Salon International de l'Eau et de l'Environnement» à Saragosse. Dans ce salon, la Chambre de Commerce participera avec un stand collectif de 80 m², dans lequel les entreprises intéressées peuvent louer un emplacement. Ce salon de l'eau et de l'environnement est le plus important dans le Sud de l'Europe. De plus, il y a une nécessité d'investissements en Espagne, d'une part pour résoudre les problèmes du manque chronique d'eau et d'autre part pour s'adapter à la nouvelle législation européenne de l'environnement. Les entreprises luxembourgeoises peuvent participer d'une manière importante à ces investissements. Les entreprises intéressées sont priées de se mettre en contact avec la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en Catalogne, tél.: 0034 93 237 94 64.

Carnet ATA

Application en Macedoine, au Maroc et en Tunisie à partir du 1^{er} juillet 1998

A compter du 8 août 1999, le système ATA entrera en vigueur en République algérienne démocratique et populaire. Le Carnet ATA est un document douanier unifié qui permet aux personnes physiques et morales d'importer temporairement des marchandises dans 56 pays en franchise des droits et taxes d'importation. Le Carnet ATA est applicable pour:

- Importation temporaire de marchandises destinées à être présentées ou utilisées dans les foires, congrès, expositions ou manifestations similaires.
- «Transit»: transit direct des marchandises à travers le territoire douanier tunisien ou l'acheminement sur un autre bureau de douane pour y être placées sous le régime de l'admission temporaire.

Où se procurer le Carnet ATA?

Au G.D. de Luxembourg les Carnets ATA sont délivrés par la Chambre de Commerce sous la garantie de la Fédération Nationale des Chambre de Commerce et d'Industrie de Belgique, agréée comme organisation garante émettrice par les Autorités Douanières de l'UEBL et affiliée à la chaîne internationale de garantie créée spécialement à cet effet par le Bureau International des Chambres de Commerce (BICC) qui fonctionne auprès de la Chambre de Commerce Internationale.

Quels avantages?

- Flexibilité: le Carnet ATA peut couvrir un trajet à travers plusieurs pays ainsi que des multiples trajets durant la période de validité du Carnet (au maximum d'un an).

- Réduction des coûts: le titulaire n'est pas tenu, chaque fois qu'il entre en Tunisie, de constituer une caution auprès des douanes. Ceci signifie une importante réduction de frais. L'importation temporaire, en effet, se fait sous le cautionnement d'une chaîne internationale de garantie de Chambres de Commerce et d'Industrie.

- Simplicité: le Carnet ATA simplifie les formalités douanières dans 53 pays.

Les personnes intéressées peuvent obtenir de plus amples informations en s'adressant à M. Léon Donven, tél.: 42 39 39-323.

Fonctionnement du système ATA en Inde

L'utilisation des carnets ATA en Inde est limitée aux expositions et foires commerciales approuvées par ITPO. Une liste des expositions et foires commerciales pour la période allant de juin 1999 à octobre 2002 est disponible à la Chambre de Commerce, M. Léon Donven, tél.: 42 39 39 - 323.

Ouverture d'un chantier dans les pays frontaliers

Les difficultés rencontrées par les entreprises

Dans le cadre du programme européen INTERREG II, la Chambre de Commerce informe ses ressortissants de l'organisation d'une réunion, le mercredi 29 septembre prochain qui se tiendra au Collège Européen Jean Monnet à Longlaville, de 16 à 18h30 (Maison de la Formation, tél.: 0033 3 82 25 24 00, fax: 00 33 3 82 25 24 99)

De nombreuses entreprises désirent ouvrir des chantiers en Belgique et en France, et cette manifestation, qui sera menée en collaboration avec nos partenaires des CCI de Libramont et de Meurthe-et-Moselle, est destinée à apporter des réponses aux questions qu'elles se posent pour l'exécution de leurs travaux dans ces deux pays frontaliers, notamment au niveau fiscal. Des intervenants des trois pays seront présents pour trouver une solution à leurs problèmes. Si vous souhaitez des renseignements supplémentaires sur cet événement, vous pouvez contacter Madame Carine HARDT au Service du Commerce Extérieur (Tél.: 42 39 39-314).

BUSINESS SERVICES LUXEMBOURG

CENTRE d'Affaires ET DE TRADUCTION



TRADUCTIONS TOUTES LANGUES
PAR DES SPÉCIALISTES

TÉL: (+352) 31 91 62

FAX: (+352) 31 49 69

E-MAIL: MANAGEMENT@bsl.lu

Web: www.bsl.lu

YOUR SKY IS OUR LIMIT

TVA et fiscalité indirecte

Taux normal de TVA «verrouillé» vers le bas pendant un an

En vertu de la directive 1999/49/Ce du Conseil du 25 mai 1999 modifiant, en ce qui concerne le taux normal, la directive 77/388/CEE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, (JO L 139 du 2 juin 1999, p27), les taux de TVA normaux pratiqués dans les quinze États membres au cours des années

1999 et 2000 ne pourront pas descendre sous les 15%, ni les taux réduits sous les 5%. C'est tout ce que la Commission européenne a pu obtenir du Conseil. Elle aurait préféré que soit définie une fourchette, prévoyant une limite vers la haut (25%).

En ce qui concerne le taux normal, la récente directive du Conseil concernant les taux se borne donc à entériner la situation actuelle jusqu'au 31 décembre 2000. Dans une déclaration, les États membres se sont engagés à ne ménager aucun effort pour éviter l'élargissement de la différence de dix points séparant aujourd'hui le taux normal le plus élevé (25% au Danemark et en Suède du plus bas (15% au Luxembourg).

Les taux TVA en vigueur dans l'UE figurent dans le tableau suivant (situation au 1^{er} mai 1999)

États membres	Taux normal	Taux (super-) réduits
Belgique	21	12/6/1
Danemark	25	-
Allemagne	16	7
Grèce	18	8/4
Espagne	16	7/4
France	20,6	5,5/2,1
Irlande	21	12,5/4
Italie	20	10/4
Luxembourg	15	12/6/3
Pays-Bas	17,5	6
Autriche	20	12/10
Portugal	17	12/5
Finlande	22	17/8
Suède	25	12/6
Royaume-Uni	17,5	5

N.B.: les cas d'exonération avec droit à remboursement (taux 0) ne sont pas mentionnés ci-dessus.

Perfectionnement actif

La Commission européenne a fixé pour le second semestre 1999 les taux d'intérêts compensatoires qui devront être payés lorsque naît une dette douanière pour les produits compensateurs ou les marchandises en l'état dans le cadre du perfectionnement actif. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1999, le taux d'intérêt compensatoire à appliquer pour le Luxembourg

est de 3,44%. Dans les autres États membres, les taux sont les suivants:

- Allemagne: 3,49%
- Autriche: 3,53%
- Belgique: 3,44%
- Danemark: 4,31%
- Espagne: 4,03%
- Finlande: 3,56%
- France: 3,52%
- Grèce: 12,99%

- Irlande:	4,90%
- Italie:	4,37%
- Pays-Bas:	3,36%
- Portugal:	4,04%
- Royaume-Uni:	7,19%
- Suède:	4,04%

Le taux à appliquer est celui de l'État membre où les opérations de perfectionnement actif, ou la première de celles-ci, ont eu lieu ou auraient dû avoir lieu. Les taux fixés par ce règlement sont ceux qui servent aussi lorsque sont mis en libre pratique des marchandises d'importation préalablement placées sous le régime de l'admission temporaire.

(Source: Règlement (CE) n°1184/1999 de la Commission du 8 juin 1999 fixant les taux d'intérêts compensatoires applicables en cas de naissance d'une dette douanière relative aux produits compensateurs ou aux marchandises en l'état (régime du perfectionnement actif, système de la suspension et régime de l'admission temporaire) pendant le second semestre de 1999, JO L 144 du 9 juin 1999, p6).

Propositions d'affaires

Société française de fabrication et de pose de menuiserie aluminium et vitrerie recherche technico-commercial pour le marché luxembourgeois et le nord de la Lorraine.

Par ailleurs la Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération provenant de pays de l'Union européenne et de plusieurs pays hors union, pour consultation. Pour tout renseignement, veuillez contacter Madame Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes de protêts mensuelles
- b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

21st October 1999 in London

Seminar/Workshop: How to succeed in the british confectionery & snacks market?

A seminar/workshop with some of the UK's leading retailers and suppliers such as ASDA, Waitrose, Tesco, Bestways, T&M Stores, British Homes Stores, Park Group, Palmer & Harvey, Woolworth's, and many more will take place on 21st October 1999 in London. The various speakers will guide the participants on how successfully penetrate the largest and one of the most difficult but profitable markets in Europe.

The turnover in confectionery and snacks alone last year exceeded £5 billion. This would certainly be one of the best investments for marketing and distributing products in the UK. Ask the Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in the UK for more information (full Programme, special travel arrangements, etc). Contact: Miss Dominique Maeremans, tél.: 00 44 181 877 3025, fax: 00 44 181 877 3961.

Task-Force pour la reconstruction du Kosovo T.A.F.KO.

La Commission européenne informe les Etats membres de la mise en place à Pristina de la Task-Force pour la reconstruction du Kosovo (T.A.F.KO.). La T.A.F.KO. dispose d'un budget de 140 millions d'euros pour des programmes dans les domaines suivants: évaluation des dommages et des besoins, déminage, fourniture de matériaux de construction, réparation des infrastructures (eau + électricité), mise en place d'un système douanier.

Les entreprises originaires des pays membres de l'Union européenne peuvent participer aux appels d'offres de la T.A.F.KO. qui seront publiés au Journal officiel des Communautés européennes. Les documents d'information de la Commission européenne sur la T.A.F.KO. ainsi qu'un premier rapport d'évaluation de dommages est disponible aux intéressés au Centre d'accueil de la Chambre de Commerce. (tél.: 42 39 39 - 310)

16 septembre 1999

Séminaire - La Banque Mondiale et le Secteur Privé

Monsieur Jean-François Rischard, vice-président de la Banque Mondiale pour l'Europe, animera le 16 septembre 1999 un séminaire intitulé «**La Banque Mondiale et le Secteur Privé**». Le séminaire sera organisé à la Chambre de Commerce, à partir de 10.00 heures. Pour de plus amples renseignements et en cas d'intérêt de votre part d'y assister, nous vous prions de bien vouloir contacter Mme Viviane HOOR (tél.: 42 39 39-315).

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle

Etudes sectorielles sur l'industrie, le commerce et le service

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle nous fait part de l'édition du catalogue de 700 études sectorielles sur l'industrie, le commerce et les services proposés à la vente, par le service Informatique-Multimédia de la Chambre de Commerce. Les entreprises intéressées par les études peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la Chambre de Commerce. (Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39 313)

25 et 26 novembre 1999

EU - Turkey Business Partnership

Les 25 et 26 novembre 1999 se déroulera à Istanbul, Turquie, le 3^e Partenariat «Union européenne - Turquie» dans les secteurs du bois, des produits de bois et des machines à travailler le bois. Les partenariats sont basés sur le principe de contacts individuels avec les sociétés locales turques. Un catalogue regroupant toutes les sociétés locales turques sera disponible fin août 1999 et vous permettra de fixer des rendez-vous avec les sociétés de votre choix. Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez contacter Melle Barbara Wiesen, tél.: 42 39 39 312, auprès de la Chambre de Commerce, qui agit comme conseiller national pour cet événement.

Du 5 au 24 février 2000

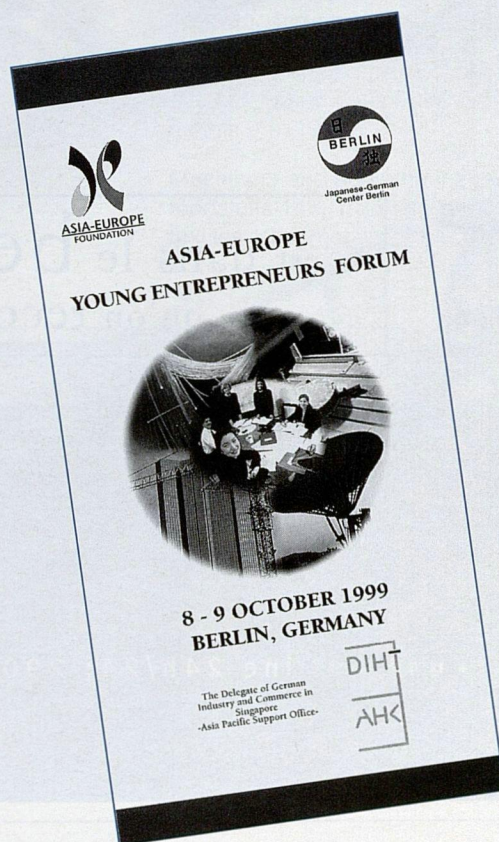
Investissements „Forum 2000“ Koweït

L'Arab Research Centre au Koweït compte organiser du 5 au 24 février 2000 à Koweït-City un forum sur le thème de l'investissement en l'an 2000. Ce forum a pour but de promouvoir les investissements dans toute la région du Golfe et de réunir une participation internationale. Comme thème l'organisation propose les secteurs de l'industrie, du commerce des finances et des services. Pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la Chambre de Commerce. (M. Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39 313)

Du 8 au 9 octobre 1999

Asia-Europe Young Entrepreneurs Forum

La A.S.E.F. (Asia-Europe Foundation) organisera un «Asia-Europe Young Entrepreneurs Forum» à Berlin du 8 au 9 octobre 1999. Ce forum est destiné aux jeunes entrepreneurs ou cadres d'entreprises afin de rapprocher davantage les développements commerciaux entre l'Asie et l'Europe. Les entreprises intéressées sont priées de s'adresser à la Chambre de Commerce pour tout renseignement supplémentaire ainsi que pour obtenir les bulletins d'inscription (Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-310).



Loi sur les investissements étrangers en Russie

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises la nouvelle loi fédérale sur l'investissement en Russie, signée par le Président Eltsine le 9 juillet 1999 et entrée en vigueur le 14 juillet. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter M. Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39 313.

19 novembre 1999 à Namur

Journée de rencontres interrégionales

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Province de Namur organise une journée de rencontres interrégionales: Région Wallonne – France – Pays-Bas – Grand-Duché de Luxembourg. Cette jour-

née qui se tiendra le 19 novembre 1999 à Namur, a pour objectif de favoriser de réelles opportunités de partenariat d'affaires technique, technologique, commercial, voire financier entre PME des différentes Régions. Les frais d'inscription pour les entreprises s'élèvent à 2500.- FB pour le repas et les collations prévues tout au long de la journée. Les entreprises luxembourgeoises qui sont intéressées par cette manifestation peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la Chambre de Commerce (M. Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39 313).

Chernobyl Shelter Fund (C.S.F.)

Le Plan de Passation des marchés pour les contrats CSF qui s'ouvriront à partir de septembre 1999 est disponible pour consultation à la Chambre de Commerce (Mme Viviane Hoor). Etant donné que le Luxembourg est devenu membre du Chernobyl Shelter Fund en juin 1998, les sociétés luxembourgeoises sont pleinement éligibles à participer aux offres publiques lancées par la BERD dans le cadre du Chernobyl Shelter Implementation Plan.



C'est dans le **besoin**
qu'on reconnaît ses amis.

Nous vous garantissons: • le versement d'une indemnité journalière dès le **1er** jour en cas d'accident et dès le **8e** ou le **15e** jour en cas de maladie • la durée illimitée du paiement de l'indemnité • la déductibilité des primes • **une hotline 24h/24: 290.090.**



VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'ASSURANCE "PERTE DE REVENU" EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL.

MIKADO

Satisfait **et** remboursé.

interlux
ASSURANCES MALADIE
1A, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

Imports from UK

British Embassy in Luxembourg offers new trade services

The British Embassy in Luxembourg informs our readers of two new trade services which its Commercial Department is able to offer free of charge. First, the Embassy now offers computer access to a UK National Exporters Database via which the Embassy can identify manufacturers and exporters of any products which national companies might be interested in importing from Britain. Information on these manufacturers and exporters can be passed instantly to enquirers.

Secondly, if Luxembourg importers have specific requirements for one or more products, the Embassy can instantly circulate these by computer to UK companies able to meet them. In such cases, Luxembourg importers should supply as many details as possible in relation to quality, quantity, price range and size specification of the product. The more precise the information, the better this new system will match Luxembourg importers to British suppliers. The suppliers will subsequently transmit their offers directly to the importer.

Companies wishing to obtain a list of suppliers or wishing to have a specific requirement broadcast to suppliers, should not hesitate to contact the Commercial Department of the British Embassy in Luxembourg for further details (tél.: 22 98 64, fax: 22 98 67)

Mission économique aux pays baltes – Profils des pays

Dans le cadre de la mission économique qui aura lieu du 26 septembre au 1^{er} octobre 1999 aux pays baltes, l'Office du Du croire présente le profil économique des trois pays qui seront visités.

ESTONIA

Estonia's economy counts among the most dynamic and the most liberal in Europe. The structural transformation of the Estonian economy was marked by a drastic decline in large-scale industry and agriculture accompanied by the precipitous expansion of the service sector. Privatisation is nearly complete, with the last big push to come in the public energy and infrastructure sectors.

It is noteworthy that in July 1997 the European Commission suggested Estonia among the first few countries to start negotiations for the EU membership

in the first round. Entry in 2003 is realistic for Estonia, but this may be subject to debates on whether such a small country could be taken in ahead of more weighty candidates such as Poland. This could set back entry to 2005.

General Facts

Population:	1.453.800
Area:	45.226 sq km
Government type:	Parliamentary democracy
National capital:	TALLINN
National currency:	1 Estonian kroon (EEK)=100 cents (introduced in August 1992)
	1 EURO=±15,6466 EEK
Official language:	Estonian
Ethnic groups:	Estonian 65,1%, Russian 28,1%, Ukrainian 2,7 %, Byelorussian 1,5%, Finn 1%, other 1,6 (1998)
GDP-composition by sector:	
Agriculture:	7,1%
Industry:	24,9%
Services:	68,0%
Industries:	Oil shale, shipbuilding, phosphates, electric motors, excavators, cement, furniture, clothing textiles, paper, shoes, apparel
Agriculture products:	Potatoes, fruits, vegetables, livestock and dairy products, fish
Exports:	Textiles 16%, food products 16%, machinery and equipment 16%, metals 9% (1995)
Imports:	Machinery and equipment 29%, foodstuffs 14%, minerals 13%, textiles 13%, metals 12% (1995)

Gewerbehallen mit Brettschichtholz



Schöner investieren.

Natürlich schlüsselfertig.

Schlüsselfertige Gewerbehallen mit MOHR-Brettschichtholz sind ökonomisch wie ökologisch, funktional wie ästhetisch überzeugend. Zudem vielfältig einsetzbar und individuell geplant – auf Wunsch auch mit Verwaltungs- und Sozialräumen.

Wir informieren Sie gerne:
06 51/82 61-0

Mohr
HOLZBAU

NIEDERKIRCHER STRASSE 6 · 54294 TRIER
 TELEFON 0651/8261-0 · FAX 0651/8261-261

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Activity						
GDP change (%)	-9	-2	4,3	4	11,4	4
Per capital GDP (USD)	1.084	1.528	2.407	2.977	3.236	3.660
Per capital GDP (USD) nominal % change	N/A	41	57,5	23,7	8,7	13,1
Composition of employment (%)						
Agriculture	16,6	14,6	10,5	10	9,9	N/A
Manufacturing	25,6	25,1	28,6	27,8	28,1	N/A
Investment						
Fixed investment (as % of GDP)	24,4	26	26	27,8	28,1	N/A
Foreign direct investment (USDbn)	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	N/A
Foreign direct investment (as % of GDP)	9,6	9,2	5,6	2,6	2,7	N/A
Trade						
Trade with EU (% of total)	54,4	56,3	60,8	59	54,8	57
Exports to EU (%)	47,9	47,5	53,9	50,8	48,4	51
Imports to EU (%)	60,2	63,1	65,8	64,5	59	62
Current account (% GDP)	1,3	-7,1	-5,1	-9,2	-12	N/A
Fiscal balances (% of GDP)						
Budget balance	-0,7	1,3	-1,2	-1,5	2,1	2,5
Prices						
Consumer price index inflation (%)	89,8	47,7	29	23,1	11,2	8,2
Proportion of prices liberalised (%)	N/A	65	69	72	74	74
Financial indicators						
Exchange rate vis-à-vis ecu/euro	15,4840	15,4530	14,9960	15,2800	15,7430	15,7830



Herbots & Partners

TRAINING & CONSULTING

VOS PARTENAIRES EN DEVELOPPEMENT

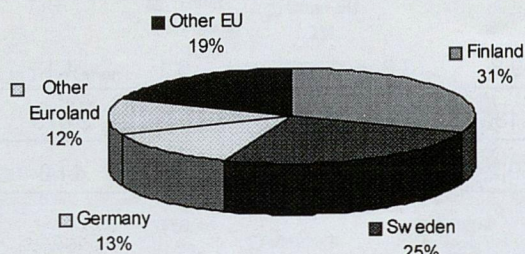
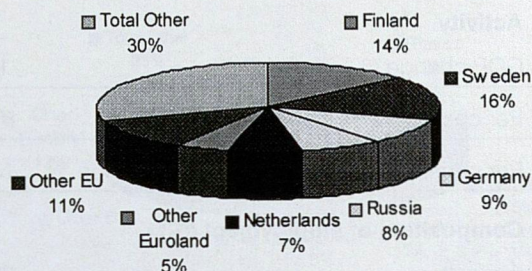
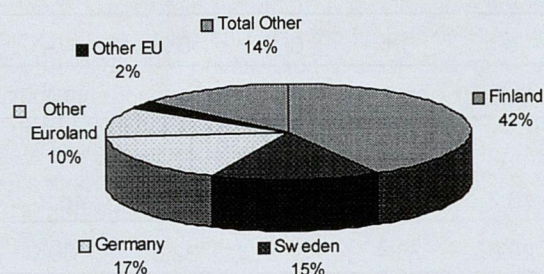
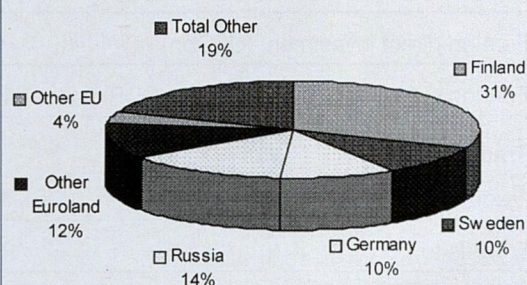
SALES * AFTER SALES * MARKETING

Téléphonez ou faxez-nous pour recevoir plus d'informations!

Herbots & Partners • 68, rue de Beggen • L-1220 Luxembourg • Tél.: 00 352 / 42 80 96 • Fax: 00 352 / 42 80 97

La Formation avec le M de Management



Destination of Estonian Exports (1992)

Destination of Estonian Exports (1997)

Origin of Estonian Imports (1992)

Origin of Estonian Imports (1997)


LITHUANIA

Lithuania has benefited from its disciplined approach to market reform and its adherence to strict fiscal and monetary policies. Lithuania has one of the fastest growing economies in Central and Eastern Europe, with the private sector accounting for more than 70% of gross national product. In recent years Lithuania has become a magnet for foreign investment. By the end of 1998, total foreign direct investment had already topped the two billion dollar mark. Lithuania has a good chance of joining the EU in 2006-2009.

General Facts

Population:	3.700.000
Area:	65.300 sq km
Government type:	Parliamentary democracy
National capital:	VILNIUS
National currency:	1 Lithuanian litas (LTD) = 100 cents 1 USD = 4 LTD (fixed rate since 1 May 1994)
Official language:	Lithuanian
Ethnic groups:	Lithuanian 80,6%, Russian 8,7%, Polish 7%, Byelorussian 1,6%, other 2,1%

GDP-composition by sector:

Agriculture:	9%
Industry:	28%
Services:	63%

Industries: Metal-cutting machine tools, electric motors, television sets, refrigerators and freezers, petroleum refining, shipbuilding (small ships), furniture making, textiles, food processing, fertilisers, agricultural machinery, optical equipment, electronic components, computers, amber

Agriculture products:

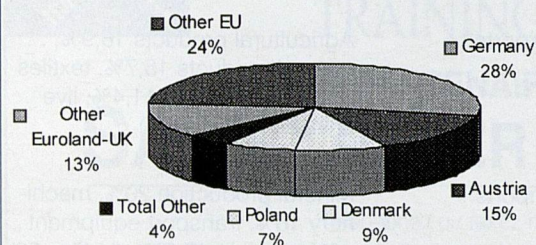
Grain, potatoes, sugar beets, vegetables, meat, milk, eggs, fish, flax fibre

Exports: Agricultural products 16,9%, mineral products 15,7%, textiles 15,2%, machinery 11,4%, live animals 7,7% (1996)

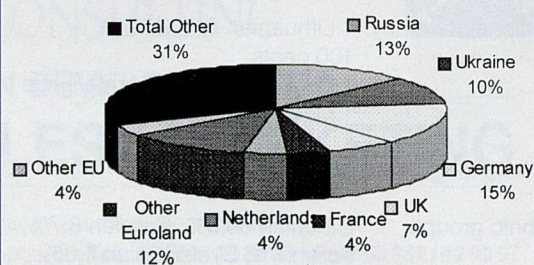
Imports: Mineral production 20%, machinery 16%, transport equipment 10%, chemicals 10%, textiles 8%, foodstuff 6% (1996)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Activity						
GDP change (%)	-16,2	-9,8	3,3	4,7	6,1	4,1
Per capital GDP (USD)	713	1.135	1.621	2.126	2.591	2.975
Per capital GDP (USD) nominal % change	N/A	59,2	42,8	31,2	21,9	14,8
Composition of employment (%)						
Agriculture	22,5	23,4	23,8	24,2	21,9	20
Manufacturing	25,7	22,4	21,2	20,2	20,1	20
Investment						
Fixed investment (as % of GDP)	N/A	N/A	23	23	22	N/A
Foreign direct investment (USDbn)	0	0	0,1	0,1	0,3	N/A
Foreign direct investment (as % of GDP)	1,1	0,7	1,2	1,9	3,7	N/A
Trade						
Trade with EU (% of total)	18	26,2	36,8	40	42	44,3
Exports to EU (%)	16,9	25,8	36,4	32,9	32,8	36
Imports to EU (%)	18,7	26,4	37,1	42,4	44,5	46,8
Current account (% GDP)	-3,2	-2,2	-10,2	-9,2	-10,3	N/A
Fiscal balances (% of GDP)						
Budget deficit	2,1	-1,7	-1,6	-2,8	-2	-1,5
Public Debt	N/A	N/A	N/A	N/A	22,5	20
Prices						
Consumer price index inflation (%)	410,2	72,2	39,6	24,6	8,9	5,1
Proportion of prices liberalised (%)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	84
Financial indicators						
Exchange rate vis-à-vis ecu/euro	5,0870	4,7310	5,2320	5,0790	4,5360	4,4930

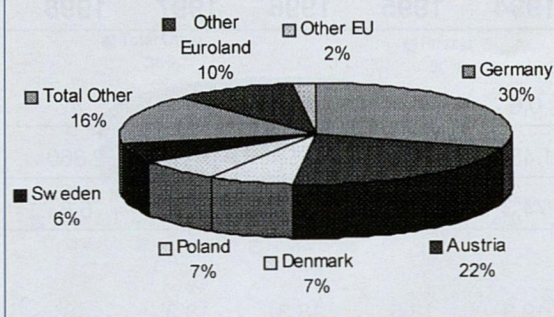
Destination of Lithuanian Exports (1992)



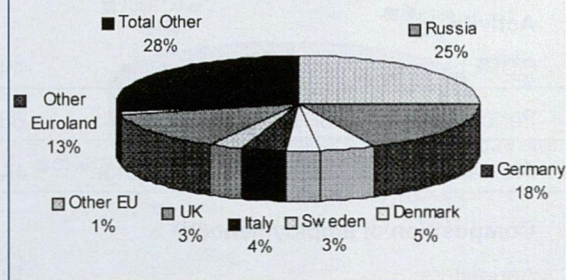
Destination of Lithuanian Exports (1997)



Origin of Lithuanian Imports (1992)



Origin of Lithuanian Imports (1997)



LATVIA

Latvia is well on the way to achieving stable and balanced economic growth. Latvia pursues a liberal foreign trade policy and was the first Baltic State to join the WTO. The privatisation of small and medium sized enterprises (SMEs) and many large-scale enterprises in Latvia has been completed. 97% of all state-owned enterprises have been allocated for privatisation. The private sector now accounts for 63% of GDP and 68% of total employment. Latvia has a good chance of joining the EU in 2006-2008.

General Facts

Population:	2.385.396
Area:	64.000 sq km
Governmental type:	Parliamentary democracy
National capital:	RIGA
National currency :	1 Latvian lat (LVL) = 100 cents (introduced March 1993)
Official language:	Lettish

Ethnic groups: Latvian 56,5%, Russian 30,4, Byelorussian 4,3%, Ukrainian 2,8%, Polish 2,6%, other 3,4%

GDP-composition by sector:

Agriculture:	9%
Industry:	34%
Services:	57%

Industries:

Buses, vans, street and railroad cars, synthetic fibres, agricultural machinery, fertilisers, washing machines, radios, electronics, pharmaceuticals, processed foods, textiles. Latvia is dependent on imports for energy, raw materials and intermediate products.

Agricultural products:

Grain, sugar beets, potatoes, vegetables, meat, milk, eggs, fish

Exports:

Wood and wood products, textiles, foodstuffs (1996)

Imports:

Fuels, machinery and equipment, chemicals (1996)

European Services & Computers s.a.

Avenue de la Gare, 5 • L - 9540 Wiltz

Tél.: 95 10 22 • Fax: 95 10 23

E-Mail: esc02@pt.lu

Chaque jour et depuis 10 ans, nous nous efforçons de résoudre tous vos problèmes informatiques **HARDWARE**. Jusqu'au bout, nous sommes à vos côtés pour vous diriger vers des solutions qui vous conviennent parce que pour vous, l'informatique est d'abord un outil! Nous vous garantissons des **prix hors concurrence**, pas de frais de déplacement au Luxembourg, un tarif horaire réduit et surtout,



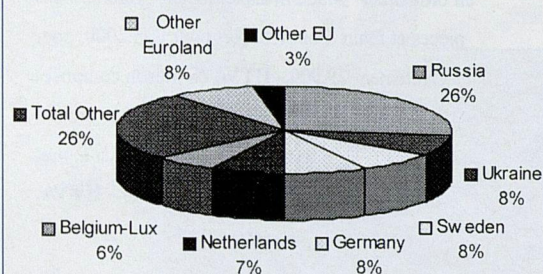
European Services & Computers

la garantie d'un travail bien fait. C'est notre engagement, notre réputation. Savez-vous que nous pouvons déjà vous livrer un ordinateur "Made in Luxembourg" garanti 3 ans pièces et main d'oeuvre, prêt pour l'an 2000, pour seulement **29.900.- HTVA** (livraison comprise) ou encore que nous modifions vos ordinateurs en les **UPGRADANT** pour seulement **19.900.- HTVA**.

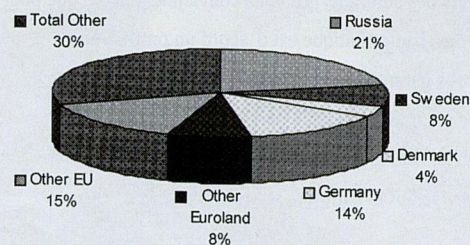
N'hésitez pas à demander la visite d'un de nos délégués, sans engagement.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Activity						
GDP change %	-14,9	0,6	-0,8	3,3	6,5	4
Per capital GDP (USD)	837	1.459	1.780	2.054	2.211	2.360
Per capital GDP (USD) nominal % change	44,8	74,3	21,9	15,4	7,6	6,8
Composition of employment (%)						
Agriculture	19,5	19,3	18,5	18,3	18,3	18
Manufacturing	23,1	21	20,4	19,9	19,8	19,8
Investment						
Fixed investment (as % of GDP)	N/A	N/A	17,6	18,1	18,7	19
Foreign direct investment (USDbn)	0,2	0,2	0,2	0,4	0,5	0,3
Foreign direct investment (as % of GDP)	2,3	4,2	5,5	7,3	9,3	N/A
Trade						
Trade with EU (% of total)	30	40	47	48	52	55
Exports to EU (%)	33,4	39,2	44	44,7	48,9	54,5
Imports to EU (%)	27,2	40,6	49,9	49,2	53,2	55,5
Current account (% GDP)	N/A	5,5	-0,4	-5,5	-6,3	N/A
Fiscal balances (% of GDP)						
Budget deficit	0,6	-4,4	-3,4	-1,1	1,8	0
Public Debt	N/A	N/A	N/A	N/A	17,1	10,6
Prices						
Prices CPI inflation (%)	N/A	35,9	25,1	17,7	8,4	4,2
Proportion of prices liberalised (%)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	78
Financial indicators						
Exchange rate vis-à-vis ecu/euro	0,7929	0,6641	0,6896	0,6996	0,6595	0,6664

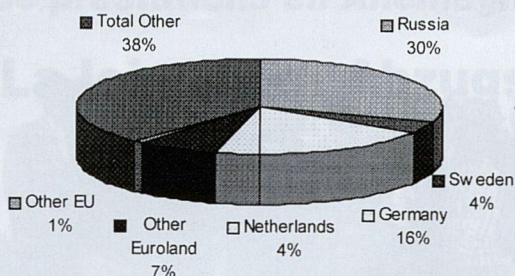
Destination of Latvian Exports (1992)



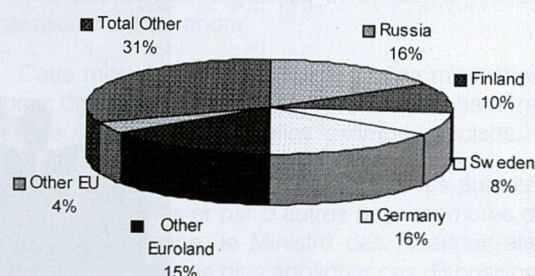
Destination of Latvian Exports (1997)



Origin of Latvian Imports (1992)



Origin of Latvian Imports (1997)

**JFK ENTERPRISES**

Jean-Jacques KIEFFER

OFFICE MANAGEMENT

tél: 021 28 35 78

fax: 33 62 64

93-101, rte. de Luxembourg

BERELDANGEmagasin TOUSALON - 1^{er} étage**COURS de FORMATION PC**

WINDOWS - WORD - EXCEL & more

INTERACTIFS !



DEBUTANTS - AVANCES

INDIVIDUALISES

CYCLES de 8 à 10 hrs

chez VOUS ou chez NOUS - à VOTRE RYTHME DE TRAVAIL !

Aufbau von geschäftlichen Verbindungen zwischen Luxemburg und den USA

Eine äußerst erfolgreiche Geschäfts- reise nach New York, 11. - 14. Mai 1999

Die amerikanische Handelskammer in Luxemburg (AmCham) ist in erster Linie ein Wirtschaftsverband. Ihre Stärke beim Aufbau von Verbindungen mit den Vereinigten Staaten stammt von ihren Mitgliedern und deren Fähigkeit, amerikanische Unternehmen für den „Dialog zwischen Geschäftsleuten“ zu gewinnen. Dies ist eine wirksame und erfolgreiche Methode, um dauerhafte Verbindungen zwischen Luxemburg und den Vereinigten Staaten aufzubauen, die einzelnen Firmen und neuen Bereichen von US-Unternehmen in Luxemburg neue Geschäftschancen eröffnen können.

Die amerikanische Handelskammer in Luxemburg hat ihre Bemühungen auf drei besondere Branchen gerichtet, die Wettbewerbsvorteile und Geschäftspotential für den Großraum Luxemburg bieten: Ge-

schäftsreisen und Tourismus, Finanzdienstleistungen, neue Medien und Informations- und Kommunikationstechnologien (ICT).

Die Geschäftsreise nach New York im Mai 1999, die die amerikanische Handelskammer in Zusammenarbeit mit der Luxemburger Handelskammer in Amerika organisiert hat, war zweifellos ein Erfolg. Mit



Empfang am Mittag des 13. Mai 1999, von links nach rechts: Yves Mersch, Präsident der Luxemburgischen Zentralbank; Seine Königliche Hoheit Kronprinz Henri von Luxemburg; Gibb McNeill, leitender Direktor der Amerikanischen Handelskammer Luxemburg; Claude Mack, Geschäftsführer DTZ; Aloyse Wagner, geschäftsführender Direktor, Paul Wagner & fils S.A.

*Antritt der Heimreise
im Newark International Airport
am Freitag, den 14. Mai 1999
08-16*



der engagierten und aktiven Teilnahme Seiner Königlichen Hoheit Kronprinz Henri von Luxemburg arbeiteten die 53 Delegierten aus Luxemburg zusammen, um für Luxemburg zu werben und verstärkt Geschäftsbeziehungen zu den Vereinigten Staaten aufzubauen.

Mit Hilfe der luxemburgisch-amerikanischen Handelskammer (LACC) in New York und der AmCham-Lux konnten 18 Partner für luxemburgische Unternehmen in den Vereinigten Staaten angeworben werden. Sie boten Unterstützung an und nahmen an einer Reihe von Veranstaltungen teil, die in New York stattfanden.

Am Donnerstag, den 13. Mai 1999 fanden individuelle Sitzungen und Sitzungen mit Diskussionsgruppen statt bei denen eine Reihe Geschäftskontakte geknüpft wurden.

Am Dienstag, den 11. Mai 1999 stand die Veranstaltung „1999 Downtown Venture Capital“ auf dem Programm, die vom New Yorker Verband für neue Medien (NYNMA New York New Media Association) veranstaltet wurde und an der 700 Risikokapitalgebern 30 neue Start-up-Unternehmen aus dem Mediabereich vorgestellt wurden. Die Delegierten aus dem Bereich Neue Medien und ICT konnten zudem Sitzungen mit Diskussionsgruppen zu New Yorks Silicone Alley (die Silicone Valley durchaus den Rang ablaufen könnte) mit der Gesellschaft für wirtschaftliche Entwicklung der Stadt New York (New York City Economic Development) und dem Büro des Gouverneurs von New York für Film- und Fernsehförderung (New York Governor's Office for Motion Picture and Television Development) veranstalten. Zusätzlich boten die Besuche bei NASDAQ/AMEX und der Federal Reserve Bank von New York eine Gelegenheit, mit hochrangigen Führungskräften zusammenzukommen und die Beziehungen zu diesen beiden Institutionen zu verstärken.

Zur Eröffnung der Veranstaltungen am Donnerstag, den 13. Mai 1999, sprach Gastredner Yves Mersch von der Luxemburger Zentralbank über das Thema „Das europäische System der Zentralbanken – aus der Erfahrung der Luxemburgischen Zentralbank“. Anschließend fanden drei Konferenzen für Geschäftsreisen und Tourismus, Finanzdienstleistungen, Neue Medien und Informations- und Kommunikationstechnologien (ICT) statt. Alle drei Konferenzen wurden von Kronprinz Henri eröffnet, der die Begrüßungsansprachen hielt. Das jeweilige Thema der Konferenz drehte sich um die europäischen Zukunftsaussichten der drei entsprechenden Branchen, wobei der Schwerpunkt auf den Geschäftschancen lag, die Luxemburg als europäische Plattform bietet. Insgesamt nahmen über 180 Besucher aus den USA teil, von denen einige im Verlauf des Nachmittags nacheinander mehrere Konferenzen besuchten.

An die Konferenzen schloss sich ein offizieller Empfang mit über 230 Gästen und ein offizielles Abendessen mit mehr als 140 Gästen an. Seine Königliche Hoheit Kronprinz Henri von Luxemburg hielt beim Abendessen die Grundsatzrede zum Thema Luxemburg, das Tor zu Europa.

Mit den aus der New York Mission 1999 gewonnenen Erkenntnissen hofft die amerikanische Handelskammer in Luxemburg bei ihrer Mission im ersten Quartal des Jahres 2000 in San Francisco noch erfolgreicher zu sein. Die Vorbereitungen zu dieser Geschäftsreise haben bereits begonnen. In den nächsten Wochen werden AmCham und LuxCham die möglichen Teilnehmer und Interessenten kontaktieren, um ein vorläufiges Programm und nähere Einzelheiten über diese Wirtschaftsmission bekanntzugeben.

AmChamLux, Gibb McNeill, in Zusammenarbeit mit eurosript S.à r.l., Anne Lux

Réalisations d'ouvrages et de prestations en Allemagne

La loi sur la „Abzugssteuer“ abrogée

Suite à une série de vives protestations, le Ministre allemand des Finances, Hans Eichel a renoncé à l'application du § 50a al. 7 de la nouvelle législation fiscale entrée en vigueur le 1 avril 1999.

Le Ministère des Finances luxembourgeois avait réagi dès le mois de juin en désapprouvant officiellement les mesures selon lesquelles un contribuable allemand qui chargeait une entreprise non-résidente de réaliser un ouvrage en Allemagne (p.ex. construction, montage, réparation et certaines prestations) était obligé de retenir une somme représentant 25% plus complément de solidarité et TVA sur les montants payés dont il était redevable et de la verser aux autorités fiscales allemandes. Seule manière d'éviter cette retenue était l'obtention d'une soi-disante „Freistellungsbescheinigung“ (attestation d'exonération) en fonction d'une procédure administrative longue et difficile.

Une réunion de concertation a eu lieu au Ministère des Finances ainsi qu'au Ministère des Affaires Étrangères. A ces réunions ont participé les chambres et

fédérations professionnelles afin de mesurer avec précision l'impact de cette disposition fiscale sur les entreprises luxembourgeoises et de définir les démarches à entreprendre.

Cette mesure avait fait l'objet, dès sa mise en vigueur, de vives protestations de la part des chambres et fédérations professionnelles luxembourgeoises.

Suite aux démarches effectuées par les autorités luxembourgeoises et par d'autres pays membres de l'Union Européenne, le Ministre des Finances allemand a décidé de ne plus appliquer ces dispositions clairement discriminatoires et contraires à l'esprit du marché unique jusqu'à un amendement législatif officiel.

Il est conseillé aux firmes luxembourgeoises qui ont déjà subi une retenue par leurs donneurs d'ordres allemands de s'adresser au Finanzamt compétant et demander sans formalités spéciales à la base d'une pièce justificative émise par le donneur d'ordre allemand une restitution de l'Abzugssteuer. Pour obtenir des informations complémentaires, veuillez vous adresser la Chambre de Commerce du Luxembourg : M. Gilles Reckert, tél. : 00352 42 39 39 336.

La Chambre Debelux se tient à la disposition de toutes les entreprises intéressées afin de les assister dans les démarches qu'elles se proposent d'entreprendre, contact : M. Edouard Vollmar, tél.: 00352 42 39 39 313.

Messen und Ausstellungen im Oktober 1999

MONDIAL DU DEUX ROUES

Internationale Zweiradausstellung
1.-10.10. 1999 Paris (F)
Tel: 0033 1 56 88 22 40

FACETTA

Internationale Fachmesse Souvenirs, Geschenk- und Werbeartikel, Vereins-, Fan- und Festbedarf, Devotionalien
2.-4.10. 1999
Augsburg (Bayern) (D)
Tel: 0049 821 25 76 90

GOLF EUROPE

Internationale Fachmesse für den Golfsport
3.-5.10. 1999
München (Bayern) (D)
Tel: 0049 89 94 92 07 20

INTERPLAS

Internationale Ausstellung für die Kunststoff- und Kautschukindustrie
3.-7.10. 1999
Birmingham (Großbritannien)
Tel: 0044 181 91 07 910

INTERSTOFF

Fabrics & Trends for Fashion & Performance
4.-5.10. 1999
Frankfurt/Main (Hessen) (D)
Tel: 0049 69 75 75 00

EXPONET

Internationale Fachmesse für Networking, Enterprise Computing, Telekommunikation und Internet
5.-7.10. 1999
Düsseldorf (NRW) (D)
Tel: 0049 8151 36 160

SIESTA

Internationale Messe für Gastronomie, Nahrungsmittel, Nahrungsmittelproduktion, Getränke und Verpackung
5.-7.10. 1999
Prag (Tschechische Republik)
Tel: 00420 2 21 99 21 10

POWTECH

Internationale Fachmesse für mechanische Verfahrenstechnik und

Analytik

5.-7.10. 1999
Nürnberg (Bayern) (D)
Tel: 0049 911 86 060

ALARME PROTECTION SECURITE

Internationale Ausstellung für elektronische Sicherheitssysteme, Personen- und Arbeitsschutz, Diebstahl-, Einbruch- und Brandschutz
6.8.10. 1999 Paris (F)
Tel: 0033 1 47 56 50 00

SONIMAGFOTO

Internationale Ausstellung für Fotografie
6.10.10 1999 Barcelona (E)
Tel: 0034 93 23 32 000

INTERNATIONALE WEIN- UND DELIKATESSENMESSE

7.-10.10. 1999 London (GB)
Tel: 0044 171 45 35 300

PREMIERE CLASSE

Messe für Modeaccessoires
8.-11.10. 1999 Paris (F)
Tel: 0033 1 40 13 74 70

INTERCASA

Internationale Messe für Möbel
und Beleuchtung
8.-13.10. 1999 Lissabon (E)
Tel: 0034 1 36 01 500

ANUGA

9.-14.10 1999 Köln (NRW) (D)
Tel: 0049 221 82 10

LUXEMBURGER INTERNATIONALE MESSE - HERBST (INVESTITIONSGÜTER)

9.-17.10. 1999 Luxemburg (L)
Tel: 00352 43 99 1

IT-RETAIL

Informationstechnologie für den Einzelhandel - Fachmesse
10.-13.10. 1999 Utrecht (NL)
Tel: 0031 412 48 28 00

TOPSEAL

Kongreß und Ausstellung für Entsorgung und Wiederaufbereitung radioaktiver Abfälle
10.-14.10. 1999 Antwerpen (B)
Tel: 0032 31 32 06 111

TELECOM

Weltausstellung der Telekommunikation mit Fachtagungen
10.-17.10. 1999 Genf (CH)
Tel: 0041 22 73 06 161

TELECOM & INTERACTIVE

Ausstellung interaktive Multimedia-Dienstleistungen
10.-17.10. 1999 Genf (CH)
Tel: 0041 22 73 06 161

TECHNOMAG

Internationale Fachmesse für den Einzelhandel
11.-13.10. 1999 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 68 51 00

VISION

Internationale Fachmesse für industrielle Bildverarbeitung und Identifikationstechnologien
12.-14.10. 1999 Stuttgart (Bad.-Württ.) (D)
Tel: 0049 711 25 890

IP

Internationale Ausstellung für die Papierindustrie
12.-14.10. 1999 Grenoble (F)
Tel: 0033 4 76 28 28 82

TEC

Europäische Ausstellung für Technologie und Wettbewerbsfähigkeit
12.-14.10 1999 Grenoble (F)
Tel: 0033 4 76 28 28 82

IDER

Internationale Ausstellung und Konferenz für Katastrophenschutz und Erste Hilfe
12.-14.10. 1999 Den Haag (NL)
Tel: 0031 19 85 84 61 81

INTERLIFT

Internationale Fachmesse für Aufzugstechnik
12.-15.10. 1999 Augsburg (Bayern) (D)
Tel: 0049 821 25 76 90

BUILDING

Internationale Baufachausstellung
12.-15.10 1999 Vilnius (LT)
Tel: 00370 2 45 45 00

ILMAC

Internationale Messe für chemische Technik, Analytik und Biotechnologie
12.-15.10. 1999 Basel (CH)
Tel: 0041 61 68 62 020

LABELEXPO EUROPE

Internationale Ausstellung für Etikettierung
12.-16.10. 1999 Brüssel (B)
Tel: 0032 181 31 33 535

INTERNATIONAL EXPODENTAL

Tecnodental-Internationale Ausstellung von Geräten und Materialien für Zahnärzte und Zahntechniker
13.-16.10. 1999 Mailand (I)
Tel: 0039 2 46 75 101

EQUIP'AUTO

Internationale Automobil-Ausstellung-von der Konzeption bis zur Wartung
13.-18.10. 1999 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 09 60 00

FBM

Frankfurter Buchmesse
13.-18.10. 1999 Frankfurt/Main (Hessen) (D)
Tel: 0049 69 21 020

AUTOMECHANIKA BERLIN

Die Fachmesse für KFZ-Betriebe
14.-17.10. 1999 Berlin (D)
Tel: 0049 611 95 16 60

PMA EUROPE

Internationale Fachmesse und Konferenz für Fotobedarf

und Bildverarbeitung
14.-17.10. 1999 London (GB)
Tel: 0044 147 32 72 726

ENADA

Nationale Ausstellung für Vergnügungsautomaten
14.-17.10. 1999 Rom (I)
Tel: 0039 6 44 03 686

IBTS

Internationale Ausstellung für Audio, Video, Funk und Telekommunikation
14.-18.10. 1999 Mailand (I)
Tel: 0039 2 48 15 541

INTEROLDIE

Internationale Verkaufsmesse für klassische Automobile und Motorräder
15.-17.10. 1999 Saarbrücken (Saarland) (D)
Tel: 0049 681 95 40 20

INTERALIMED

Internationale Ausstellung für Nahrungsmittel aus dem Mittelmeerraum
15.-19.10. 1999 Valencia (E)
Tel: 0034 96 38 61 100

IDEES MAISON

Ausstellung für Wohnungs-und Hauseinrichtung
15.-24.10. 1999 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 09 60 00

MEUBLES ET DECORATION

Fachmesse für Einrichtung, Dekoration, Küchenausstattung und Teppiche
15.-24.10. 1999 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 09 60 00

DIETEXPO

Internationale Fachmesse für Diätprodukte und Naturkosmetik
16.-18.10. 1999 Paris (F)
Tel: 0033 1 41 90 47 47

IMMOFAIR MÜNCHEN

Frühjahr + Herbst, Immobilien-Messe für Eigentumswohnungen, Eigenheime, Anlageobjekte im In- und Ausland und Baufinanzierung
16.-17.10. 1999 München (Bayern) (D)
Tel: 0049 89 51 07 441

WELDEX

Internationale Fachmesse für Schweißen, Schneiden und Metallverarbeitung
18.-21.10. 1999 Birmingham (GB)
Tel: 0044 1322 66 00 70

ENVIBRNO

Internationale Fachmesse für Umweltschutz und Umweltgestaltung
19.-22.10. 1999 Brunn (CZ)
Tel: 00420 5 41 15 11 11

SIMET

Internationale Ausstellung für das Handwerk
19.-22.10. 1999 Brunn (CZ)
Tel: 00420 5 41 15 11 11

WOOD-TEC

Internationale Fachausstellung von Maschinen, Werkzeugen, Materialien und Einrichtungen für die Holzverarbeitende Industrie
19.-22.10. 1999 Brunn (CZ)
Tel: 00420 5 41 15 11 11

BAUFACH

Bau-Fachmesse Leipzig
20.-24.10. 1999
Leipzig (Sachsen) (D)
Tel: 0049 341 67 80

EUROLOGISTICA

Europäische Ausstellung für Logistik und Transport
20.-22.10. 1999 Straßburg (F)
Tel: 0033 1 42 23 13 56

NEW EARTH 99

Environment Japan '99, Global Environmental Technology Show
20.-23.10. 1999 Osaka
Tel: 0081 6 66 12 37 73

VISCOM -VISUAL COMMUNICATION

Internationale Fachmesse für visuelle Werbetechniken und Signmaking
21.-23.10. 1999

Düsseldorf (NRW) (D)
Tel: 0049 211 90 19 10

MITCAR

Internationale Ausstellung für Bus- und Autotourismus
21.-23.10. 1999 Paris (F)
Tel: 0033 1 41 29 99 99

SPIEL

Internationale Spieltage
21.-24.10. 1999 Essen (NRW) (D)
Tel: 0049 228 34 22 73

PHILATELIA MIT T'CARD

Internationale Messe für Briefmarken, Münzen, Telefonkarten und Zubehör
22.-24.10. 1999 Köln (NRW) (D)
Tel: 0049 221 82 10

EURO-TROPHEX

Fachmesse für Trophäen, Ehrenpreise und Graviertechnik
23.-25.10. 1999 Maastricht (NL)
Tel: 0031 1442 87 87 87

SCANDINAVIAN BAG CENTER COPENHAGEN

Lederwarenmesse
24.-25.10. 1999
Kopenhagen (DK)
Tel: 0045 325 288 11

TOOLING

Werkzeug-Fachmesse
26.-28.10. 1999 Birmingham (GB)
Tel: 0044 1932 56 44 55

BUREAUTC

Interregionale Fachmesse für Neue Medien, Büro- und Kommunikationstechnik
26.-29.10. 1999 Luxemburg (L)
Tel: 00352 43 99 1

M+R

Ausstellung für Meß- und Regeltechnik
28.10. 1999 Gent (B)
Tel: 0032 3 35 40 880

SOLARIA

Internationale Fachmesse für Sonnenlichtsysteme
28.-30.10. 1999 Köln (NRW) (D)
Tel: 0049 221 82 10

EUROSPoor

Internationale Ausstellung für Modelleisenbahnen
29.-31.10. 1999 Utrecht (NL)
Tel: 0031 299 64 03 54

INTERNATIONALE BÖRSE FÜR MINERALIEN, FOSSILIEN UND GEMMEN

30.-31.10. 1999 Genf (CH)
Tel: 0041 22 79 32 866

CHILDREN'S FESTIVAL

Ausstellung für Spielwaren
30.10.-3.11. 1999 Paris (F)
Tel: 0033 1 40 16 00 15

INTERNATIONALE MESSE UND GASTRONOMIEAUSSTELLUNG

30.10.-11.11. 1999 Dijon (F)
Tel: 0033 3 80 77 39 00

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. (Frau Viviane Hoor, Tel: 42 39 39-315)

Formation continue

La nouvelle brochure «Cours du soir 1999/2000» vient de paraître

La Chambre de Commerce vient de publier sa nouvelle brochure de formation «Cours du soir 1999/2000». Celle-ci regroupe quelque 15 cours traitant de sujets aussi variés que la comptabilité, la correspondance commerciale française, le marketing, la gestion des ressources humaines, les techniques des études de marché, la communication et la publicité, la fiscalité et des cours de langue fran-

çaise et anglaise. La brochure reprend aussi les cours de perfectionnement pour salariés effectuant des transports de matières dangereuses, ainsi que les cours pour futurs commerçants, cafetiers et transporteurs.

La publication reprend de manière thématique le programme complet des cours du soir prévus pour la période 1999/2000. Le contenu de chaque cours est présenté de façon détaillée avec les indications pratiques sur la date, la périodicité, la durée, le lieu et le droit d'inscription.

Les cours du soir s'adressent aux travailleurs, cadres et chefs d'entreprise qui sont obligés de suivre l'évolution en mettant constamment à jour leurs compétences et leurs qualifications. Ils sont également destinés aux personnes souhaitant élargir ou actualiser leurs connaissances dans les matières citées.



La brochure «Cours du soir 1999/2000» peut être commandée gratuitement auprès du Service Formation Continue de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39-220, fax: 43 83 26, e-mail: formcont@cc.lu).

Place financière ALFI et IFBL introduisent le Certificat de Formation OPC

La qualité des services offerts et la qualification du personnel des institutions financières deviennent de plus en plus un enjeu concurrentiel majeur. La formation (de base et continue) des employés acquiert par là une importance croissante.

Soucieux d'améliorer en permanence le savoir-faire et le professionnalisme des acteurs de la place, l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI) en collaboration avec l'Institut de Formation Bancaire, Luxembourg (IFBL), offre depuis plusieurs années un nombre impressionnant de cours et de séminaires de formation et de perfectionnement de haut niveau adaptés aux besoins spécifiques du secteur des organismes de placement collectif (OPC). En 1998, le nombre d'inscriptions aux cours sur les OPC a doublé par rapport à l'exercice précédent, atteignant 372 participants.

Afin d'approfondir encore la formation en matière d'OPC, la commission formation de l'ALFI, en étroite collaboration avec l'IFBL, a donné une nouvelle structure au programme de cours et séminaires offert. Un nouveau Certificat de Formation OPC élève au rang de Senior Fund Specialist tout candidat qui aura passé avec succès les examens (nouvellement introduits eux-aussi) à l'issue des différents cours de formation.

Le nouveau programme de cours en matière d'OPC s'intègre parfaitement dans la politique de l'IFBL qui entend notamment pousser le développement de ses cours de formation dans les domaines du private banking et des fonds d'investissement. Une formation spécialisée, sanctionnée par un diplôme, peut constituer en plus un élément important de marketing de la place financière en général et de son secteur des OPC en particulier.

Une formation de base ...

La formation OPC continue à être axée principalement sur l'administration des fonds d'investissement. Elle se compose d'une formation de base, dont le volet principal concerne la comptabilité des OPC, et de différents blocs de cours ciblés sur les métiers les plus importants dans les fonds d'investissement.

Le cours «Agent OPC – cours de base», qui dans le passé était le seul à être sanctionné par un examen, est accessible aux personnes qui ont une expérience de six mois à un an au moins dans le secteur des OPC. Actuellement offert en langues française et allemande, ce cours de base sera par ailleurs éligible dans le cadre de la formation d'insertion obligatoire de 12 à 24 mois à effectuer, comme le veut la convention collective pour employés de banques, par toute personne nouvellement engagée sans expérience bancaire.

... et des cours ciblés par métier

Les métiers visés par les différents cours spécialisés sont ceux de «Comptable OPC Senior», d'agent dépositaire et d'agent de transfert. Le métier d'agent de transfert notamment devrait continuer à gagner en importance avec l'introduction des fonds de pension, l'élargissement de la commercialisation transfrontalière d'OPC et l'apparition d'entreprises spécialisées dans ce domaine.

Les cours donnés par des experts bancaires, par des réviseurs d'entreprises ou encore des avocats portent sur des sujets très variés: la vie sociale de sociétés, la préparation des rapports annuels et semestriels, les politiques et restrictions d'investissement des OPC, l'utilisation des produits dérivés par les OPC, la fiscalité, les risques de contrepartie à gérer par les banques dépositaires, la lutte contre le blanchiment d'argent ...

Les participants se voient attribuer un certificat par module accompli et un diplôme par examen réussi. Tenant compte du fait que le diplôme de Senior Fund

Specialist peut intéresser tant les personnes avec peu d'expérience désireuses de suivre une formation approfondie que les professionnels confirmés, ALFI/IFBL offrent non seulement une structure classique de formation avec cours et examens, mais aussi une structure de certificats et diplômes. Cette dernière permet à ceux qui pensent disposer des connaissances requises de s'inscrire à l'examen sans suivre nécessairement les cours de formation.

Notons encore que l'ALFI et l'IFBL continueront à offrir également des cours d'actualité en fonction des besoins détectés. En guise d'exemple mentionnons le cours sur l'impact de l'euro sur la comptabilité des OPC offert en 1998 et qui a attiré 96 participants. En outre, un cours sur la commercialisation des OPC est en préparation.

Cours du soir 1999/2000

Comptabilité commerciale

1^{re} année / Débutants

1. Pourquoi la comptabilité?
2. Le bilan
3. Le compte Profits et Pertes
4. Le stock, un compte particulier
5. Le calcul des traitements et salaires
6. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
7. Les impôts directs et indirects et leur sort comptable
8. Les écritures de régularisation de fin d'année
 - L'amortissement
 - Les provisions
9. Exercices de récapitulation

Jour: lundi (luxembourg.) 18.15 à 20.00 h.
mercredi (français) 18.15 à 20.00 h.

Durée: six mois

Lieu: Athénée, Luxembourg-Merl

Début: resp. 27 sept. et 29 septembre 1999

Droit d'inscription: 3.000.- LUF

2^e année / Initiés

1. Eléments de comptabilité de situation
 - Actif et passif du bilan
2. Schéma de fonctionnement des comptes de résultats
3. La taxe sur la valeur ajoutée, TVA
 - Principe et définitions
 - Taux de la taxe
 - Exonérations et déductions
 - Mécanisme, facturation, comptabilisation et déclaration de la TVA
4. L'achat et la vente
 - Définitions et caractéristiques comptables
5. Les travaux de fin d'exercice
 - Les inventaires

Jour: lundi (français) 18.15 à 20.00 h.
mardi (luxembourg.) 18.15 à 20.00 h.

Durée: six mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: resp. 27 sept. et 28 septembre 1999

Droit d'inscription: 3.000.- LUF

3^e année / Avancés

1. Comptabilité des sociétés
 - Constitution des sociétés commerciales
 - Répartition bénéficiaire
 - Evaluation des titres sociaux
 - Modifications du capital
2. Analyse financière
 - Analyse fonctionnelle et analyse différentielle du compte de Profits et Pertes
 - Le bilan fonctionnel

Option: Eléments de fiscalité

- L'impôt sur le revenu des pers. physiques;
- * Etude des huit catégories de revenus
- * Dépenses spéciales
- * Détermination du revenu imposable ajusté

Jour: mercredi (français) 18.15 à 20.00 h.

Durée: six mois

Lieu: Athénée, Luxembourg-Merl

Début: 30 septembre 1999

Droit d'inscription: 3.000.- LUF + document.
(option + 1.000.- LUF)

Comptabilité générale informatisée

Les fondements de la comptabilité générale

1. Le patrimoine
2. Le bilan et le résultat
3. Les comptes de bilan
4. Les comptes de gestion
5. Le plan comptable luxembourgeois
6. La taxe sur la valeur ajoutée
 - La comptabilité générale informatisée
 - 1. Compta. manuelle et compta. informatisée
 - 2. Applications comptables sur logiciel
 - 3. La facturation et les stocks

Le cours s'adresse à un public disposant d'une solide formation de base en comptabilité générale (certificats ou diplômes à l'appui).

Jour: lundi (français) 18.30 à 21.00 h.

Durée: neuf mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 27 septembre 1999

Droit d'inscription: 8.000.- LUF

Comptabilité et fiscalité des salaires

Introduction au droit du Travail et au droit de la sécurité sociale

La comptabilité et la fiscalité des charges salariales et des rémunérations diverses

1. L'établissement des fiches de rémunération
2. Le régime de l'employé privé et de l'ouvrier
3. Les congés payés
4. Les indemnités pécuniaires de maladie
5. Les rémunérations pour heures supplémentaires, jours fériés, ...
6. La retenue d'impôt à la source
7. Le règlement des cotisations sociales
8. Les rémunérations des indépendants

Des connaissances en comptabilité ne sont pas requises.

Jour: jeudi (français) 18.30 à 21.00 h.
Durée: 3 mois
Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg
Début: 30 septembre 1999
Droit d'inscription: 6.000.- LUF

Cours récapitulatifs de langues Françaises

1. Exercices de grammaire
 - L'accord du participe passé et du participe présent
 - La concordance des temps
 - Les verbes réguliers et irréguliers
2. Exercices d'orthographe
 - Les homonymes (homophones et homographes) et les paronymes
 - Le pluriel des mots composés, des noms propres
3. Exercices de style
 - Mauvais usages et impuretés de style
 - Les prépositions
 - Analyse et correction de textes
4. Exercices de rédaction
 - La structure de la lettre: introduction, développement, conclusion

Jour: mercredi 18.15 à 20.00 h.
Durée: six mois
Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg
Début: 29 septembre 1999
Droit d'inscription: 3.000.- LUF

Anglais

Récapitulation des principales structures grammaticales

1. Les noms
2. Les pronoms
3. Les verbes (l'emploi des temps)
4. Les auxiliaires
5. Le passif
6. Le discours indirect
7. L'infinitif, le gérondif et le participe
8. L'adjectif et l'adverbe
9. Les règles d'orthographe

Jour: mardi 18.15 à 20.00 h.
Durée: six mois
Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg
Début: 28 septembre 1999
Droit d'inscription: 3.000.- LUF + docum.

Correspondance commerciale française

1. L'expression écrite dans l'entreprise: Rôle et importance de la correspondance commerciale
2. Etude de la forme et du fond de la lettre commerciale
3. Terminologie du langage des affaires
4. Explication des principaux faits et des opérations donnant lieu aux échanges de correspondance
5. Exemples pratiques et exercices de rédaction

Le cours de correspondance s'adresse, soit à des auditeurs qui ont suivi le cours récapitulatif de la langue française, soit à des auditeurs ayant une connaissance suffisante de la langue française.

Jour: lundi 18.15 à 20.00 h.
Durée: six mois
Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg
Début: 27 septembre 1999
Droit d'inscription: 3.000.- LUF

Gestion stratégique et techniques de Marketing-Management

1. Nécessité d'une gestion stratégique
2. Aperçu des éléments de la gestion stratégique d'une entreprise
3. Analyse et identification de l'entreprise
4. Analyse de l'environnement
5. Méthodologie de développement de stratégies
6. La planification du marketing-mix
7. La gestion stratégique et les techniques de marketing-management dans la pratique

Le cours s'adresse à toute personne contribuant aux volets commercial et stratégique au sein de l'entreprise.

Jour: jeudi (français) 18.30 à 21.00 h.
Durée: 3 mois
Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg
Début: 30 septembre 1999
Droit d'inscription: 9.000.- LUF

**GAMME
 COMPLETE DE
 CHARIOTS
 ELEVATEURS
 DIESEL,**

ESTILL

**GPL ET
 ELECTRIQUES**

MATILUX S.A. • L-Walferdange
GRUPE AGRILUX

TEL. 33 27 16-209 • FAX 33 27 10



**Il y a ceux qui confient
la santé de leur entreprise à des généralistes,
et ceux qui préfèrent des spécialistes.**

Pour que votre entreprise reste en bonne santé,
la BIL vous offre un véritable partenariat. Nos spécialistes vous écoutent
et vous aident à identifier vos besoins et attentes spécifiques.

Et comme votre entreprise est unique, ils vous proposent
des solutions personnalisées. Venez les rencontrer,
ils vous aideront à consolider la bonne santé de votre entreprise.

Société anonyme, fondée en 1856, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg
Petites et moyennes entreprises: Tél.: 4590-2879 - Fax: 4590-2086
Grandes entreprises nationales: Tél.: 4590-2543 - Fax: 4590-3444
<http://www.bil.lu> - e-mail: contact@bil-dexia.com

BANQUE INTERNATIONALE **BIL**
A LUXEMBOURG

DEXIA

VOUS,
AVANT
TOUT.

Administration et gestion des ressources humaines

1. Méthodes de la planification des effectifs
2. La structure des effectifs dans une entreprise
3. Comment recruter et intégrer une personne?
4. Mutations dans l'entreprise et mobilité interne
5. La politique de formation des travailleurs et le choix de la formation adéquate
6. La définition des fonctions au sein de l'entreprise et l'évaluation concrète des emplois
7. L'appréciation des performances du personnel
8. Comment réagir en cas de problème?
9. Comment fixer et gérer la rémunération du personnel?
10. La gestion de carrière par une politique de promotion
11. La communication interne, un outil de gestion important

Jour: mercredi (français) 18.30 à 21.00 h.

Durée: 4 mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 20 octobre 1999

Droit d'inscription: 6.000.- LUF

Informations utiles :

- **Inscription: Les fiches d'inscription peuvent être demandées par téléphone au N° 42 39 39 - 220.**
- Les droits d'inscription sont à payer par virement au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, service de la formation continue, avec la mention du cours en question.
- Chaque année sera close par un test dont le résultat est sanctionné par un certificat délivré sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Séminaires

Das beratende Verkaufsgesprächstraining für Fachberater

Die Art der beratenden Verkaufsgesprächsführung unterscheidet sich wesentlich von den anderen Anbietungsformen. Gute Fachberater(innen) setzen sich mit den Kundeninteressen auseinander und gestalten das Produkt kundengerecht. Andere Vertriebsmethoden gehen vom Produkt aus und argumentieren, weshalb die Produkteigenschaften für den Kunden wichtig sind.

Immer mehr Kunden wünschen sich aber individuelle Lösungen. Daher hat die beratende Verkaufsgesprächsführung gegenüber den manipulativen eine große Zukunft.

Neue Methoden und Techniken müssen geübt werden – und dazu laden wir ein – wir trainieren, den Kun-

den so zu überzeugen, daß er – bzw. sie – auf Dauer zufrieden ist, wiederkommt und Sie weiter empfiehlt.

Programm:

Nach dem Training sind Sie in der Lage:

- Auch launische Interessenten im Geschäft freundlich zu begrüßen
- Den wirklichen Kundenbedarf zu ermitteln und festzustellen
- Kundengerecht – und deshalb überzeugend – zu argumentieren
- Auf Kundeneinsprüche geschickt zu reagieren
- Den Kaufabschluß zielstrebig herbeizuführen

Referent: Elmar HEINSBERG, Diplom Betriebswirt, Wirtschaftspädagoge und Unternehmensberater

Teilnehmerkreis: Verkäufer(innen), Jungverkäufer im Einzelhandel

Teilnahmegebühr: 7.000.- LUF, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

Datum: Montag, den 27. und Dienstag, den 28. September 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

Erfolgreiches Marketing im Handel

Warenleistungen sind immer stärker vergleichbar, Marketing macht den Unterschied beim Kunden. Der spürbare Wandel bestimmt den Einsatz von Marketingmaßnahmen im Handel. Mündige Kunden stehen im Zentrum der Handelsleistungen und darauf sind die Marketingmaßnahmen abzustimmen. Viele mittlere Handelsunternehmen verfügen aber noch nicht über ein durchgängiges Marketingkonzept.

Programm:

- Die weichen Erfolgsfaktoren beim Marketing
- Sortimentsmarketing, Sortimentsstruktur, Sortimentsaufbau
- Service, das Plus zur Ware
- Dienstleistungen, als Marketingabgrenzung
- Verkaufsmarketing – Kunden begeistern und Verkaufsfläche rentabel nutzen
- Kommunikation im Marketing – Kundenansprache vor und nach dem Kauf
- Preismarketing, Niedrigpreise und optische Preise
- Aufbau eines Marketingkonzeptes

Referent: Dr. Helmut C. Steffens, Handelsberater, forum fHelix – Institut für Management- und Unternehmens-Entwicklung

Teilnehmerkreis: Inhaber und Führungskräfte von Klein- und Mittelbetrieben im Handel. Nachwuchs-

kräfte im Bereich der Unternehmensführung, Marketingverantwortliche im Handel.

Teilnahmegebühr: 7.000.- LUF, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

Datum: Montag, den 27. und Dienstag, den 28. September 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr.

Professionelle Gesprächsführung

Wo immer wir Menschen zusammenkommen, teilen wir uns etwas mit – ob mit oder ohne Worte. Häufig verhalten wir uns dabei nicht so geschickt, wie es wünschenswert wäre. Ob im Gespräch mit Kunden oder Mitarbeitern, in schwierigen Verhandlungen oder Diskussionen, nicht selten fehlt es uns an der gebotenen Professionalität. Mißverständnisse, Konflikte und Mißerfolge sind daher oftmals geradezu vorprogrammiert. Das muß nicht so sein. Denn: Professionelle Gesprächsführung ist keine Hexerei. Dieses Seminar möchte dazu beitragen, Ihre Fähigkeiten und Fertigkeiten auf diesem Gebiet weiter zu vervollkommen.

Programm:

- Wahrnehmung von Informationen
- Besseres Verständnis eigener und mitmenschlicher Gesprächs- und Verhaltensweisen
 - Zu welchem Gesprächstyp gehöre ich?
 - Zu welchem Gesprächstyp gehört mein Gegenüber?
- Häufige Fehler bei der zwischenmenschlichen Kommunikation
- Welche Gesprächsstörer erschweren eine erfolgreiche Gesprächsführung?
- Welche Oberhandtechniken werden häufig in Gesprächen benutzt, und wie kann ich mich dagegen wehren?
- Tips für eine professionelle Gesprächsführung
- Welche Gesprächsförderer erleichtern eine erfolgreiche Gesprächsführung?

Referent: Professor Dr. Gustav VOGT, Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes (HTW), Saarbrücken

Teilnehmerkreis: offen

Seminarmethode: Zahlreiche Übungen und Einsatz der Video-Technik

Teilnahmegebühr: 3.000.- LUF*, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

* Diese Weiterbildungsmaßnahme wird unterstützt durch den Europäischen Sozialfonds

Datum: Montag, den 4. und Dienstag, den 5. Oktober 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

Der richtige Umgang mit Beschwerden und Reklamationen – Kundenverluste minimieren

Verkaufen ist das eine, möglichen Beschwerden entgegenzutreten ein anderer Aspekt. Warum fällt es vielen Verkaufsmitarbeitern so schwer, Reklamationen richtig zu begegnen? In Zeiten abnehmender Kundentreue rückt die Bedeutung richtiger Reklamationsbearbeitung immer mehr in den Vordergrund. Es liegt im Trend der Zeit, einfach mehr und schneller zu reklamieren. Die Veränderungen von der Marktseite her sind bekannt. Den Betrieben fällt es schwer, sich auf diese veränderten Marktmechanismen einzustellen. Die Kunst effektiverer Reklamationsbearbeitung sollte jeder können. Die Schwierigkeit richtiger Reklamationsbearbeitung wird mittels praktischer Beispiele dargestellt, so daß der interessierte Mitarbeiter bei auftretenden Reklamationsfällen, seien sie mündlich, schriftlich oder telefonisch, mit mehr Sicherheit sich dieser Aufgabenstellung annehmen kann. Ein Seminar für den aufgeschlossenen, aktiven Mitarbeiter, der auch an die Interessen des Unternehmens denkt und der erkannt hat, daß man aufgrund von Reklamationen keine Kunden mehr zu verlieren braucht. Richtige Reklamationserledigung ist ein unbezahlbarer Service, deren Nutzen man erst erkennt, wenn die Zahl der zufriedenen Kunden steigt.

Spezieller Hinweis: Jeder Seminarteilnehmer hat die Möglichkeit, auch seine individuellen betrieblichen Fälle vorzutragen und zu diskutieren. Auf Wunsch werden ihm exemplarische Behandlungswege aufgezeigt.

Programm:

- Was Kunden am meisten stört
- Kurzfristige Verkaufserfolge, die Quelle allen Übels?
- Richtiges Mitarbeiterverhalten, die Basis neuer Erfolge
- Service-Leistungen, die Quelle neuer Verkaufserfolge
- Aus Erfahrungen anderer lernen
- Wie auf Beschwerden und Reklamationen richtig reagieren?
- Wie lassen sich „Beziehungsbrücken“ zum Kunden aufbauen?
- Gibt es eine Kundengruppe, die besonders gern reklamiert?
- Kleine Kundentypologie – wie man sich bei bestimmten Menschentypen richtig verhält
- Die zehn Todsünden „typischer Reklamationserledigung“
- Praktische Übungen und Rollenspiele

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer

Teilnehmerkreis: Inhaber und Mitarbeiter von Industrie-, Handels-, und Dienstleistungsbetrieben, z.B. Verkäufer im Innen- und Außendienst, Verkaufssachbearbeiter, Personen die Kundenkontakt haben sowie alle Mitarbeiter, die mit Reklamationen befaßt sein können

Teilnahmegebühr: 3.000.- LUF*, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

* Diese Weiterbildungsmaßnahme wird unterstützt durch den Europäischen Sozialfonds

Datum: Montag, den 25 und Dienstag, den 26. Oktober 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

Kunden und Besucher besser empfangen – Von der Ansprache bis zum Verhalten

Jedes Wort löst Gefühle aus. Allzuoft werden diese aber unterschiedlich empfunden. Eine Situation, die eigentlich jedem aus dem Alltagsleben bekannt sein sollte. Wir erleben sie und vergessen sie wieder. Anders sieht es jedoch bei dem Betroffenen aus. Ihn beschäftigt es, wirkt nach. Er vergißt sie nicht so schnell. Dies ist der Hintergrund, den die Kunden und Besucher erleben, wenn sie in einer Form „begrüßt“ werden, die sie nicht erwartet haben.

Eine situativ richtige Kundenansprache verlangt von jedem Mitarbeiter, gleich, in welcher Form und wo er auf den Kunden trifft, Einstellungen und Fähigkeiten, die selten von Natur aus vorhanden sind. Sehr oft stehen dem Mitarbeiter diese Verhaltensmuster nicht zur Verfügung. Richtiges Verhalten und die entsprechende Kundenansprache verlangt sehr viel Einfühlungsvermögen und Wissen, das erworben sein will. Allein schon das Beantworten der Frage, wie spreche ich einen Kunden, einen Besucher richtig an, der nicht der Norm entspricht, bereitet Kopfzerbrechen. Wer setzt sich schon mit dem Thema auseinander, was sage ich wem wo?

Hier will dieses Seminar helfen! Die Aufgabenstellung, richtiger Kundenempfang, situationsgerechtes Verhalten, wird mittels praktischer Übungen erörtert. Ein Seminar für den aufgeschlossenen, aktiven Mitarbeiter, der die Voraussetzungen richtigen Verhaltens gegenüber Kunden – gleich an welchem Ort – erlernen möchte.

Spezieller Hinweis:

Der Schwerpunkt der Seminararbeit wird bei den individuellen Aufgabenstellungen der einzelnen Seminarteilnehmer liegen. Auf Wunsch werden geeignete Lösungswege aufgezeigt.

Programm:

- Kommunikationsregeln und Gesprächsverhalten
- Wie wirke ich auf andere (Meine Stärken, meine Schwächen)?
- Wie sehen mich Menschen, denen ich zum ersten Mal begegne?
- Der erste Eindruck (Chance und Gefahr)
- Beziehungsbrücken zum Kunden „aufbauen“, Worte, mit denen man andere gewinnt!
- Was verrät meine Körperhaltung („Körpersprache“)
- Die Bedeutung von Höflichkeit und Zuvorkommenheit im Gespräch
- Einfache und treffende Ausdrucksweise
- Grundlegendes zur Kommunikation
- Aufmerksames Zuhören will gelernt sein
- Schwierige Gesprächssituationen besser meistern
- Verhaltenstraining für das Kontaktgespräch (Auftreten, Erscheinungsbild, Körpersprache, Wortwahl)

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer

Teilnehmerkreis: Mitarbeiter von Industrie-, Handels-, und Dienstleistungsbetrieben, die Kontakt zu Kunden haben

Teilnahmegebühr: 3.000.- LUF*, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

* Diese Weiterbildungsmaßnahme wird unterstützt durch den Europäischen Sozialfonds

Datum: Montag, den 8. und Dienstag, den 9. November 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

La sécurité informatique

L'informatique est aujourd'hui bien présente dans toutes les entreprises. Tout le monde est donc concerné par la sécurité informatique. Même si les risques ne sont pas toujours sous-évalués, il convient de bien les connaître et de prendre des mesures efficaces pour préserver l'entreprise de tout risque majeur, dû soit à l'ignorance soit à la malveillance.

Objectifs:

Fournir aux participants les outils et les connaissances nécessaires pour entreprendre ou participer à la mise en place de mesures efficaces contre les risques liés à l'informatisation des données dans l'entreprise

Programme:

- Les aspects fondamentaux de la sécurité du système d'information

- Principes de base et enjeux
- Organisation et mise en application de la démarche sécuritaire
- Sensibilisation et communication interne
- Protection du patrimoine intellectuel
- Protection des accès, des locaux
- La sécurité de l'information
 - Principes de base et enjeux
 - Domaines concernés
 - Réglementation
 - Actions à mener
- La sécurité micro-informatique
 - Contexte général de la micro-informatique
 - Typologie des risques
 - Vulnérabilité de la micro-informatique
 - Principales parades
 - Lutte anti-virus
- La sécurité des réseaux informatiques
 - Principes de base et enjeux
 - Méthodes de sécurisation

Conférencier: M. Jean-Luc KÖCKLER, Ingénieur, responsable de la sécurité informatique

Public cible: toute personne confrontée à la problématique de la sécurité informatique

Droit d'inscription: 7.000.- LUF, documentation et rafraîchissements inclus

Dates: jeudi 11 et vendredi 12 novembre 1999 de 08.30 à 12.30 heures et de 14.00 à 17.30 heures.

Richtige Mitarbeiterführung und Delegation von Verantwortung – Der Schlüssel zum Erfolg

Wie viele gute Führungskräfte haben Sie wirklich in Ihrem Unternehmen, die mit Ihrem Team herausragende Leistungen erbringen und somit ihren Beitrag zur Zukunftssicherung des Unternehmens erbringen? Viele Vorgesetzte gehen davon aus, daß Ihre Kenntnisse hinsichtlich richtiger Mitarbeiterführung und Verantwortungsübertragung optimal sind. Sie vergegenwärtigen sich nicht, daß Ihr Führungswissen nicht „à jour“ ist. Sie sind sich dessen meistens nicht bewußt, daß jede Änderung Ihres eigenen Führungsverhaltens sich positiv oder negativ auf die Leistungsbereitschaft der Mitarbeiter auswirkt. Wer kennt sie nicht, die typischen Situationen im Unternehmen, wo über bestimmte Mitarbeiter immer wieder Klagen geführt werden. Ob diese immer berechtigt sind, wird selten

überprüft. Auch wenn das Phänomen „Mobbing“ auftaucht, macht man sich selten bewußt, daß hier eine Führungsschwäche eines Vorgesetzten vorliegt.

Eine umfassende ergebnisorientierte Denkweise als Maßstab der Zusammenarbeit zwischen Mitarbeitern und Vorgesetzten ist in der Praxis sehr selten anzutreffen. Jeder Vorgesetzte, der den Willen hat, sich stärker für die Mitarbeiter-Produktivität einzusetzen, muß Handlungsspielräume schaffen, die sowohl den Interessen der Mitarbeiter als auch denen des Unternehmens entsprechen. Mitarbeiter durch Verantwortungsübertragung richtig zu führen, setzt auf beiden Seiten Verhaltensnormen wie Selbständigkeit, Eigenverantwortung, unternehmerisches Denken und soziale Kompetenz voraus. Keine dieser Verhaltensnormen darf beim Mitarbeiter fehlen.

Die variable Größe der Persönlichkeitsstruktur aller am Prozeß des Führens beteiligten Personen nimmt in diesem Seminar eine zentrale Rolle ein. Die individuellen Einstellungen und Erwartungen, das Rollenverhalten und Statusdenken sind die Ausgangspunkte des Führungsprozesses. Neben diesen grundlegenden Überlegungen stehen weitere Ziele im Mittelpunkt dieses Seminars:

- das richtige mitarbeiterorientierte Verhalten des Vorgesetzten aufzuzeigen,
- mehr Sicherheit und Führungskompetenz für den Vorgesetzten vermitteln und
- die Schritte darzulegen, wie effektiv Führen mit Verantwortungsübertragung und Zielvereinbarung sein kann.

Programm:

- Zur Leistung motivieren – die zentrale Führungsaufgabe
- Mitarbeitermotivation und Motivationsinstrumente
- Führungsverhalten und Konfliktbewältigung
- Das Gespräch mit dem Mitarbeiter – das zentrale Führungsinstrument
- Rollenverhalten und Statusdenken in der Gruppe
- Gruppenstrukturen und ihr Einfluß auf das Unternehmensergebnis
- Die Effektivität steigern durch Verantwortungsübertragung und Zielvereinbarung
- Die häufigsten Fehler im Führungsprozess und bei der Verantwortungsübertragung
- Tips und Hinweise zum besseren Führen
- Praktische Übungen und Fallstudien

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Personalberater

Teilnehmerkreis: Geschäftsführer, Personalchefs, Filialleiter, Abteilungsleiter

Teilnahmegebühr: 9.000.-LUF, inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke, sowie 2 Mittagessen

Datum: Montag, den 15. und Dienstag, den 16. November 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

Kundenorientierung am Telefon – Richtiges Telefonverhalten sichert Geschäftserfolge

Wer telefoniert nicht gerne mit Personen, die höflich sind und gut zuhören können. Wenn diese Gesprächspartner auch noch über eine angenehme Stimme verfügen, spürt man die positiven Veränderungen. Eine Situation, die man leider zu selten antrifft. Die meisten Mitarbeiter machen sich nicht bewußt, daß sie mit ihrem Verhalten – gleichgültig, ob am Telefon oder in einem persönlichen Gespräch – zum Image des Unternehmens beitragen.

Jeder glaubt, er könne richtig telefonieren. Ob er es wirklich kann, darüber macht er sich selten Gedanken. Dieses gilt sowohl beruflich als auch privat. Einige Gesprächspartner merken es und reagieren entsprechend. Diese Reaktion wird selten bewußt wahrgenommen. Erst wenn bestimmte Verhaltensmuster zu negativ sind, erfolgen Reaktionen. Die Auswirkungen falschen Telefonverhaltens werden in der Regel meistens unterschätzt. Jeder telefoniert viel, investiert viel Zeit in seine Telefonate. Und wie wenig Zeit opfert er für Lernschritte, um besser und wirkungsvoller telefonieren zu können?

Zielsetzung:

Ziel dieses Seminars ist es, den Teilnehmern die Grundlagen des richtigen Verhaltens und Reagierens am Telefon zu vermitteln. Die Seminarteilnehmer werden erfahren, welche Erwartungen der Anrufer hat, wie man sich richtig verhält und warum es so wichtig ist, sein Verhalten und seine Gesprächsführung (Rhetorik) auf das Führen überzeugender Telefon-Dialoge einzustellen. Ein Lernprozeß, der sich auszahlt!

Programm:

- Warum ist Telefonieren eigentlich so schwierig ?
- Das richtige Verhalten am Telefon:
 - Was erwartet der Anrufer?
 - Wie lassen sich Verständigungsschwierigkeiten vermeiden?
 - Worauf sollte man bei einer korrekten Gesprächsunterbrechung achten?
 - Wann sollte man einen Rückruf zusagen?
- Richtige Gesprächsführung am Telefon mit praktischen Beispielen
- Entspricht Ihre Sprech- und Redetechnik den notwendigen Anforderungen moderner Telefonkommunikation ?
- Die häufigsten Fehlerquellen beim Telefonieren
 - Wie lassen sie sich vermeiden?
 - Beispiele richtigen Verhaltens
- Der Umgang mit schwierigen Kunden

- Die zehn Gebote für erfolgreiches Telefonieren
- Erstellung eines Merkmal-Kataloges für den praktischen Alltag
- Rollenspiele und praktische Übungen

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer

Teilnehmerkreis: Inhaber und Mitarbeiter von Industrie-, Handels-, und Dienstleistungsbetrieben, die häufig telefonieren, insbesondere Verkaufssachbearbeiter im Innen- und Außendienst, Mitarbeiter von Kundendienst und Serviceabteilungen sowie Mitarbeiter im Telefonempfang, die erfolgreicher telefonieren wollen.

Teilnahmegebühr: 3.000.- LUF*, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

* Diese Weiterbildungsmaßnahme wird unterstützt durch den Europäischen Sozialfonds

Datum: Donnerstag, den 18. und Freitag, den 19. November 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

Le commerce électronique

De nombreuses entreprises luxembourgeoises se demandent aujourd'hui comment positionner leur activité au niveau du commerce électronique. L'objectif de ce séminaire est de décrire les principales caractéristiques du commerce électronique et de montrer comment les mettre en oeuvre.

Programme:

- Présence sur Internet – Comment progresser?
- Le commerce électronique – Comment vendre?
 - Système de commande
 - Modes de paiement
 - Cartes de crédit
 - Virement online
 - Autres
- Livraison et service après-vente
- Sécurité – Savoir se protéger tout en protégeant les partenaires
 - Sécurité client
 - Sécurité serveur
 - Partenaires de paiement
 - Certificats
 - Protection des données et confidentialité
- Infrastructure – Comment travailler au jour le jour?
 - Le serveur
 - Mise-à-jour du site
 - Mise-à-jour du catalogue
 - Traitement des commandes
 - Intégration dans un système informatique existant

- Exemples concrets de mise en application

Conférencier: Paul RETTER, Consultant, Chargé de cours au Centre Universitaire de Luxembourg

Public: ouvert

Droit d'inscription: 1.500.-LUF*, documentation et rafraîchissements inclus

* Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen

Dates: mardi 23 novembre 1999 de 8.30 à 12.30 heures et de 14.00 à 17.30 heures

Gesunde Finanzen - Gesicherte Zahlungsfähigkeit

In diesem Seminar lernen die Teilnehmer alle Aspekte der Außen- und Innenfinanzierung sowie die Beurteilung und Steuerung der Finanzbewerbungen in einem Einzelhandelsbetrieb kennen. Damit wird die Voraussetzung für angemessene Kapitalrendite, ausreichende Liquidität und finanzielle Sicherheit geschaffen.

Programm:

- Vermögens- und Kapitalstruktur und ihre Beurteilung
- Krisensichere Finanzierung
- Kostengünstige Inanspruchnahme von kurzfristigen Krediten
- Der richtige Umfang der Eigenfinanzierung
- Substanzverluste / Scheingewinne
- Der tatsächliche Fremdfinanzierungsspielraum
- Liquiditätsanalysen
- Liquiditätskontrolle und -planung
- Innenfinanzierung, Wertberichtigungen, Selbstfinanzierung, Cash-flow
- Der Verkehr mit den Banken

Referent: Manfred ABELS, Diplom-Kaufmann, Unternehmensberater, Weilerswist

Teilnehmerkreis: Inhaber, Geschäftsführer, Filialleiter, sowie leitende Mitarbeiter von Einzelhandelsbetrieben

Teilnahmegebühr: 4.000.- LUF, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

Datum: Mittwoch, den 24. November 1999 von 08.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr.

Le crédit documentaire

L'objectif de cette manifestation est d'informer les intéressés sur la nature et le fonctionnement du crédit documentaire. La conférence sera suivie d'une séance questions-réponses, qui permettra aux intéressés de s'informer sur les points qui les concernent plus particulièrement.

Conférencier: Jean PETRY

Public: ouvert à toutes les personnes intéressées par le sujet

Droit d'inscription: 500.- LUF

Date: mercredi 24 novembre 1999 de 19.00 à 21.00 heures

Ihr persönlicher Stil entscheidet - Persönlichkeitsentwicklung, der Baustein Ihres Erfolges

Die persönliche Einstellung und das Bewußtsein bestimmen bei jedem Mitarbeiter seine Leistungsbeurteilung und Leistungsfähigkeit, gleichgültig, ob beruflich oder privat. Ohne entsprechende Motivation gibt es selten Veränderungen. Persönlichkeitsentwicklung bedeutet, sich seiner Werte und Einstellungen, Wahrnehmungen und Handlungsweisen bewußt zu werden und diese gegebenenfalls neu auszurichten.

Ziel dieses Seminars ist, Denkanstöße zu geben sowie „blinde Flecken“ bewußt zu machen. Ein Fundament zu legen, auf dem eine bewußte Entwicklung möglich ist. So soll u.a. die persönliche Ausstrahlung und die individuelle Sicherheit gefördert werden. Mehr Sicherheit erzeugt bei den Gesprächspartnern mehr Aufmerksamkeit und Interesse, schafft die Basis für mehr Beachtung. Sich richtig verhalten zu können, ist in vielen Situationen von Vorteil. Das Wissen um die eigene Wirkung auf andere und die Übereinstimmung von Körpersprache und Gesagtem sind entscheidende Persönlichkeitsmerkmale.

Bei anderen gut ankommen, von anderen nicht nur akzeptiert, sondern auch angenommen zu werden, ist primär eine Frage unserer Stärken und Schwächen. Sehr oft hadern wir auch mit unseren eigenen Vorstellungen, glauben, nur wir kennen den Weg. Selbsterkenntnis trägt in einem erheblichen Maße zur Persönlichkeitsentwicklung bei. Bei Menschen, die gut ankommen, stimmt das Verhältnis von Aussehen, Engagement, Körperhaltung und Temperament. Um erfolgreicher zu sein, gleich, ob berufsbezogen oder privat, muß man sich selber besser kennen. Mittels eines Tests lernen Sie bestimmte Persönlichkeitsmerkmale Ihres Ichs kennen und erfahren, was Sie für sich machen können, damit Sie mehr Sicherheit und Erfolge erzielen können.

Programm:

- Welchen ersten Eindruck vermittele ich?
- Wie sehen mich Menschen, denen ich zum ersten Mal begegne?
- Wodurch kann ich meine Wirkung auf andere verbessern?
- Selbstsicherheit und Überheblichkeit, Komponenten, die sich ausschließen
- Wie kann ich meine persönliche Ausdruckskraft verstärken und wie steigere ich meine Überzeugungskraft?
- Wie löse ich beim Gesprächspartner positive Gefühle aus?
- Welche Menschen fördern, welche Menschen behindern meine Persönlichkeitsentwicklung?
- Grundlagen der Menschenkenntnis und des Verhaltens
- Rollenspiele, Übungen zur Selbstdarstellung und Analysetests

Spezieller Hinweis: Die Seminarteilnehmer haben die Möglichkeit, „schwierige“ berufliche und private Situationen vorzutragen, um Hinweise oder Vorgehensweisen zur Lösung zu erfahren.

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer

Teilnehmerkreis: Mitarbeiter aller Branchen, aller Ebenen, die ihre berufliche oder persönliche Situation verbessern wollen

Teilnahmegebühr: 3.000.- LUF*, inklusive Arbeitunterlagen und Pausengetränke

* Diese Weiterbildungsmaßnahme wird unterstützt durch den Europäischen Sozialfonds

Datum: Donnerstag, den 2. und Freitag, den 3. Dezember 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

Gestern Mitarbeiter – Heute Führungskraft

Ein Intensivtraining für Führungskräfte, die sich in ihrer neuen Position behaupten wollen. „Zum Künstler muß man geboren sein, zur Führungskraft kann man werden.“ Wie sieht jedoch die Vorbereitung auf eine Führungsposition aus? Nur allzu oft werden neue Führungskräfte einfach ins Wasser geworfen.

In diesem Seminar lernt die neue Führungskraft mit den Widerständen in der eigenen Person, bei den Kollegen, bei den Mitarbeitern und in der betrieblichen Realität umzugehen. Sie entdeckt, welche Mög-

lichkeiten es gibt, sich durch Autorität statt durch Macht durchzusetzen. Durch eine Selbsteinschätzung seiner Führungsqualifikation erfährt der Teilnehmer seine Zuwachspotentiale und kann sich selbst einen konkreten Aktionsplan für effizientes Selbstmanagement erarbeiten.

Programm:

- Die Ziele der Firma im Markt von heute und morgen
 - Die Marktsituation
 - Der Wettbewerb
 - Die Aufgaben der Zukunft
 - Die Notwendigkeit zum Change-Management
- Führen heute
 - Die Führungssituation
 - Die Beteiligten
 - Die Widerstände
- Die Führungsaufgaben
 - Die Rolle als Führungskraft
 - Der ganzheitliche Ansatz von Führung
 - Führungsqualifikation
 - Anforderungen an eine Führungskraft
 - Stärken/Zuwachs-Analyse
 - Möglichkeiten der Veränderung
 - Umgang mit Widerständen
- Sich selbst führen
 - Ziele und Planung
 - Privat contra Geschäft?
 - Selbstmotivation
- Instrumente der Führung
 - Die Potentialanalyse der Mitarbeiter
 - Das Coaching als neue Führungsaufgabe
 - Die Zielvereinbarung mit Mitarbeitern

Referent: Volker BRODBECK, Unternehmensberater, Nürnberg

Teilnehmerkreis: Mitarbeiter, die auf eine Führungsaufgabe vorbereitet werden sollen und Führungskräfte, die ihr Führungsinstrumentarium überprüfen wollen

Teilnahmegebühr: 3.000.- LUF*, inklusive Arbeitunterlagen und Pausengetränke

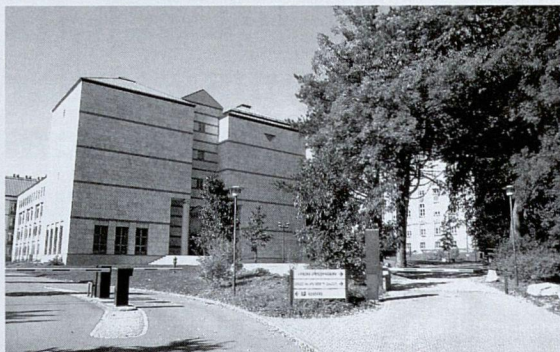
* Diese Weiterbildungsmaßnahme wird unterstützt durch den Europäischen Sozialfonds

Datum: Montag, den 6. und Dienstag, den 7. Dezember 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr.

Enseignement supérieur

CRP-CU devient CRP-Gabriel Lippmann

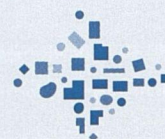
La dénomination de l'établissement public «Centre de Recherche Public - Centre Universitaire» (CRP-CU) vient d'être changée par règlement grand-ducal en «Centre de Recherche Public - Gabriel Lippmann». Le nom choisi pour la nouvelle dénomination est celui d'un scientifique de renom international, né à Luxembourg en 1845 et ayant passé les premières années de sa vie à Luxembourg, professeur de «Calcul des probabilités et de Physique mathématique» à



la Sorbonne. Gabriel Lippmann obtint le prix Nobel de physique en 1908. Cette dénomination permet ainsi d'honorer la mémoire de ce scientifique européen, seul prix Nobel né à Luxembourg.

Retraites complémentaires : besoin d'y voir plus clair ?

La pension complémentaire constitue un outil indispensable dans la politique salariale de l'entreprise d'aujourd'hui. Mais il s'agit d'un avantage extra-légal souvent perçu comme une matière compliquée qui touche à des domaines divers : juridique, fiscal, social, technique, comptable et actuariel. Voilà pourquoi Fortis, un des leaders européens en matière de Pension Complémentaire, s'engage à vous aider dans vos choix. Afin de vous soumettre un contrat d'assurance groupe personnalisé, nos conseillers étudient avec vous vos besoins spécifiques et vous aideront à y voir plus clair dans les nouvelles dispositions légales et fiscales instaurées par la nouvelle loi sur les Régimes de Pension Complémentaire.



FORTIS

Solid partners, flexible solutions

DÉPARTEMENT VIE ENTREPRISES
FORTIS LUXEMBOURG
ASSURANCES

74, Grand-Rue L-1660 Luxembourg
 Tél. : (352) 24 18 58 239
 Fax : (352) 24 19 01
 e-mail : d.bossicart@fortis.lu

Merkur 7.1999

Résultats de l'enquête sur l'évolution de l'efficacité énergétique dans l'industrie entre 1990 et 1998

Accord volontaire signé entre le Ministère de l'Energie et la FEDIL

Le 1^{er} mars 1996, le Ministre de l'Energie et le Directeur de la Fédération des Industriels Luxembourgeois avaient signé une convention d'accord volontaire sur l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie luxembourgeoise.

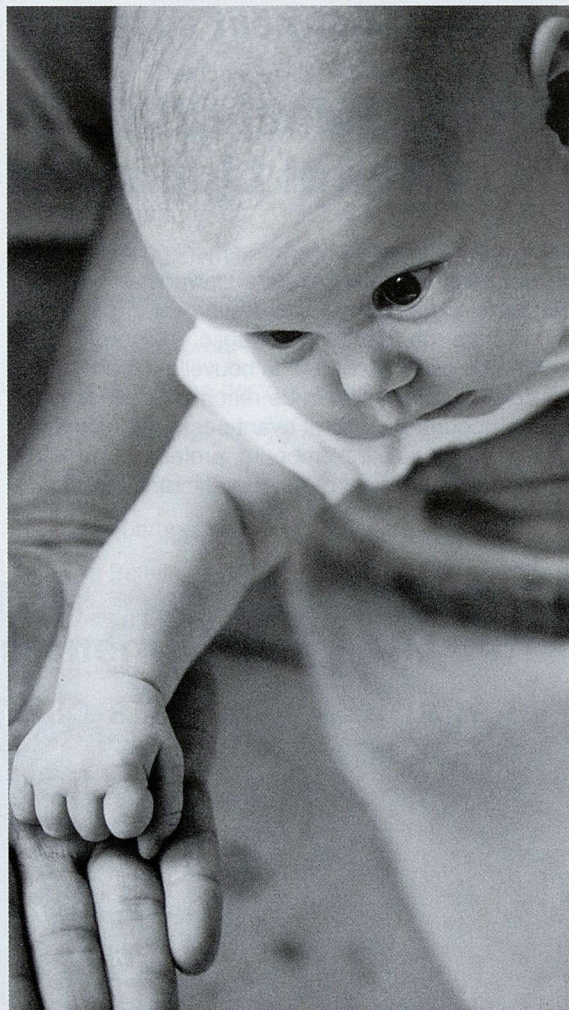
Cet accord volontaire a pour objet d'inciter les entreprises membres de la FEDIL à réaliser des économies d'énergies en améliorant l'efficacité énergétique de leurs installations de 10% sur la période de 1990 à 2000, tout en leur laissant la liberté de décider elles-mêmes sur les moyens à mettre en oeuvre. Les entreprises membres de la FEDIL s'efforcent donc à réaliser, au-delà de la simple analyse critique de leur situation énergétique, des mesures concrètes en vue de minimiser la consommation énergétique, mesures qui contribuent par ailleurs à diminuer la dépendance énergétique du pays et à réduire les effets sur l'environnement et à améliorer la productivité des entreprises. En outre une meilleure efficacité énergétique contribuera à moyen terme à améliorer la compétitivité de nos entreprises.

La FEDIL s'est chargée du suivi de l'évolution de l'efficacité énergétique en dressant un relevé de la consommation spécifique d'énergie auprès d'environ 35 entreprises représentatives, regroupées dans les 6 secteurs suivants: sidérurgie, transformation des métaux, chimie et parachimie, minéraux non métalliques, agro-alimentaire, boissons, tabacs et transports aériens. Elle a été assistée dans cette tâche par les services compétents du Ministère de l'Energie.

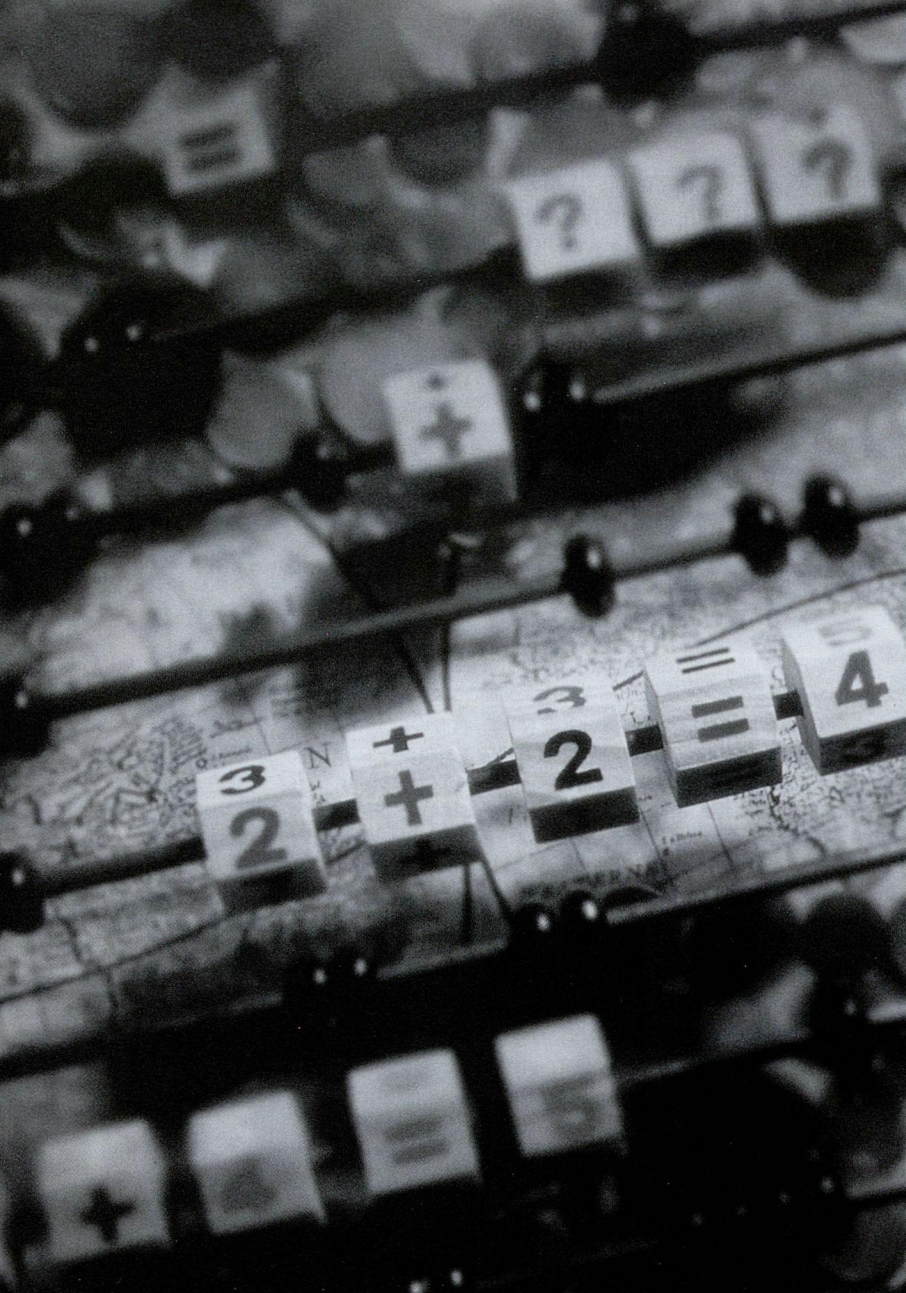
A côté de cette mission de suivi, la Fédération des Industriels Luxembourgeois s'est également engagée à assurer envers ses membres une mission d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Résultats de l'enquête sur l'évolution de l'efficacité énergétique dans l'industrie pour la période de 1990 à 1998: amélioration de 14%

L'analyse des vecteurs énergétiques de 49 filières de production sus-mentionnées, dont la consommation d'énergie représente plus de 95% de la consommation industrielle totale au niveau national, a dégagé



Il y a ceux qui comptent dans la vie...



Dans les affaires, mieux vaut savoir sur qui compter. Mieux vaut donc ne laisser aucun chiffre au hasard. Et vous référer au 'Guide des Comptes Annuels pour le Luxembourg'.

Un ouvrage spécialement destiné aux entreprises du Grand-Duché et à leurs conseillers.

Il contient notamment :

- l'analyse des comptes de l'actif et du passif
- le compte de résultats
- l'annexe aux comptes annuels
- le contrôle interne des comptes annuels
- des modèles pour les comptes annuels
- les comptes consolidés
- un lexique multilingue
- ...

Outil de référence, le 'Guide' aborde les comptes annuels sous l'angle du droit des sociétés, du droit fiscal, droit comptable, etc.

... et ceux sur qui compter dans les affaires.

Ce guide hors du commun a su, lui aussi, sur qui compter puisqu'il a été rédigé par de grands spécialistes grand-ducaux en la matière :

- Jean-Jacques Soisson, réviseur d'entreprises, Ernst & Young Kirchberg.
- Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises HRT Révision.

Pour toute info ou commande, appelez gratuitement le

 0800- 3732



ced.samsom

une amélioration de l'efficacité de 14%. En d'autres termes, l'industrie a consommé en 1998 14% moins d'énergie par unité produite qu'en 1990. Cette amélioration reflète, à leur juste valeur, les efforts déployés par l'industrie dans ce domaine. Dans la même période considérée, l'énergie globale consommée par l'industrie a diminué de 25%, à savoir de 87.041.383 GJ à 65.102.160 GJ.

Citons les causes essentielles ayant contribué aux résultats encourageants:

- Le cadre économique conduisant en 1998 à une augmentation **de la production** industrielle de 4,3% en favorisant une utilisation plus rationnelle des capacités de production.
- Les investissements dans de nouvelles technologies offrant un meilleur rendement énergétique.
- La mise en service d'installations de récupération d'énergie et de cogénération.
- L'optimisation des paramètres des installations de production conduisant à une réduction sensible de la charge énergétique.
- Une sensibilisation accrue du personnel dans le but de réduire davantage les gaspillages de l'énergie en toutes ses formes et de façon générale la mise en place de systèmes de managements environnementaux et énergétiques.

Nonobstant, l'évolution favorable de l'efficacité énergétique dans l'industrie, certaines entreprises ont été affectées par des conditions ne leur permettant pas d'améliorer leur efficacité et ont même dû subir une dégradation de celle-ci et ceci notamment pour les raisons suivantes:

- Arrêt des installations de production pour des raisons de réfection ou de modernisation tout en gardant des consommations d'énergies fixes;
- Product mix défavorable, plus intensif en énergie, imposé par la demande du marché;
- Problèmes de démarrage de nouvelles installations de production complexes avec des taux de rebuts exceptionnellement élevés;
- Diminution de la production pour des raisons conjoncturelles.

Le Ministère de l'Energie et la Fédération des Industriels Luxembourgeois se félicitent de la volonté des entreprises d'intensifier leurs efforts, efforts démontrés par les résultats de l'enquête, en vue d'une meilleure efficacité énergétique de leurs systèmes de production. La FEDIL poursuivra sa mission de suivi d'information et de sensibilisation envers ses membres en vue de promouvoir davantage l'utilisation

rationnelle de l'énergie. Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à: M. René WINKIN, FEDIL, tél.: 43 53 66-1, fax: 43 23 28.

Prix à la consommation

Tranche (+2.5%) de l'échelle mobile des salaires au 1^{er} août

Au mois de juillet 1999, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, marque un recul de -1.25%, qui s'explique par la prise en compte des prix des soldes d'été. A rappeler que les soldes saisonniers sont intégrés dans l'indice depuis janvier 1999 en vertu de la réglementation communautaire sur la mise en oeuvre de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Etabli «hors soldes», l'indice aurait connu en juillet une faible hausse, inférieure à +0.1%. L'indice retombe de 103.50 points au mois de juin à 102.21 points au 1/7/1999 (base 100 en 1996).

Le taux d'inflation sur 12 mois passe à -0.24%, le recul prononcé étant dû au fait que l'indice de juillet 1998 était encore établi «hors soldes». Au mois d'août ce taux retrouvera une valeur plus significative du point de vue de l'évolution effective de l'inflation.

L'indice rattaché à la base 1/1/1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 584.92 points. La moyenne semestrielle atteint 589.56 points au 1/7/1999. Comme annoncé dans les communiqués de presse des 10/6 et 8/7/1999, elle dépasse de cette manière la cote d'échéance de 588.77 points, supérieure de 2.5% au précédent seuil. Ceci signifie qu'il y a majoration de 2.5% des salaires, traitements, pensions, etc. au 1^{er} août 1999, la cote d'application en vigueur à partir de cette date étant de 562.38 points (Cote en vigueur du 1/2/1997 au 31/7/1999: 548.67 points).

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

MEHRWERTSTEUERERKLÄRUNG

Erstellung Ihrer TVA Erklärung

- nach Monaten oder Trimestern
- volle Rechenfunktionen
- automatischer Druck der Banküberweisung
- Formulardruck (Original und Kopie)
- Freie Einstellung der Währung (z.B. EURO)
- Freie Eingabe der Steuersätze
- Neues Steuerjahr mit einem Click
- Bedingt mandantenfähig
- viele Hilfs- und Zusatzprogramme



CD ROM

Windows 95/98

*Einfacher können Sie Ihre
TVA - Erklärung
nicht mehr erstellen*

ce computer engineering Luxembourg
 Telefon 347403 Fax 347402

a) Taux de variation des indices de groupe

	juillet 99/ juillet 98	juillet 99/ juin 99
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 1.08 %	+ 0.24 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 2.03 %	- 0.31 %
Articles d'habillement et chaussures	- 4.18 %	- 5.40 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 0.20 %	- 0.95 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	- 1.20 %	- 3.43 %
Santé	+ 0.84 %	-
Transport	+ 1.50 %	- 0.07 %
Communications	-11.91 %	+ 1.71 %
Loisirs, spectacles et culture	- 1.30 %	- 1.21 %
Enseignement	+ 5.19 %	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 0.83 %	-
Biens et services divers	- 0.14 %	- 1.30 %

b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Equipements téléphoniques (pondération 4.9o/oo)	+0.02 p	Produits pour l'entretien du logement (pondération 13.7 o/oo)	-0.14 p.
Voyages à forfait par voiture (pondération 2.8o/oo)	+0.02 p	Mobilier de salon, salle à manger etc. (pondération 24.2 o/oo)	-0.11 p.
		Chaussures pour dames (pondération 7.9 o/oo) etc...	-0.06 p.

L'évolution de l'indice général au 1^{er} juillet 1999 (1.29 point) résulte d'incidences à la baisse des divisions particulièrement touchées par les soldes d'été, comme celles des «Articles d'habillement et chaussures» (-0.51 point), de l'«Ameublement, équipement de ménage et entretien» (-0.47 point), des «Loisirs, spectacles et culture», du «Logement, eau, électricité et combustibles» (-0.14 point chacune) et des «Biens et services divers» (-0.08 point). Des impacts à la hausse ont été constatés seulement pour les divisions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0.04 point) et «Communications» (+0.02 point). L'apport des cinq autres divisions à l'évolution de l'indice général a été faiblement négatif ou nul.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la baisse sur l'indice ont connu des reculs de respectivement -9.8% (produits pour l'entretien du logement), - 4.5% (mobilier de salon, salle à manger, etc.) et -7.1% (chaussures pour dames). Les baisses de prix les plus importantes ont cependant été

constatées pour le mobilier de jardin (-13.7%) et des articles vestimentaires comme notamment les chemises (-12.7%), les «autres vêtements» (-11.3%) et vêtements de sport (-10.3%) pour hommes, et les blouses etc. pour dames (-10.1%). Les seules hausses d'une certaine envergure ont été relevées pour les équipements téléphoniques (+6.2%) et les voyages à forfait par voiture (+5.2%).

En reculant dans leur ensemble de -0.4% par rapport au mois précédent, les prix des produits pétroliers ont contribué à stabiliser l'indice. Le recul des prix de l'ensemble des autres biens et services a en effet été de -1.3%. L'indice au 1^{er} août 1999 sera publié le 9 septembre, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice.

La publication (Indicateurs rapides – Série A1No 7/99) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Section IPC, tél: 478 - 4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu.

Société nationale de crédit et d'investissement

Activités de la SNCI au cours du premier semestre 1999

Grâce à la bonne tenue de la consommation privée et la croissance des exportations des biens et de services, l'activité économique au Luxembourg avait évolué en 1998 à un rythme plus élevé que dans la plupart des pays européens. En 1999, l'économie luxembourgeoise devrait être affectée par le ralentissement de l'activité économique dans la zone OCDE. Le STATEC, dans sa dernière note de conjoncture, prévoit une croissance réelle du PIB de 3,2%. Les investissements devraient atteindre en 1999 un niveau

moins élevé qu'en 1998, comme semblent le confirmer les nouvelles opérations de prêt décidées par les organes de la SNCI au cours du premier semestre de 1999.

1. Vue d'ensemble des opérations de la SNCI au cours du premier semestre 1999

Au cours du premier semestre 1999, le conseil d'administration de la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de EUR 33,6 millions, contre EUR 51,4 millions accordés pour la même période de 1998. Le tableau comparatif ci-après fournit une vue d'ensemble suivant les différentes catégories d'opérations décidées.

Tableau comparatif des opérations décidées au cours du premier semestre des exercices 1997 à 1999 (en milliers EUR)

	1997	1998	1999
Crédits d'équipement	7.102	9.506	7.638
Prêts à moyen et à long terme	35.151	38.488	24.676
Prêts CECA / BEI	2.020	-	-
Prêts à l'innovation	-	198	1.300
Crédits à l'exportation	6.445	-	-
Prêts participatifs et prises de participation	1.239	3.223	-
	51.957	51.415	33.614

2. Crédits d'équipements

Cette formule de crédit, réservée aux entreprises de petite et moyenne dimension, est un moyen de financement à long terme recherché en raison de son taux d'intérêt fixe très avantageux de 3% l'an. Le montant total des crédits d'équipement a atteint EUR

7.637.800 au cours du premier semestre de l'exercice 1999, contre EUR 9.506.400 durant la même période de 1998, ce qui correspond à une diminution de 20%. Le nombre de prêts par contre a augmenté de 59 à 71, soit une augmentation de 20%. Il y a lieu de relever toutefois des évolutions différentes selon l'appartenance sectorielle des entreprises.

Ventilation des crédits d'équipements accordés durant le premier semestre 1999

	Montants accordés en milliers EUR	Nombre de prêts	Emplois salariés Nouveaux	Débutants et entreprises nouvelles
Industrie	2.402	11	76	4
Artisanat	4.602	49	22	15
Commerce	419	8	3	2
Hôtellerie	215	3	0	0
TOTAL	7.638	71	101	21

Les crédits d'équipement accordés au cours du premier semestre 1999 en faveur du secteur de l'industrie connaissent une nette augmentation par rapport à la même période de 1998. Ainsi les interventions totales sont passées de EUR 2.186.400 à EUR 2.401.600 (+ 10%). Parallèlement, le nombre de prêts augmente de 4 à 11.

Le secteur de l'artisanat reste le principal bénéficiaire de la formule des crédits d'équipement. Le volume total accordé passe de EUR 4.001.600 au 30 juin 1998 à EUR 4.602.200 au 30 juin 1999, soit une augmentation de 15%. Le nombre des prêts, quant à lui, s'établit à 49 contre 37 en 1998.

Le secteur du commerce enregistre pendant les six premiers mois de 1999 une forte diminution par rapport à la même période de l'année précédente avec des crédits d'équipement accordés d'un montant de EUR 419.300, contre EUR 2.883.900 en 1998. Le nombre des interventions se réduit à 8 unités contre 13 au 30 juin 1998.

Avec EUR 214.700, les crédits d'équipement alloués au cours du premier semestre 1999 au secteur de l'hôtellerie et de la restauration enregistrent également une diminution par rapport au montant de EUR 434.400 atteint en 1998. De même, le nombre des prêts décroît de 2 unités.

3. Prêts à moyen et à long terme

Le volume des prêts à moyen et à long terme accordés au cours du premier semestre 1999 s'élève à EUR 24.676.000 pour 12 prêts, contre EUR 38.488.000 pour 10 prêts accordés au cours de la période correspondante de 1998. Ces prêts contribuent au financement d'investissement d'extension des capacités de production existantes et au financement d'implantations d'entreprises nouvelles. Ainsi, ils ont contribué à la création de quelque 150 emplois nouveaux dans une variété de branches.

Comme suite à la baisse générale des taux d'intérêt sur le marché des capitaux, la SNCI a fixé avec effet au 1^{er} mai 1999 le taux d'intérêt applicable aux prêts à long terme (8 à 10 ans) à 4% et celui applicable aux prêts à moyen terme (durée 5 ans) à 3,50% p.a..

Il échet de remarquer que les taux d'intérêt indiqués ci-dessus sont des taux nets ne comportant ni commissions ni frais supplémentaires. Par ailleurs, il s'agit de taux fixes pour toute la durée des prêts en question et que les bénéficiaires des prêts SNCI ont la possibilité d'effectuer, à tout moment, des remboursements anticipés sans pénalités.

4. Prêts à l'innovation

Au cours du premier semestre 1999, la SNCI a accordé un prêt à l'innovation pour un montant total de EUR 1,3 million à une grande entreprise industrielle.

5. Autres opérations

Le 26 juin 1998, la SNCI a constitué avec cinq banques de la place la «Société luxembourgeoise de capital-développement pour les PME S.A.» (CD-PME). L'objet de CD-PME est le renforcement des fonds propres et de l'assise financière de petites et moyennes entreprises industrielles, artisanales ou de prestation de services mettant en oeuvre des projets novateurs et créateurs d'emplois. Depuis sa création, le conseil d'administration de CD-PME a décidé trois prêts participatifs pour un montant total de EUR 315.000.

En date du 12 juillet 1999, la SNCI a signé avec six autres institutions européennes de crédit à long terme ayant un mandat d'intérêt public un accord de coopération visant la promotion commune de leurs initiatives en faveur des PME et en particulier auprès de la Commission européenne.

Emploi salarié au 1^{er} trimestre de 1999

Nouvelle accélération de la progression au cours du 1^{er} trimestre de 1999

Une comparaison des accroissements enregistrés au cours des premiers trimestres de 1997, 1998 et 1999 laisse apparaître une accélération continue de l'augmentation de l'emploi salarié intérieur (excluant les fonctionnaires et employés des institutions internationales, mais incluant les frontaliers). Les taux de variation afférents passent de 3.2% en 1997 à 4.0% en 1998, puis à 5.3% en 1999. Fin mars 1999, les chiffres tirés des fichiers de la sécurité sociale font état d'une population salariée de 227 683 personnes.

Comme les années précédentes, ce développement particulièrement dynamique est essentiellement assuré par les frontaliers (+10.6%), les salariés résidents n'augmentant que de 2.8%. Globalement, le taux de croissance de la population salariée féminine (+5.5%) dépasse légèrement celui des hommes (+5.1%). Une ventilation par lieu de résidence montre que c'est chez les résidents uniquement que l'on peut observer cette évolution, les taux d'accroissement des hommes restant plus élevés chez les frontaliers. A la fin du 1^{er} trimestre de 1999, la structure de l'emploi se présente comme suit:

- Proportion de femmes: 36.7%
- Proportion de frontaliers: 33.2%

- Ventilation par pays de résidence des frontaliers:
 Allemagne : 18.8%
 Belgique : 28.4%
 France : 52.8%

La publication (Indicateurs rapides série L) est disponible gratuitement au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Section Statistiques sociales, Contact: Jean Langers, tél.: 478 - 4250, fax 478 - 4276, E-mail: jean.langers@statec.etat.lu.

Balance courante

Recul de l'excédent courant du Luxembourg

Le Statec vient de publier les chiffres provisoires de la balance courante du Luxembourg pour le premier trimestre de 1999 dans la série N des indicateurs rapides. Selon ces données l'excédent courant du Luxembourg a reculé de quelque 10 milliards de LUF par rapport à la même période de l'année précédente pour s'élever à quelque 17 milliards de LUF. Cette

évolution est due en grande partie à la détérioration de la balance commerciale et du solde des rémunérations des salariés ainsi qu'au léger recul de l'excédent du revenu des investissements.

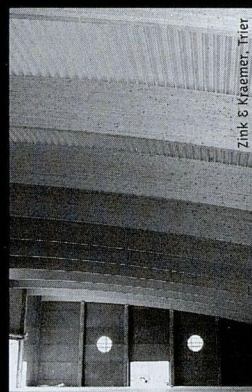
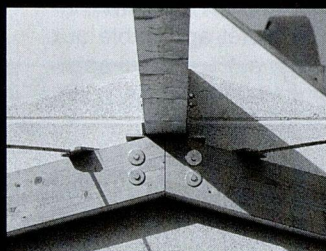
L'aggravation du déficit commercial (18 milliards de LUF, contre moins de 12 milliards il y a un an) est essentiellement due à la baisse des exportations. La valeur trimestrielle des ventes de marchandises se situe à un niveau inférieur à celui des cinq derniers trimestres et est en recul de 4% par rapport au premier trimestre de 1998. Le fléchissement de certains prix et le recul des expéditions des produits industriels, et notamment sidérurgiques, sont à l'origine de cette évolution défavorable. Par ailleurs, la progression continue de l'engagement de frontaliers a entraîné un nouvel accroissement des rémunérations des salariés de quelque 2 milliards de LUF sur un trimestre.

Les bonnes performances dans maintes activités de services (e.a. communications, transports et banques (services financiers)) ont assuré une progression des exportations de services de quelque 8%. Néanmoins un accroissement sensible de certains achats de services a atténué l'amélioration du solde de la balance des services. En effet, la tendance à un recours accru aux services étrangers s'est intensifiée au cours des derniers trimestres, notamment au sein des groupes multinationaux implantés au Luxembourg.

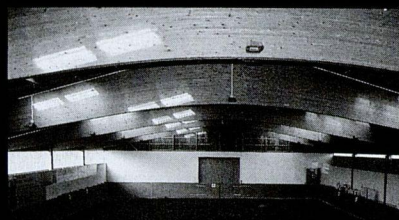
Ökologisch nachhaltige Konzepte und
 architektonisch interessante Lösungen
 für schlüsselfertige Industriebauten.
 Hallen, schlüsselfertig in Holzbauweise
 oder in Kombination mit Stahl/Stahlbeton.
 Weil wir davon überzeugt sind.

Warum Holz?

Da fallen uns tausend Gründe ein.
 Wenigstens von einigen würden wir Sie gerne überzeugen.



Zink & Kraemer, Trier



steffen



HALLEN- UND
 GEWERBEBAU

Steffen Hallen- und Gewerbebau

Potaschberg · rue Flaxweiler

L-6776 Grevenmacher

Tel. 0 03 52/71 97 24 · Fax 0 03 52/71 97 98

Libellé	Année						Premier trimestre					
	1997			1998 (1)			1998 (1)			1999 (1)		
	Crédit	Débit	Net	Crédit	Débit	Net	Crédit	Débit	Net	Crédit	Débit	Net
	Unité: milliard de LUF											
Balance courante	2 073,5	1 995,8	77,6	2 344,4	2 270,5	73,9	590,4	564,2	26,2	592,3	575,6	16,6
Biens	303,2	374,6	-71,4	347,8	418,1	-70,3	86,0	97,6	-11,6	82,5	100,3	-17,9
Services	337,7	246,1	91,6	388,0	282,4	105,6	98,3	66,4	31,9	105,8	72,8	33,0
Rémunération des salariés	23,2	79,2	-56,0	24,0	88,5	-64,5	5,9	20,2	-14,3	6,1	22,4	-16,3
Revenu des investissements (2)	1 340,1	1 208,6	131,5	1 515,2	1 393,6	121,5	385,5	358,5	27,1	382,4	357,5	24,9
Transferts courants	69,2	87,3	-18,1	69,5	87,9	-18,4	14,7	21,5	-6,8	15,6	22,6	-7,1

(1) chiffres provisoires

(2) sans bénéfices réinvestis

Les totaux et soldes sont calculés sur base de chiffres non-arrondis

La publication (indicateurs rapides série N) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Section: Relations économiques extérieures, Contact: M. Guy Schuller, tél.: 478 - 4271, E-mail: guy.schuller@statec.etat.lu.

secteurs), plus des trois quarts des capitaux investis sont concentrés sur le secteur bancaire.

Investissements directs étrangers

Au Luxembourg les encours des IDE dépassent le PIB

Le Statec vient de publier dans le Bulletin du Statec 3/99 les premiers résultats des enquêtes relatives aux investissements directs étrangers (IDE). Les IDE sont une composante essentielle du phénomène de globalisation. Ceci ressort très clairement des résultats des enquêtes réalisées depuis des décennies dans la plupart des pays industrialisés. En dépit de sa très grande ouverture aux capitaux étrangers, le Luxembourg ne réalise de telles enquêtes que depuis 1995. A défaut d'une centrale des bilans ou d'un registre recensant les données de base sur la structure des capitaux, ces premières enquêtes n'ont pas pu être exhaustives. Cependant par l'intégration des principaux opérateurs, les ordres de grandeur dégagés devraient être assez fiables.

En 1997, les encours des ID de l'étranger recensés dans le cadre de l'enquête s'élèvent à plus de 600 milliards de LUF, soit un niveau supérieur au PIB établi suivant les méthodes harmonisées communautaires (SEC). En comparaison avec les autres pays industrialisés, le Luxembourg est, proportionnellement, de loin le pays le plus ouvert aux investissements étrangers. Même si l'on fait abstraction de la place financière, le volume des capitaux étrangers investis - par tête d'habitant - au Luxembourg dépasse de loin (de deux à six fois) les ID dans les autres pays européens. En raison de l'envergure de la place financière et de la forte dotation en capital des banques (en moyenne trois fois plus élevée que dans les autres

secteurs), plus des trois quarts des capitaux investis sont concentrés sur le secteur bancaire.

Les capitaux originaires des pays limitrophes couvrent les deux tiers des investissements directs. Néanmoins, par secteur, les origines géographiques divergent sensiblement: domination des capitaux allemands (50%) dans le secteur bancaire; suprématie des capitaux français et belges (au total un tiers) dans le secteur des assurances et prépondérance des capitaux américains (un tiers) dans l'industrie où les pays limitrophes (dans l'ordre Belgique, Allemagne et France) couvrent au total 45%.

Les investissements directs du Luxembourg à l'étranger sont en majeure partie effectués par des entreprises elles-mêmes dépendantes de l'étranger. Au total quelque 100 entreprises établies au Luxembourg ont des participations dans quelque 360 entreprises étrangères. Les deux tiers des entreprises résidentes réalisant des ID à l'étranger relèvent de l'industrie.

En 1997, les encours des ID tant à l'étranger que de l'étranger ont progressé sensiblement, notamment à la suite des restructurations financières au niveau de deux secteurs dominants, à savoir la sidérurgie et l'audiovisuel. Les prises de participation croisées entre Arbed et Aceralia ont gonflé les ID à l'étranger et de l'étranger. Par ailleurs, l'entrée de Bertelsman dans la CLT-UFA a entraîné une hausse notable des capitaux allemands dans ce secteur.

Dans l'ensemble les entreprises dépendantes de l'étranger réalisent d'importants bénéfices dont plus de la moitié est distribuée sous forme de dividendes. La partie qui n'est pas rapatriée constitue une réserve susceptible d'être investie (en totalité ou en partie) au Luxembourg. Les entreprises ayant participé à l'enquête sur l'IDE contribuent largement à l'activité économique du Luxembourg et occupent près d'un tiers

de l'emploi salarié intérieur (hors services non marchands), avec d'importantes divergences par secteur. Ainsi dans le secteur bancaire, la part de l'emploi offert par les filiales ou succursales objet d'IDE est de quelque 80% et dans l'industrie hors construc-

tion d'environ 60%. Par ailleurs, les entreprises industrielles objet d'IDE réalisent près des trois quarts du chiffre d'affaires de l'industrie luxembourgeoise et participent à raison des deux tiers aux exportations totales du Luxembourg.

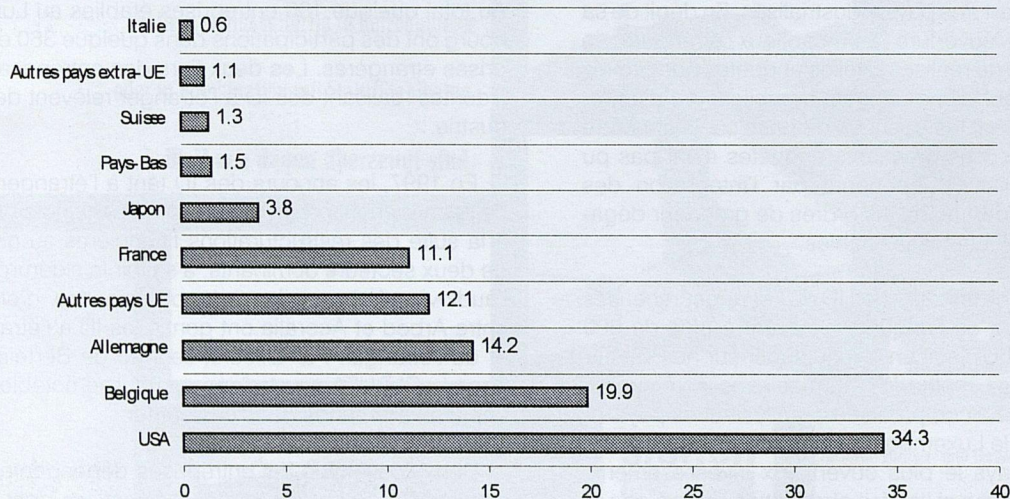
Encours d'investissement direct de l'étranger par tête d'habitant

Sources: Commission, CNUCED, calculs STATEC

Pays	Encours d'IDE (mio US\$) ^{1/}		Encours d'IDE en US\$/par tête d'habitant	
	1995	1996	1995	1996
Luxembourg	17 402	18 375	42 474.6	44 212.5
hors banques	4 929	5 482	12 030.9	13 189.7
Pays-Bas	112 336	118 626	7 266.2	7 642.0
Royaume-Uni	314 650	344 703	5 368.9	5 864.1
Suède	36 521	42 007	4 128.1	4 719.4
Danemark	22 620	23 393	4 326.7	4 445.6
Irlande	12 498	13 953	3 470.7	3 848.0
EJ-15	1 114 813	1 219 181	2 996.4	3 267.5
France	147 623	168 432	2 539.2	2 885.3
EJ-11	721 716	788 768	2 498.0	2 722.6
Espagne	98 580	104 976	2 514.2	2 673.2
Autriche	18 636	19 886	2 315.9	2 467.6
Etats-Unis	560 088	644 717	2 128.3	2 427.8
Allemagne	167 137	170 989	2 046.7	2 087.9
Grèce	19 306	20 310	1 846.8	1 940.8
Finlande	8 465	9 401	1 657.2	1 834.3
Italie	63 455	74 991	1 107.4	1 306.4
Portugal	6 139	6 747	623.4	683.9
Japon	17 814	18 029	141.9	143.2

^{1/} CNUCED "World Investment Report; 1998"

Encours des investissements directs de l'étranger dans les secteurs autres que banques et assurances par pays de provenance en 1997 - Part relative en %



La publication (Bulletin du Statec n° 3-99) est disponible au Statec b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, au prix de 150.- Luf / 3.72 Euro. Pour en

savoir plus: Section Relations économiques extérieures, Contact: M. Guy Schuller, tél.: 478 - 4271, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu.

**Il y a deux façons
de faire une croix sur
sa pension**

Celle-ci.



Et celle-là.



www.swisslife.lu

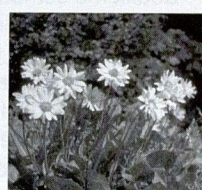
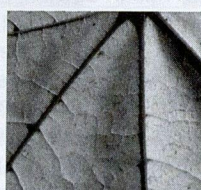
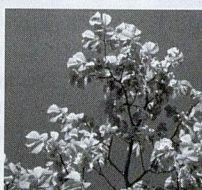
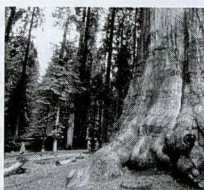
**Swiss Life (Luxembourg) S.A.
le spécialiste en régimes complémentaires de pension**

Swiss Life (Luxembourg) S.A.
Département commercial
1, rue du Potager
L-2347 Luxembourg - Kirchberg



Tél: 42 39 59 1

Fax: 42 39 60



Economie luxembourgeoise

Persistance de la bonne conjoncture au 1^{er} semestre de 1999

Au Luxembourg, l'activité économique est restée très soutenue au premier semestre de 1999, d'après les informations statistiques disponibles à la mi-année, commentées dans la Note de conjoncture N° 2/99 du STATEC. Le recul dans l'industrie, où des indicateurs quantitatifs définitifs font encore défaut, a été plus que compensé par la nouvelle progression des services marchands. L'expansion se situe surtout du côté des services de transports, de télécommunications et en particulier dans les «services fournis principalement aux entreprises» (services juridiques, comptables, conseils de gestion; architecture et ingénierie, publicité, sécurité, nettoyage,...). Par contre, le commerce a ralenti quelque peu, sous l'influence d'un commerce de gros subissant le recul de l'activité industrielle. Les banques sont également restées en deçà de leur performance exceptionnelle de 1998. Les activités de construction restent bien orientées, exception faite pour le génie civil, qui a reculé au premier trimestre, après une hausse très élevée en 1998.

L'expansion du marché du travail s'accompagne d'un recul du chômage: le taux de chômage moyen des cinq premiers mois de 1999 est de 3.1%, contre 3.3% à l'époque correspondante de 1998. Si le nombre de personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi accuse une légère hausse (+2.9%), le nombre de demandeurs d'emplois au total baisse de 2.1% (soit 160 personnes) pour s'établir à 7 382 personnes (en moyenne, sur les premiers cinq mois). Le total des demandeurs d'emplois peut être employé pour établir un taux de chômage «au sens large»: ce dernier était de 4.0% au cours des cinq premiers mois de 1999, contre 4.2% à la période correspondante de 1998. Notons encore que le taux de chômage désaisonnalisé s'est stabilisé à 3.0% au premier semestre de 1999 contre 3.0% déjà en moyenne au deuxième semestre de 1998.

Au cours des six premiers mois de 1999, le taux d'inflation du Luxembourg a été de 0.6%. Ce faible taux est quasiment identique au taux moyen du deuxième semestre de 1999. En raison de la prise en compte des soldes de janvier, il cache cependant une accélération de l'inflation au deuxième trimestre. En effet, au cours des trois derniers mois observés (avril-juin), le taux d'inflation a été de 1.2% contre -0.1% au premier trimestre. Cette hausse coïncide avec la montée des prix pétroliers, qui sont en hausse de quelque 10% dans l'indice de juin (relevé au 1^{er} du mois), par rapport au niveau moyen du premier trimestre.

La publication (Note de conjoncture N° 2-99) est disponible au Statec b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, au prix de 175.- Luf, 4.34 Euro. Pour en savoir plus: Section Conjoncture, Contact: Ferdy ADAM, tél.: 478 - 4217, e-mail: ferdy.adam@statec.etat.lu.

Tourisme

La reprise s'est confirmée en 1998

Le Bulletin du STATEC N° 4-99, qui vient d'être publié, retrace l'évolution des arrivées et des nuitées de touristes de 1996 à 1998. Il contient en outre des données concernant les taux d'occupation annuels et mensuels des hôtels en 1997 et 1998 ainsi qu'un historique des nuitées par région touristique de 1980 à 1998. La reprise du tourisme constatée en 1997 s'est poursuivie en 1998 avec une augmentation de la fréquentation touristique de 1.6% et de 1% des nuitées. C'est dans les hôtels où l'accroissement des nuitées a été la plus sensible (+5.5%) tandis que les campings ont indéniablement pâti des mauvaises conditions météorologiques qui ont prévalu pendant la première partie de la saison. On peut également retenir la performance de l'hébergement complémentaire: +2.1%.



Les Néerlandais restent les premiers clients de l'industrie touristique grand-ducale, mais leur fréquentation a diminué de 6.2% en 1998. L'analyse montre que cette diminution se rapporte en totalité aux campings, le nombre de nuitées des Néerlandais dans les hôtels étant resté éte. On constate une situation analogue pour les clients belges et allemands.

Un des accroissements les plus remarquables est celui des hôtes en provenance du Royaume-Uni dont les nuitées ont progressé de plus de 18%. Les causes de cette évolution sont sans doute liées aux relations entre les places financières induisant un important flux de tourisme d'affaires favorisé, e.a. pour le fait que Londres, dont les quatre aéroports sont reliés au Findel, est la première destination des passagers de notre aéroport national, loin devant Francfort.

Arrivées et nuitées selon la catégorie d'hébergement

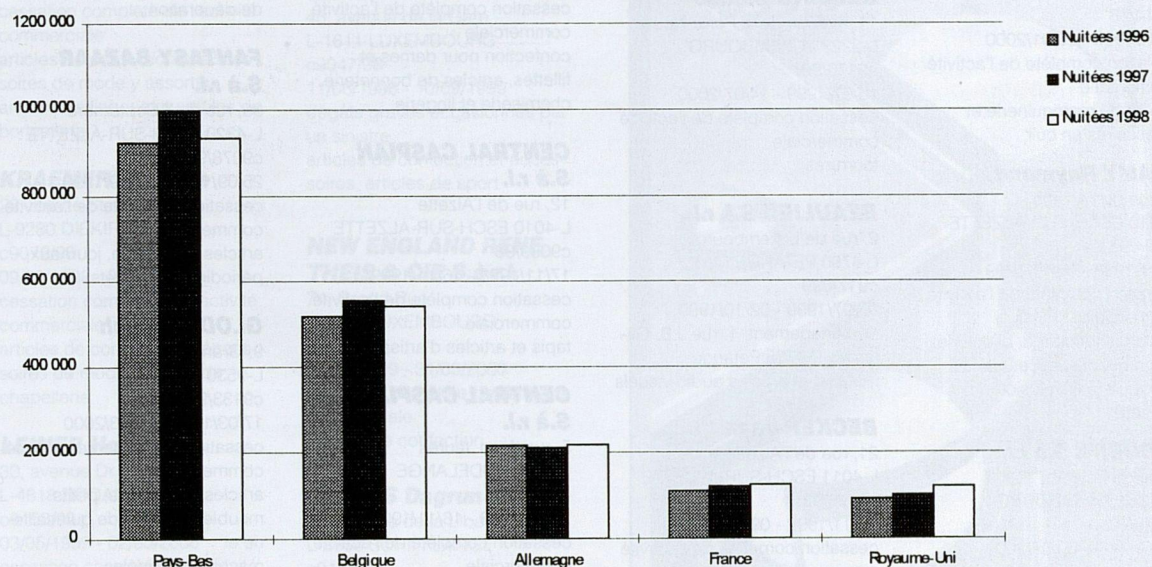
	1996	1997	1998	1998/97
	Unité: milliers			(en %)
Arrivées				
Toutes catégories d'hébergement	759.9	814.2	827.4	1.6
Hôtels, auberges, pensions	477.3	525.2	540.7	2.9
Campings	184.9	192.5	185.8	-3.5
Hébergement complémentaire	97.7	96.5	100.9	4.5
Nuitées				
Toutes catégories d'hébergement	2 497.7	2 615.0	2 640.1	1.0
Hôtels, auberges, pensions	1 037.8	1 109.0	1 170.3	5.5
Campings	1 058.2	1 110.7	1 066.3	-4.0
Hébergement complémentaire	401.7	395.3	403.4	2.1

Source: STATEC

Nuitées selon la résidence habituelle des hôtes -
Toutes catégories d'hébergement

	1996	1997	1998	1998/97 (en %)
Total tous pays	2 497 677	2 615 029	2 640 073	1.0
dont				
Pays-Bas	923 618	995 315	934 052	-6.2
Belgique	518 173	555 690	541 800	-2.5
Allemagne	215 802	211 666	217 828	2.9
France	110 666	120 875	124 980	3.4
Royaume-Uni	91 885	102 117	120 864	18.4

Source: STATEC

Nuitées selon la résidence habituelle des hôtes -
Toutes catégories d'hébergement

Source: STATEC

La publication (Bulletin du STATEC N° 4-99) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, au prix de 150.- Luf / 3.72 Euro. Pour en

savoir plus: Section Enquêtes d'entreprises - Tourisme, Contact: Victor Molling, tél.: 478 - 4258, e-mail: victor.molling@statec.etat.lu.

Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/08/99:

ABITAS S.à r.l.

15, rue Glesener
L-1631 LUXEMBOURG
c9128/99
17/03/1999 - 16/03/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement, tapis, articles de literie et articles de bimbeloterie

ACCESSOIRES HILGES S.à r.l.

37B, rue des Romains
L-8041 STRASSEN
c9114/98
29/01/1999 - 28/01/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie et accessoires en cuir

ADAMY Raymond

70, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9094/98
10/11/1998 - 09/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, cristaux et articles d'optique (à l'exclusion de lunettes)

ALDOBINI S.à r.l.

9, rue du Fossé
L-1536 LUXEMBOURG
c9178/99
03/07/1999 - 02/07/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection

ARTICLES DE PECHE ROBY S.à r.l.

2, place Léon XIII
L-1929 LUXEMBOURG
c9143/99

01/04/1999 - 31/03/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de pêche et d'alevins

BALTHASAR Emilie

10, rue de la Fontaine
L-9521 WILTZ
c9134/99
03/07/1999 - 02/06/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie

BASSING Claude

11, avenue de la Porte-Neuve
L-2227 LUXEMBOURG
c9176/99
15/07/1999 - 14/07/2000
cessation complète de l'activité commerciale
fourrures

BEAULIEU S.à r.l.

2, rue de Luxembourg
L-4760 PETANGE
c9174/99
03/07/1999 - 02/10/1999
déménagement: 1, rue J.B. Gil-lardin, L-4735 Petange
matériel et articles audio-visuels

BECKER Jean

21, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE
c9096/98
10/11/1998 - 09/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie, articles de fausse-bijouterie, jouets, articles pour fumeurs, articles de vêtements de sport

BEIM FISCHER S.à r.l.

54, route d'Esch
L-3921 MONDERCANGE

c9122/99
01/04/1999 - 31/03/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de pêche

BOUTIQUE BAMBOLA S.à r.l.

14, route de Luxembourg
L-3253 BETTEMBOURG
c9171/99
03/07/1999 - 02/07/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement et accessoires de mode y assortis

BOUTIQUE PIPELINE S.A.

24-26, place de la Gare
L-1616 LUXEMBOURG
c9107/98
26/11/1998 - 27/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles et vêtements de sport

BRITT & STEFAN DESIGN S.à r.l.

32, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG
c9119/98
16/01/1999 - 15/01/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de cadeaux, de décoration et articles de textiles et d'ameublement

CARINA S.à r.l.

77, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE
c9084/98
02/11/1998 - 01/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
confection pour dames et fillettes, articles de bonneterie, chemiserie et lingerie

CENTRAL CASPIAN S.à r.l.

12, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9089/98
17/11/1998 - 16/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
tapis et articles d'artisanat d'art

CENTRAL CASPIAN S.à r.l.

5, rue Jean Jaurès
L-3490 DUDELANGE
c9089/98A
17/11/1998 - 16/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
tapis et articles d'artisanat d'art

COVADEL S.A.

7, rue Philippe II
L-2340 LUXEMBOURG
c9164/99
21/05/1999 - 20/05/2000
cessation complète de l'activité

commerciale
articles textiles et articles d'habillement

CUIRTEX S.A.

24, avenue de la Gare
L-4131 ESCH-SUR-ALZETTE
c9170/99
31/07/1999 - 31/10/1999
transformation immobilière
articles d'habillement, articles de maroquinerie

ELECTRE S.à r.l.

26, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9082/98
16/10/1998 - 15/10/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles de confection, articles de bonneterie et articles de mode assortis

ELECTRICITE KOHNEN S.A.

54, Grand-Rue
L-8501 REDANGE-SUR-ATTERT
c9083/98
24/10/1998 - 23/10/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles électriques

FAARWEGESCHAEFT KAELEDALL S.à r.l.

82, route de Tétange
L-3672 KAYL
c9086/98
05/11/1998 - 04/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de peinture et de décoration

FANTASY BAZAAR S.à r.l.

35, rue du X Septembre
L-4320 ESCH-SUR-ALZETTE
c9078/98
25/09/1998 - 24/09/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de librairie, journaux, périodiques et jouets

GLODT Joseph

9, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c9133/99
17/03/1999 - 16/03/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles électriques, petits meubles, articles de quincaillerie et machines agricoles

GOERGEN Marie-Thérèse

3, rue du Pont
L-5559 REMICH
c9105/98
01/02/1999 - 31/01/2000
cessation complète de l'activité

commerciale
meubles

GUILLEN Suzanne

51, rue Dicks
L-4082 ESCH-SUR-ALZETTE
c9179/99
22/06/1999 - 21/09/1999
art. 6.7. force majeure dûment
constatée
rideaux, articles de décoration
pour intérieurs, accessoires

INCOGNITO S.à r.l.

47, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9097/98
27/11/1998 - 26/11/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection et acces-
soires de mode y relatifs,
articles
de lingerie et articles de chemi-
serie

JACOBS Henriette

98, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9140/99
01/04/1999 - 30/03/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection, acces-
soires de mode assortis, articles
textiles, articles de mercerie-
bonneterie-lingerie-chemiserie

**KLEIN-ANGELSBURG
ETTELBRUCK S.à r.l.**

105, Grand-Rue
L-9051 ETTTELBRUCK
c9166/99
26/05/1999 - 25/05/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection et acces-
soires de mode y assortis,
articles de lingerie et articles de
bonneterie

KRAEMER Monique

29, rue de Stavelot
L-9280 DIEKIRCH
c9072/98
09/09/1998 - 08/09/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection et acces-
soires de mode; articles de
chapellerie

LEINER Hortense

30, avenue Dr. Gaasch
L-4818 RODANGE
c9153/99
03/05/1999 - 02/05/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de mercerie-bonneterie-
lingerie et articles de confection

**MAGASINS SPECIAUX
LIPPERT & CIE S.à r.l.**

3, rue de la Gare
L-9044 ETTTELBRUCK

c9172/99
03/07/1999 - 02/10/1999
déménagement: 11, Grand-Rue,
Nospelt
équipements du bâtiment et du
foyer, articles de chasse
et de pêche

**MAISON CHARLES
KRECKE S.à r.l.**

99, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE
c9151/99
02/05/1999 - 01/05/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie-
orfèvrerie, articles en cristal et
objets d'art

**MEHRABKHANI
Farahmand**

6, boulevard de Verdun
L-2670 LUXEMBOURG
c9081/98
20/10/1998 - 19/10/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
tapis

MONO S.A.

47, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
c9169/99
03/07/1999 - 02/07/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
disques, cassettes magnétiques
et articles de bimbeloterie

**MONOPOL GALERIE 45
S.à r.l.**

45, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9047/98
11/06/1998 - 10/09/1999
dégâts graves occasionnés par
un sinistre
articles de confection et acces-
soires, articles de sport

**NEW ENGLAND RENE
THEIS & CIE S.à r.l.**

74, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9132/99
01/04/1999 - 31/03/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection

PAULUS Dagrün

82, avenue de la Libération
L-3850 SCHIFFLANGE
c9129/99
16/03/1999 - 15/03/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
articles électriques, articles
électroniques et électro-
ménagers
articles de lustrerie et articles de
quincaillerie

REVE S.à r.l.

92, Grand-Rue
L-9051 ETTTELBRUCK
c9130/99
20/03/1999 - 19/03/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
articles textiles, articles de
mercerie-bonneterie et articles
de lingerie

SCHARES Roger

7A, rue de Helmdange
L-7360 HELMDANGE
c9142/99
24/04/1999 - 23/04/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
antiquités, articles d'ameuble-
ment usagés et articles de bro-
cante, éléments en béton armé
et bois brut

SCHOMMER S.à r.l.

7, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9148/99
15/04/1999 - 14/04/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de ménage, articles en
faïence et en porcelaine
lampadaires, articles de lustrerie
et articles de bimbeloterie

SUCKEL S.à r.l.

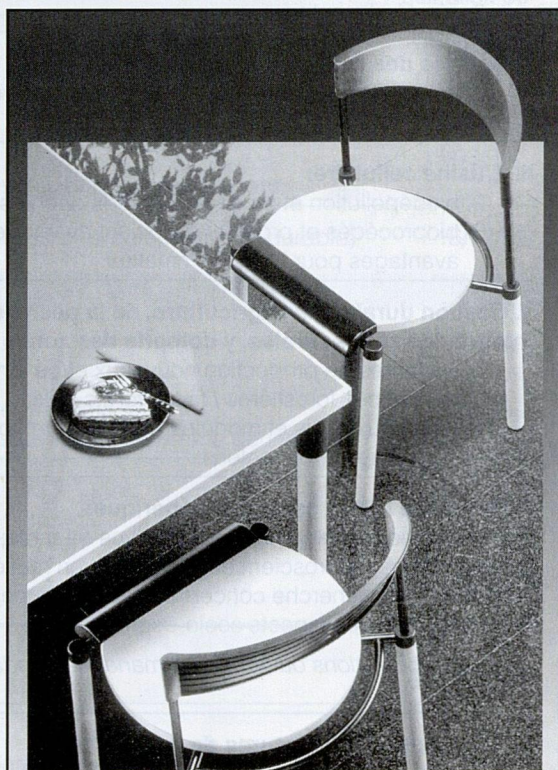
65, avenue G.D. Charlotte
L-3441 DUDELANGE
c9167/99
01/06/1999 - 31/05/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
articles de confection

**TEK, TECHNICS, ENGIN-
EERING & KNOW HOW**

Centre Neuberg, Grand-Rue
LUXEMBOURG
c9075/98
17/10/1998 - 16/10/1999
cessation complète de l'activité
commerciale
articles textiles et en cuir

**WOLFF-WEYLAND
S.à r.l.**

24, rue Prince Henri
L-9047 ETTTELBRUCK
c9121/99
15/04/1999 - 14/04/2000
cessation complète de l'activité
commerciale
équipements, outillage et ma-
chines pour l'exécution de
travaux de jardinage, de maté-
riel pour le génie civil, d'articles
de loisirs...



OFFICE EQUIPMENT

IMAC

78, route de Longwy
L-8005 Helfent-Bertrange

Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
Fax: 44 23 72

5^e Programme-Cadre de Recherche, de Développement technologique et de Démonstration de l'Union européenne (5^e PCRD)



Tableau récapitulatif des prochaines dates limites des appels à propositions ouverts ou à être publiés

Luxinnovation présente une sélection d'appels à propositions ouverts sur les quatre programmes thématiques du 5^e PCRD. Ces dates sont indicatives, veuillez contacter Luxinnovation pour le suivi de votre projet. Ces appels sont généralement limités à certains domaines des lignes d'action décrites ci-dessous. Pour tout renseignement complémentaire: Luxinnovation GIE, tél.: 43 62 63-1, fax: 43 81 20, e-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu ou www.cordis.lu/fp5/src/calls.htm.

Le calendrier 1999 des appels à propositions du 5^e PCRD

Domaines des appels à propositions	Date limite
Qualité de la vie et gestion des ressources du vivant	
<i>Actions clés</i>	
I. Alimentation, nutrition et santé:	4/10/99
1. matières premières alimentaires, transformation et traçabilité; 2. sûreté alimentaire.	
II. Maîtrise des maladies infectieuses:	11/10/99
2. nouvelles stratégies thérapeutiques et préventives; 3. aspects de santé publique.	
III. L'usine cellulaire:	18/10/99
2. biodépollution et biotraitement des déchets; 3. bioprocédés et produits associant avantages écologiques et industriels et avantages pour le consommateur.	
V. Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture et développement intégré des zones rurales, y compris des zones montagneuses:	11/10/99
1. systèmes de production nouveaux et/ou améliorés; 3. ressources forestières / filière forêts-bois; 5. nouveaux outils et modèles pour le développement intégré et durable des zones rurales et autres régions.	
Activités de RDT à caractère générique:	11/10/99
maladies chroniques, dégénératives ou rares; génomes et maladies d'origine génétique; neurosciences; recherche en matière de santé publique et de services de santé; recherche concernant les problèmes des handicapés; éthique biomédicale et bioéthique; aspects socio-économiques.	
<i>Appel à propositions ouvert en permanence pendant la durée du programme</i>	<i>trains de sélection 99</i>
Soutien aux infrastructures de recherche:	11/10/99
Formation:	
1. bourses individuelles; 2. bourses de retour; 3. bourses pour chercheurs expérimentés;	3/11/99
4. bourses en entreprise; 5. sites de formation.	11/10/99
Mesures d'accompagnement	11/10/99

Société de l'information conviviale

Actions clés

I. Systèmes et services pour le citoyen: 15/12/99 ¹
1. RDT transversale; 4. administrations; 6. transports et tourisme.

II. Nouvelles méthodes de travail et commerce électronique 15/12/99 ¹

III. Contenu et outils multimédias: 15/12/99 ¹
1. RDT transversale;
2. édition électronique interactive, contenu numérique et patrimoine culturel;
5. accès à l'information, filtrage, analyse et traitement de l'information.

IV. Technologies et infrastructures essentielles: 15/12/99 ¹
1. RDT transversale;
2. technologies pour, et gestion du traitement de l'information, de communications et de réseaux, y compris à large bande, et leur mise en oeuvre, leur interopérabilité et leur application;
3. technologies et ingénierie des logiciels, systèmes et services, y compris de statistique de haute qualité;
6. interfaces multisensorielles.

Thèmes transversaux (c.-à-d. regroupant plus d'une action clé): 15/12/99 ¹
4. nouveaux indicateurs et nouvelles méthodes statistiques.

Soutien aux infrastructures de recherche (Mise en réseau de la recherche): 15/12/99 ¹
interconnexion à large bande de réseaux nationaux de recherche, d'éducation et de formation, et bancs d'essais expérimentaux; bancs d'essais pour mise en réseau et expérimentations applicatives avancées.

Soumission en continu (évaluation au moins tous les 3 mois) trains de sélection 99

Technologies futures et émergentes 15/09/99 et 15/03/00 ¹

Mesures de soutien: 15/09/99 et 15/03/00 ¹
1. actions concertées et réseaux thématiques; 2. mesures d'accompagnement;

Systèmes de fabrication intelligents (IMS - voir aussi Croissance compétitive et durable) 15/12/99

Croissance compétitive et durable

Actions clés

II. Mobilité durable et intermodalité:
3. systèmes de gestion des transports modaux et intermodaux. 01/10/99
4. systèmes de navigation et de positionnement par satellite de deuxième génération

Activités de RDT à caractère générique: 15/12/99 ¹
3. mesures et essais.

Soutien aux infrastructures de recherche: 15/12/99 ¹
infrastructures de mesure et de gestion de la qualité.

Appel à propositions ouvert en permanence trains de sélection 99

Formation: 19/11/99
bourses en entreprise, bourses pour chercheurs expérimentés.

Mesures d'accompagnement 15/11/99

Systèmes de fabrication intelligents (IMS - voir aussi Société de l'information conviviale) 15/12/99

Energie, environnement et développement durable	
Environnement et développement durable	
<i>Action clés</i>	
I. Gestion durable et qualité de l'eau:	17/01/00 ¹
<ul style="list-style-type: none"> 1. gestion intégrée et utilisation durable des ressources hydriques au niveau des bassins; 3. technologies de traitement et de purification; 5. systèmes de surveillance, d'alerte et de communication; 6. technologies de régulation et de gestion des stocks et technologies pour les zones arides et semi-arides et les régions généralement déficitaires en eau. 	
II. Changements planétaires, climat et biodiversité	17/01/00 ¹
III. Ecosystèmes marins durables	17/01/00 ¹
IV. Ville de demain et patrimoine culturel:	17/01/00 ¹
<ul style="list-style-type: none"> 1. aménagement durable des villes et gestion rationnelle des ressources; 2. protection, préservation et amélioration du patrimoine culturel européen; 3. développement et démonstration de technologies pour la préservation, la réhabilitation, la rénovation, la construction, le démantèlement et la démolition sûrs, économiques, propres, efficaces et durables du milieu bâti, en particulier pour les grands complexes immobiliers; 4. évaluation comparative et mise en oeuvre rentable de stratégies pour des systèmes de transport durables dans un environnement urbain. 	
Energie	
<i>Action clés</i>	
V. Une énergie plus propre, y compris les sources d'énergie renouvelables:	4/10/99
<ul style="list-style-type: none"> 1. production à grande échelle d'électricité et/ou de chaleur, avec réduction des émissions de CO₂ issues du charbon, de la biomasse et d'autres combustibles, y compris la production combinée chaleur-électricité. 	
VI. Energie économique et efficace pour une Europe compétitive:	4/10/99
<ul style="list-style-type: none"> 1. technologies pour l'utilisation finale rationnelle et efficace de l'énergie; 2. technologies pour la transmission et la distribution d'énergie; 3. technologies de stockage de l'énergie à macroéchelle et microéchelle; 4. technologies de prospection, d'extraction et de production plus efficaces pour les hydrocarbures. 	
<i>Appel à propositions ouvert en permanence pendant la durée du programme</i>	<i>trains de sélection 99</i>
Formation	
bourses individuelles et bourses d'accueil	22/03/2000 ¹
Mesures d'accompagnement	15/02/2000 ¹

¹ Appel à proposition à paraître

Incoterms 2000

La Chambre de Commerce Internationale (ICC) annonce procéder à la révision de ses termes commerciaux normalisés, les Incoterms 1990, afin de les adapter à l'évolution des pratiques commerciales. Les sociétés commerçant avec l'étranger, les chambres de commerce, les services des organes gouvernementaux chargés du commerce, les juristes et toutes les autres personnes intéressées sont invi-

tées à noter que les Incoterms 2000, qui seront officiellement publiés à la fin du mois de septembre 1999, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

Les Incoterms - tels que par exemple FOB (... port d'embarquement convenu), CIF (... port de destination convenu) et DDU (... lieu de destination convenu) - définissent les obligations respectives de l'acheteur et du vendeur dans les contrats de vente internationale et sont utilisés quotidiennement dans le monde entier.

Dès que les nouveaux termes auront été publiés, ils pourront être incorporés dans les contrats en utilisant la référence «Incoterms 2000». Les Incoterms 1990 demeureront cependant en vigueur jusqu'à la fin de 1999.

Les Incoterms sont les règles officielles d'ICC pour l'interprétation des termes commerciaux. Leur authenticité est reconnue par les tribunaux et d'autres institutions, dans le monde entier. Leur incorporation dans un contrat de vente réduit les risques de malentendus et donc de complications juridiques.

Pour accompagner les règles Incoterms 2000, l'ICC va publier un guide des Incoterms 2000 ainsi qu'un diagramme séparé, illustrant la répartition des obligations et responsabilités des parties pour chacun des treize Incoterms. Le Guide



ne sera disponible qu'en langue anglaise avant fin 1999.

Afin de préparer la transition aux nouveaux termes Incoterms 2000 et d'éviter la demande mondiale pour cette publication vers la fin de 1999, les parties intéressées sont invitées à commander d'avance leurs copies auprès de ICC Luxembourg.

Le prix de Incoterms 2000 sera de LUF 1300, avec une réduction de 10% pour les commandes supérieures à dix copies. Il est en outre possible de recevoir des copies personnalisées avec le logo de votre entreprise. Le prix du Guide sera de LUF 2000.

Les commandes ainsi que les demandes d'information sont à adresser à M. Edouard Georges, ICC Luxembourg, tél.: 42 39 39-801, fax: 43 83 26.

26 septembre 1999

Journée mondiale du Tourisme au Luxembourg

Connaissez-vous les magnifiques jardins-terrasses du château d'Ansembourg et la partie du fameux «Rénert»? Savez-vous où se trouve le seul vignoble biologique du Grand-Duché ainsi que les belles réserves naturelles? Voulez-vous être initiés aux secrets de la fabrication du «Quetschekraut» ou être associés au tirage des pommes de terre, comme dans le bon vieux temps? Alors, participez à la Journée mondiale du Tourisme qui sera fêtée le dimanche 26 septembre 1999 au Grand-Duché. Cette journée a pour but de sensibiliser les populations au tourisme et à ses dérivés. Placé sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Tourisme et du Ministère du Tourisme, le cru de 1999 de cet événement sera voué au thème de la nature. En effet, pendant toute une journée, des visites, animations, promenades guidées et manifestations culturelles seront proposées sur près de cinquante sites au Luxembourg. Et le Luxembourg, n'est-il pas un écrin de verdure par excellence? 1/3 de la superficie du Luxembourg est couverte de forêts. Partons à la découverte d'un espace vert intact!

Un train spécial des CFL partant de Rodange (8h20) à destination de Troisvierges (10h31) permettra au visiteur de se rendre dans la ville ou le centre

touristique de son choix dans une ambiance dynamique grâce aux animateurs de la station radiophonique DNR. Dans un wagon spécialement aménagé, l'Institut vini-viticole et la Fédération des Pâtisseries-Confiseurs accueillent les voyageurs autour d'un verre de vin luxembourgeois et de mignardise «à la luxembourgeoise». Les hôtesses de l'ONT informent sur la panoplie des attractions au Grand-Duché. Soulignons encore que ce train spécial est associé au «Jugendzuch» du Service National de Jeunesse.

Le détail des manifestations ainsi que les horaires du train spécial seront regroupés dans l'édition spéciale de l'Agenda au Luxembourg, le numéro 1 des manifestations culturelles, sportives et de loisirs au Grand-Duché. Cette édition sera distribuée gratuitement au-delà de ses abonnés dans les zones piétonnes des villes de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette, d'Ettelbruck, de Diekirch et d'Echternach. Parallèlement, une large campagne d'affichage et de promotion sera également menée afin d'apporter à cette journée l'impact qu'elle mérite. Le programme peut être consulté sur le site d'internet de l'ONT : www.ont.lu

Pour l'occasion, un jeu concours est lancé sur les pages «Voyages» dans différents médias (Luxemburger Wort, Tageblatt, Check-In, Agenda du Luxembourg). Des vols à Dublin et Stockholm, des voyages en Suisse, des sacs de sports «Siggy» de l'ONT ainsi que des LuxembourgCards attendent les heureux gagnants. Informations auprès de l'ONT, BP 1001, L-1010 Luxembourg, tel : 42 82 82 20, fax 42 82 82 30, www.ont.lu.

La théorie du mandat apparent

La théorie du mandat apparent s'est développée sur la base du concept juridique du mandat et a été forgée par la jurisprudence et la doctrine dans un souci de protection des tiers qui ne sont pas toujours en mesure de connaître l'existence et/ou les limites du mandat d'une personne agissant au nom et pour le compte d'une autre.

Notion de mandat:

Le mandat se définit comme étant un «*acte par lequel une personne est chargée d'en représenter une autre pour l'accomplissement d'un ou plusieurs actes juridiques*» (Dalloz, Lexique de termes juridiques, 8^e éd.). Il est régi par les articles 1984 à 2010 du Code civil. L'article 1984 dispose encore que «*le mandat ou la procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom*».

Le problème du mandat apparent se rencontre fréquemment du fait de l'absence de vérification, volontaire ou par la force des choses, des pouvoirs du mandataire, réel ou prétendu. Cette absence de vérification des pouvoirs de son vis-à-vis est essentiellement due à la vélocité et la souplesse avec laquelle des transactions commerciales doivent parfois se conclure, aux usages ou encore à la confiance que l'autre partie a su inspirer.¹

Fondement

Dans une première étape on a eu recours au fondement d'une faute commise par le mandant. En fait, la faute du mandant aurait consisté dans le fait d'avoir laissé se créer l'apparence permettant aux tiers de considérer que telle ou telle personne était mandataire, alors qu'en réalité elle ne l'était pas.

Cette approche a été abandonnée en France par un arrêt de l'Assemblée plénière de la Cour de cassation du 13 décembre 1962 (Cass. 13 décembre 1962, J.C.P., 1963, II, 13105; D. 1963, Jur. 277). L'arrêt retient la théorie du mandat apparent même en l'absence de faute.

¹ V. Obligations, 2. Contrat, no. 239, Starck, Roland, Boyer, 5^e éd., Litec

Euro Top Open Series ETOS, une gamme de progiciels de comptabilité et de gestion financière sous Windows certifiés Euro et An 2000



- ☞ Comptabilité générale
- ☞ Comptabilité analytique
- ☞ Comptabilité budgétaire
- ☞ Gestion de projets
- ☞ Administration fiduciaire
- ☞ Gestion des approvisionnements
- ☞ Administration des ventes & stocks

ETOS, progiciel client / serveur sous Oracle 8, SQL Server, Pervasive SQL fonctionne sous Windows NT, Novell et OS 400.

MC Associates sa

12-14, rue Marie Muller Tesch
L-4250 Esch-sur-Alzette

Tél. 55 88 07 • Fax 55 88 08
E-mail : mca@pt.lu

Nos 20 années d'expérience dans les domaines de la comptabilité et de la gestion commerciale sont votre meilleure garantie.

Nous sommes spécialisés dans la réalisation de projets informatiques clé en main (hardware, intégration réseau, software).

Dans la suite, le fondement se basant sur le critère d'une faute commise par le mandant fut substitué en France par celui de l'erreur commune.

Actuellement, le fondement de l'erreur légitime ou plutôt de la croyance légitime s'est imposé en France (Cass. civ. 1^{re}, 29 avril 1969, D., 1970, p. 23; Cass. com., 5 octobre 1993, D. 1993, IR 233; Cass. civ. 1^{re}, 6 janvier 1994, D. 1994), en Belgique (arrêt de la Cour de cassation du 20 juin 1988; Cass. 20 juin 1988, Pas. 1988, I, p. 1258) et au Luxembourg (Cour 5 juin 1985, P. 26, 349; Cass. 18 décembre 1997, P. 30, 331; Cour 13 janvier 1998, P. 30, 465).

L'erreur légitime est une notion plus large que celle d'erreur commune. L'erreur commune est celle à laquelle nul ne peut échapper, que même la personne la plus prudente aurait commise, tandis que l'erreur légitime est celle que toute personne moyennement prudente et placée dans les mêmes circonstances aurait également commise.

Conditions pour l'application de la théorie du mandat apparent

En Belgique, quatre conditions² doivent être remplies pour que le tiers puisse se prévaloir de la théo-

² *Dossiers du Journal des Tribunaux no. 13, La vente et les contrats spéciaux, p. 90, Larcier*

rie du mandat apparent et de son erreur légitime pour réclamer des dommages-intérêts au mandant. En réalité, ces quatre conditions se réduisent à trois conditions spécifiques à l'application de la théorie du mandat apparent, la quatrième, à savoir l'exigence d'un dommage, étant une condition d'ordre général.

Les trois conditions sont les suivantes:

- une compétence apparente de représentation du mandataire;
- imputabilité de cette apparence au mandant sans qu'il y ait toutefois nécessité d'une faute du mandant;
- le tiers doit être de bonne foi, en d'autres termes il ne doit pas avoir connu ou pu connaître la réalité;

Au Luxembourg, un arrêt du 13 janvier 1998 (Cour 13 janvier 1998, P. 30, 465) exige, pour l'application de la théorie du mandat apparent, la croyance légitime de celui qui invoque cette théorie aux pouvoirs du prétendu mandataire. Aux termes de l'arrêt, «*pour que la croyance soit légitime, il faut à la fois qu'il y ait eu apparence de mandat et que les circonstances aient autorisé celui qui se prévaut de la théorie à ne pas vérifier la réalité des pouvoirs du mandataire apparent.*»

Professional Business Software

présente

Oscar!

pour Windows

13, rue Gennerwiss – L-5720 ASPELT

sales office: 198, rue de Beggen – L-1220 LUXEMBOURG

Tél. 42 95 70 / Fax 43 45 11 33

contact@pbs.lu / www.pbs.lu

€ AN 2000

Le logiciel de gestion d'entreprise à la mesure de vos besoins.

- EURO et AN 2000 intégrés
- Solution complète: gestion commerciale clients et fournisseurs, comptabilité, salaires, gestion de stock, point de vente, suivi des chantiers, etc., extensible et adaptable à **vos** besoins
- Plus de 10 ans d'expérience en logiciels de gestion d'entreprise et plusieurs centaines de modules installés au Grand-Duché de Luxembourg
- Logiciel extrêmement convivial, puissant et professionnel
- Multi-utilisateurs, multi-sociétés, multi-devises, multi-langues, multi-stocks, multi-tâches, etc.
- Transfert des données de votre application actuelle possible

Contactez-nous pour avoir plus d'informations ou inscrivez-vous à la prochaine présentation de *Oscar!*. Aussi nous vous proposons une présentation individuelle de *Oscar!* en vos locaux et à votre meilleure convenance.

Nom/Prénom:
Société:
Adresse:
Tél./Fax:

Un arrêt du 5 juin 1985 (Cour 5 juin 1985, P. 26, 349) statue que «la notion de croyance légitime doit, (...), s'interpréter en fonction de la qualité du prétendu mandataire et de son comportement, et surtout en fonction de la qualification professionnelle du tiers». En l'espèce, le tiers était une administration communale qui s'était mépris au sujet de la qualité de propriétaire ou de locataire d'un fonds relevant de sa propre administration.

Les deux exigences, à savoir une apparence de mandat (ou une compétence apparente de représentation) et la bonne foi du tiers se retrouvent à la fois dans les jurisprudences française et luxembourgeoise. En ce qui concerne l'imputabilité de cette apparence de mandat au mandant, son exigence est controversée en droit belge³.

Le critère de l'imputabilité de l'apparence au mandant, sans exigence de faute de sa part, ne semble pas avoir été retenu expressément par les juridictions françaises et luxembourgeoises comme condition d'applicabilité de la théorie du mandat apparent.

Toutefois, la jurisprudence luxembourgeoise paraît l'admettre en tant que «circonstance devant permettre de renforcer la légitimité de l'erreur commise par le tiers dans des cas où les autres circonstances ne sont pas à elles seules totalement concluantes» (Cass., 18 décembre 1997, P. 30, 331) et encore faut-il que le fait du mandant ne soit pas étranger à l'apparence créée.

L'arrêt du 5 juin 1985 précité se réfère également au comportement du prétendu mandant en retenant que «les fautes et négligences commises par la commune (tiers en l'espèce) sont d'autant plus inexcusables» qu'il n'y a trace (...) que les prétendus mandants «se soient jamais comportés comme approuvant, de façon directe ou indirecte, les agissements de la Commune».

La jurisprudence française a dénoté un certain nombre de circonstances justificatives⁴ que nous nous permettons de reprendre ici:

- usage de papier à en-tête (Com., 2 octobre 1979, G.P. 1980, 1, pan. 44) ou remise d'un document affichant nom et logo de la société (Civ. 1^{re}, 25 octobre 1980, G.P. 1981, 1, pan. 54);
- usurpation de fonction ou de qualité;
- intervention d'un notaire;
- faible valeur de l'intérêt en jeu jointe à l'habitude qu'avait le prétendu mandataire d'encaisser;
- ancienneté et constance des pouvoirs de gestion;
- absence de publicité d'un événement permettant de croire au maintien de la situation précédente.

³ V. note R. Kruthof sous Cass. 3^e, 20 juin 1988, Rev. Crit. Juris. Belge 1991, p. 69

⁴ V. Obligations, 2. Contrat, no. 247, Starck, Roland, Boyer, 5^e éd., Litec

D'un autre côté, la théorie du mandant apparent a été rejetée dans le cas d'un octroi de conditions exorbitantes. En l'occurrence il s'agissait d'un cautionnement donné pour une somme non limitée et une durée illimitée par une caisse de crédit agricole à une société ne faisant pas partie du domaine de l'agriculture (Cass. fr. Civ. 1^{re}, 10 mai 1978, Bull. civ. I, 150).

La jurisprudence luxembourgeoise a refusé d'admettre l'applicabilité de la théorie du mandat apparent en présence d'un tiers qui revêtait auparavant la qualité de membre du conseil d'administration de la société prétendue mandataire (Cass., 18 décembre 1997, P. 30, 331) et qui devait connaître le fonctionnement de celle-ci ainsi que ses organes compétents.

De la même façon qu'en France et en Belgique, les juridictions luxembourgeoises appliquent la théorie du mandat apparent en cas de dépassement de pouvoirs et d'absence de pouvoirs (Cour 13 janvier 1998, P. 30, 465).

Actes accomplis par les dirigeants et préposés de sociétés

Le problème du mandat apparent se pose souvent dans le cadre de commandes ou de transactions commerciales passées par un employé ou un dirigeant (gérant ou administrateur) d'une société, alors qu'il n'était pas dûment habilité à engager la société, soit qu'il n'avait pas les compétences requises pour ce faire, soit encore que son pouvoir d'engager la société, c'est-à-dire que ses pouvoirs de signature, étaient limités statutairement.

A cet égard, l'article 60bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, dispose que «la société est liée par les actes accomplis par le conseil d'administration, par les administrateurs ayant qualité pour la représenter conformément à l'article 53, alinéa 4, ou par le délégué à la gestion journalière, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, sans que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve».

Des dispositions similaires existent pour les sociétés à responsabilité limitée (article 191bis) et pour les sociétés en commandite par actions (article 103 prévoyant l'applicabilité générale des articles concernant les sociétés anonymes aux sociétés en commandite par actions).

Les limitations statutaires aux pouvoirs des dirigeants de sociétés relatives à l'objet social ne sont donc en principe pas opposables aux tiers de bonne

foi à l'exception de celle expressément prévue par l'article 60 alinéa 3 qui énonce que «la clause, en vertu de laquelle la gestion journalière est déléguée à une ou plusieurs personnes agissant soit seules soit conjointement est opposable aux tiers dans les conditions prévues par l'article 9» (traitant de la publication des actes de la société). Ces limitations conservent néanmoins leur effet sur le plan interne de la société.

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de loi et projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél.: 42 39 39 - 352 (Mlle Liette Molitor)

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de loi ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension et modifiant:

- a) le Code des Assurances Sociales,
- b) la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat,
- c) la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois. (2239TCA)

Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités et les limites de la prise en charge des adaptations du logement par l'assurance dépendance. (2241TCA)

Ministère des Transports

Projet de loi transposant la directive no 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires. (2240FMA)

Avant-projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 3 février 1998 portant exécution de Directives des CE relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (2258RG1)

L'application de la théorie du mandat apparent aux actes passés par les dirigeants de société a donc perdu une grande partie de son intérêt depuis la loi du 23 novembre 1972 transposant la première directive européenne en matière de droit des sociétés et qui a introduit ces dispositions dans la loi du 10 août 1915. Toutefois, elle garde tout son intérêt pour les actes accomplis par un préposé de la société ou par toute autre personne qui se prétend mandataire de la société.

Ministère de l'Energie

Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'obtention d'une concession à délivrer aux électriciens admis aux travaux d'établissement, de dépannage, d'entretien et de modification des installations électriques raccordées aux réseaux de distribution publics de l'énergie électrique au Grand-Duché de Luxembourg. (2242FMA)

Projet de règlement grand-ducal complétant:

- 1) le règlement grand-ducal modifié du 27 août 1976 portant application de la directive CEE du 19 février 1973 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension;
- 2) le règlement grand-ducal modifié du 21 avril 1993 concernant la compatibilité électromagnétique;
- 3) le règlement grand-ducal du 20 avril 1995 concernant les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles. (2245TTO)

Projet de règlement grand-ducal concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et de la reconnaissance mutuelle de leur conformité. (2246TCA)

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 30 mai 1994 concernant la production d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération. (2260TCA)

Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal fixant les prescriptions générales pour les dépôts de gasoil d'une capacité allant de 300 litres à 20.000 litres en matière d'établissements classés

Projet de règlement grand-ducal fixant les prescriptions générales pour les stations fixes de distribution de gasoil dont la capacité totale des dépôts est supérieure à 300 litres et inférieure ou égale à 20.000 litres en matière d'établissements classés. (2243TTO)

Projet de règlement grand-ducal concernant la teneur en soufre de certains combustibles liquides. (2244TTO)

Projet de règlement grand-ducal fixant les prescriptions générales pour les établissements du secteur agricole qui relèvent de la classe 4 en matière d'établissements classés.

Projet de règlement grand-ducal déterminant des prescriptions générales des classes 3 et des sous-classes 3A et 3B en matière d'établissements classés. (2247TTO)

Avant-projet de règlement grand-ducal concernant les garages et parkings couverts pouvant recevoir entre 5 et 20 véhicules. (2251TTO)

Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les prescriptions générales pour les installations de compostage d'une capacité de 10 à 50 m³ qui relèvent de la classe 4 en matière des établissements classés. (2252TTO)

Projet de règlement grand-ducal déterminant la composition, le mode de fonctionnement et les indemnités du comité d'accompagnement en matière d'établissements classés. (2253TTO)

Projet de règlement grand-ducal portant nomenclature et classification des établissements classés. (2254TTO)

Projet de règlement grand-ducal concernant les meilleures techniques disponibles en relation avec la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique en provenance des établissements industriels et artisanaux. Projet de règlement grand-ducal relatif au sol et au sous-sol contaminés. (2262TTO)

Ministère de la Justice

Projet de loi concernant la réorganisation du Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Projet de règlement grand-ducal modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 décembre 1909 concernant l'exécution de la loi du même jour sur le registre de commerce et des sociétés. Projet de règlement grand-ducal déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable minimum normalisé. (2248FMI)

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

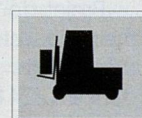
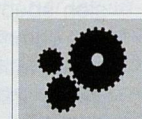
Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 15 décembre 1993 relatif aux conditions de police sanitaire régissant la mise sur le marché d'animaux et des produits d'aquaculture. (2249FMC)



La Référence en bâtiments d'Entreprise



CD-Rom "MédiAstron"
avec toutes les informations
relatives aux bâtiments ASTRON,
disponible sur simple demande



Les constructions **ASTRON** sont conçues et réalisées au Luxembourg
et vendues dans toute l'Europe

Contactez votre bâtisseur local **ASTRON** ou
Commercial Intertech S.A.
L-9202 Diekirch, Luxembourg
Tél. 8 02 91-1 Fax 80 34 66
E-Mail: mpc@astron.lu
Internet: <http://www.astron.lu>



Ministère de l'Intérieur

Projet de loi portant création d'une administration des services de secours. (2250FMA)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Projets de règlements grand-ducaux portant modification du règlement grand-ducal modifié du 17 juin 1994 fixant les modalités et conditions d'attribution:

1. des aides à la mobilité géographique;
2. d'une aide au réemploi;
3. d'une aide à la création d'entreprises;
4. d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique. (2255FMI)

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 14 avril 1992 déterminant la forme et le contenu des mesures visées à l'article 3, paragraphes (2) et (3), de la loi du 12 novembre 1991 sur les travailleurs handicapés. (2256FMI)

Projet de règlement grand-ducal établissant le contrat-type du contrat d'auxiliaire temporaire. (2257FMI)

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 14 avril 1992 déterminant la composition et le fonctionnement de la commission spéciale chargée du réexamen des décisions de l'Administration de l'Emploi en matière de travailleurs handicapés. (2263FMI)

Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

Avant-projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'apprentissage pour adultes. (2259KCA)

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 22 février 1984 déterminant le fonctionnement des classes du cycle moyen, régime professionnel, de l'enseignement secondaire technique.

Avant-projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage. (2264KCA)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal relatif à l'importation et à la commercialisation d'arachides et de certains produits dérivés originaires ou en provenance d'Egypte. (2261FMC)

Entrée en vigueur de la loi «commodo-incommodo»

Nouvelles nomenclature et classification des établissements classés

Attention : Les demandes d'autorisation d'exploitation doivent dorénavant être adressées à l'Administration de l'Environnement (Administration de l'Environnement, Direction, 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg), sauf les demandes concernant les établissements de la classe 3A, qui sont à envoyer à l'Inspection du Travail et des Mines.

Depuis le 1^{er} août 1999, la nouvelle loi relative aux établissements classés est en vigueur. La nouvelle loi comporte un certain nombre de changements, qui ont été présentés en détail dans une édition précédente du Merkur (voir Merkur n°5/99). Il faut rappeler que certaines dispositions ne vont toutefois entrer en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2000.

Des changements substantiels par rapport à la situation actuelle sont attendus par l'introduction de délais d'instruction et de prise de décision contraignants pour les autorités compétentes. Des formulaires-type, adaptés à la nature et à l'envergure des établissements, seront prochainement mis à la disposition des entreprises afin de faciliter la rédaction d'une demande d'autorisation. La nouvelle loi prévoit que les délais et la mise à disposition de formulaires-type ne soient d'application qu'à partir du 1^{er} janvier 2000.

Récemment, différents règlements d'exécution de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ont été adoptés. Ces règlements sont présentés ci-dessous.

La nouvelle nomenclature des établissements classés

La loi du 10 juin 1999 a introduit de nouvelles classes d'établissements. Ainsi, la classe 3 a été subdivisée en classe 3, 3A et 3B. Pour les établissements de la classe 3, l'Administration de l'Environnement et l'Inspection du Travail et des Mines restent les autorités compétentes, alors que pour la classe 3A, seule l'Inspection du Travail et des Mines est compétente. A l'inverse, pour les établissements de la classe 3B, seule l'Administration de l'Environnement établit les autorisations d'exploitation. En outre, une nouvelle

classe 4 a été créée, qui est réglementée entièrement par des règlements grand-ducaux. Il s'agit d'un système de déclaration par des formulaires préétablis.

Par le règlement grand-ducal du 16 juillet 1999, une nouvelle nomenclature des établissements classés a été adoptée. Cette classification détermine le champ d'application de la loi du 10 juin 1999. La nouvelle nomenclature est basée sur l'ancienne classification de 1990, mais comporte néanmoins de nombreux changements.

Le règlement grand-ducal relatif à la nomenclature a reclassé ainsi un certain nombre de P.M.E. de la classe 1 vers la classe 3, à condition que ces entreprises se situent dans une zone industrielle, artisanale ou commerciale. Seules les entreprises d'une certaine envergure, par exemple un atelier mécanique occupant plus de 150 personnes ou un garage de réparation de véhicules occupant plus de 50 personnes, restent dans la classe 1. Lorsque l'entreprise est par contre située hors d'une zone d'activité, les conditions sont plus strictes. Les entreprises concernées restent alors sous le champ d'application de la classe 1, ou le cas échéant pour les petites entreprises, sous le champ d'application de la classe 2.

Pour les entreprises existantes, cette nouvelle nomenclature n'aura en général pas d'impact, mais il se peut que des entreprises qui relevaient jusqu'à présent de la classe 2, pour lesquelles le bourgmestre délivre l'autorisation d'exploitation, soient reclassés en classe 3. Ces entreprises devront alors se conformer à la nouvelle loi du 10 juin 1999 en transmettant un dossier comportant les données de leur établissement à l'Administration de l'Environnement. La loi prévoit un délai de mise en conformité de 6 mois jusqu'au 1^{er} février 2000.

La nouvelle nomenclature a introduit des seuils de classification plus élevés pour certains types d'entreprises. Ainsi le seuil de force motrice de 10 kW qui servait souvent de critère pour distinguer des établissements de la classe 2 et de la classe 1 a été fixé pour un certain nombre d'établissements à 30 kW. Pour différents types de dépôts, tels que les dépôts de matières plastiques ou de papiers et cartons, les seuils ont été également relevés.

De nombreuses positions concernant le stockage de certains produits dangereux ont disparu au profit d'une classification plus homogène des substances et préparations dangereuses. Cette nomenclature tient compte désormais de la classification selon des critères de dangerosité, telles que les classes T+, T, F+, les substances et préparations classées comme dangereuses ou classées comme spécifiquement dangereuses pour l'environnement.

Quelques types d'établissement ont été reclassés de la classe 3 vers la classe 1. C'est le cas notamment pour les cinémas, les maisons de soins, maisons de retraite, foyers pour personnes âgées, hospices et centres intégrés pour personnes âgées. Le règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 prévoit également que

les conduites destinées au transport de vapeur, d'eau surchauffée ou de fluides caloriporateurs soient désormais également soumis à la classe 1. Les autorisations délivrées avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi restent toutefois valables pour le terme fixé par l'autorisation.

Il faut également noter que la nomenclature des entreprises de traitement de surface ou qui mettent en œuvre des procédés de peinture ou de brillance a été formulée différemment. Elle tient compte notamment du % en volume de composés organiques des types de peinture utilisés.

Finalement, la position relative aux installations de climatisation a également été modifiée. La classe 3 s'étend désormais aux installations de 10 à 100 kW, à condition que la quantité totale de fluide frigorigène soit inférieure ou égale à 30 kg. Les installations plus puissantes ou mettant en œuvre plus que 30 kg de fluide frigorigène relèvent de la classe 1. Aucun changement relatif aux installations de réfrigération n'a été effectué.

Le reclassement vers les classes 3A et 3B

Comme indiqué ci-dessus, la loi du 10 juin 1999 a introduit les sous-classes 3A et 3B. Les installations de la classe 3A comportent surtout un risque de sécurité et sont autorisées par l'Inspection du Travail et des Mines. Il s'agit par exemple d'appareils de levage et des ascenseurs, de réservoirs de propane, butane ou autres gaz comprimés d'une capacité entre 300 à 3000 litres, de lasers industriels ou pour une utilisation dans une salle de spectacle, ou encore de dépôts de matériel pyrotechnique, y compris dans des étalages de vente, de 500 à 2000 g de matières actives.

Les établissements de la classe 3B ont par contre essentiellement un impact sur l'environnement. L'Administration de l'Environnement est donc la seule autorité compétente. Les établissements repris dans la classe 3B sont surtout des établissements agricoles, mais également des piscines dont la surface totale des bassins est inférieure à 80 m². Le stockage de déchets inertes non contaminés, à l'exception toutefois du stockage des déchets sur le site de production même, en attente de leur élimination et de leur valorisation, ne dépassant pas 1500 m³ et pour une durée inférieure à deux ans, est également repris dans la classe 3B.

Les nouvelles classes concernant les bureaux et les restaurants

Deux nouvelles positions importantes ont été ajoutées à la liste de la nomenclature des établissements classés, augmentant ainsi sensiblement le champ d'application de la législation de «commodo-incommodo».

Ainsi, tout bâtiment administratif occupant une surface brute totale de plus de 1200 m² doit dorénavant

disposer d'une autorisation d'exploitation. Les bureaux d'une surface comprise entre 1200 et 2400 m² tombent sous le champ de la classe 3, alors que les bureaux d'une surface supérieure à 2400 m² sont soumis à une autorisation d'exploitation selon la classe 1.

De même, les restaurants lorsqu'ils sont destinés à recevoir plus de 50 personnes, doivent disposer d'une autorisation d'exploitation de la classe 2. La demande d'autorisation doit donc être effectuée auprès du bourgmestre de la commune où se situe le restaurant.

Il est important de savoir que ces établissements doivent se mettre en conformité dans un délai de six mois avec la loi relative aux établissements classés. Un dossier avec les caractéristiques de l'établissement est à envoyer aux autorités compétentes. La loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés précise que des mesures dans l'intérêt de la sécurité et de l'environnement peuvent être prescrites. Ces mesures ne peuvent toutefois entraîner des modifications importantes touchant le gros œuvre de l'établissement ou des changements considérables dans son mode d'exploitation.

Les établissements de la classe 4

La loi du 10 juin 1999 a introduit une nouvelle classe 4, pour laquelle un système de déclaration simplifiée est introduit. Seules 12 positions de la nouvelle nomenclature ont cependant été reprises dans la classe 4. Il s'agit principalement d'établissements agricoles, mais également des installations telles que des garages souterrains entre 5 et 20 voitures, des dépôts de gasoil souterrains de moins de 20.000 litres et des stations fixes de distribution d'essence et/ou gasoil dont la capacité totale des dépôts est inférieure à 20.000 litres.

Ces installations sont réglementées par les règlements grand-ducaux suivants :

- Règlement grand-ducal du 26 juillet 1999 fixant les prescriptions générales pour les établissements du secteur agricole qui relèvent de la classe 4 en matière d'établissements classés
- Règlement grand-ducal du 26 juillet 1999 concernant les dépôts de gasoil d'une capacité allant de 300 à 20.000 litres en matière d'établissements classés
- Règlement grand-ducal du 26 juillet 1999 concernant les stations fixes de distribution de gasoil dont la capacité totale des dépôts est supérieure à 300 litres et inférieure ou égale à 20.000 litres en matière d'établissements classés
- Règlement grand-ducal du 26 juillet 1999 concernant les garages et parkings couverts pouvant recevoir entre 5 et 20 véhicules en matière d'établissements classés

Un règlement grand-ducal concernant les installations de compostage d'une capacité de 10 à 50 m³ et qui sont destinées pour les déchets de jardins et de parcs et/ou provenant de l'entretien des bords de route sera publié prochainement.

Ces règlements indiquent des autorités compétentes et publient le formulaire de déclaration à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploitation. Les garages et parkings couverts pouvant recevoir entre 5 et 20 véhicules n'étaient plus soumis depuis 1993 à une autorisation d'exploitation. Les parkings et garages construits entre 1993 et 1999 et ne disposant pas d'autorisation doivent se conformer en adressant le formulaire de déclaration aux autorités compétentes.

Les personnes intéressées peuvent obtenir le texte intégral de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, du règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés, ainsi que des autres règlements d'exécution, auprès de Monsieur Tom Theves (tél.: 42.39.39-353; fax: 43.83.26; E-mail: pme@cc.lu) ou le télécharger sur internet à l'adresse http://www.etat.lu/memorial/T99_a/tablechr.html.

Régimes complémentaires de pension

Concernant la loi du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension, le Ministère de la Sécurité sociale – Inspection générale de la Sécurité sociale communique aux entreprises:

«Conformément à l'article 56, alinéa 4 de la loi du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension, les entreprises ayant instauré un ou plusieurs régimes complémentaires de pension pour tout ou une partie de leur personnel, sont invitées à déclarer leurs régimes existants dans les meilleurs délais et au plus tard pour le 31 décembre 1999 à l'inspection générale de la sécurité sociale qui leur indiquera les documents à fournir (art. 49). Conformément à l'article 50 de la même loi, les entreprises disposent de deux années, à savoir jusqu'au 31 décembre 2001, pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi susindiquée. Les entreprises voudront s'adresser au service Pensions complémentaires de l'Inspection générale de la sécurité sociale (tél.: 478-6352), 26, rue Zithe, L-1013 Luxembourg afin d'obtenir un formulaire relatif à l'enregistrement des régimes complémentaires de pension existant.»

Soldes d'hiver

Il est porté à la connaissance des intéressés que par règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 1999 les dates d'ouverture et de clôture des soldes d'hiver sont fixées comme suit: début: mardi, le 4 janvier 2000; clôture: mardi, le 18 janvier 2000 inclus.

**Du 20 au 23 octobre 1999
à Valence**

Xème Salon international de la franchise

Du 20 au 23 octobre prochains aura lieu à Valence (Espagne), la Xème édition du Salon international de la franchise (SIF).

Les résultats obtenus dans sa neuvième édition confirment la position de ce Salon comme la foire des franchises la plus importante de l'Espagne, et une des premières du monde.

En effet, 25.750 visiteurs et plus de 350 exposants, appartenant à 60b secteurs d'activité, sur une surface d'exposition de 23.000 m2, ont corroboré l'évolution croissante du SIF, et sa consolidation comme forum représentatif de la franchise en Espagne, et comme point de départ pour aborder l'Europe.

L'internationalisation du salon se confirme à chaque édition. En 1998 la foire a compté sur la participation d'exposants et de visiteurs en provenance, entre autres, de l'Allemagne, du Royaume Uni, du Portugal, de la France, des Etats-Unis, de l'Italie, du

Canada, du Chili, de l'Argentine, du Mexique, du Venezuela, de la Corée, de la Russie, des Emirats Arabes Unis, du Maroc. D'autres foires internationales importantes ont aussi participé au SIF (Birmingham, Casablanca, Lisbonne, Paris, Rome, Syracuse et Washington).

A cette Xème édition les visiteurs auront l'occasion de participer aux conférences et séminaires qui seront organisés pendant la durée du salon. Aussi, au Master Franchising Corner, les exposants pourront concrétiser des opérations avec les investisseurs souhaitant exporter ou importer des franchises en Espagne ou à l'étranger.

A sa prochaine édition, le SIF fêtera son 10ème anniversaire: une rendez-vous incontournable pour toutes les personnes et entreprises intéressées au monde de la franchise. En raison de l'intérêt du SIF pour les franchiseurs luxembourgeois et belges, la Chambre de Commerce de Belgique et du Luxembourg en Espagne y a réservé un espace, dans des conditions économiques avantageuses, en fonction du nombre de participants. La Chambre coordonnera la participation belgo-luxembourgeoise dans un stand collectif, complètement aménagé par elle.

Les personnes intéressées peuvent contacter la Chambre de Commerce de Belgique et du Luxembourg en Espagne à l'adresse: 99, Claudio Coello, E-28006 Madrid, tél.: 0034 91 435 48 99, fax 0034 91 578 05 27.

Transport international de marchandises dangereuses par route

Brochure explicative

Vu la complexité des textes législatifs et le volume qu'ils représentent, la Confédération du Commerce Luxembourgeois - Groupement des Entrepreneurs de Transports a.s.b.l. a élaboré un ouvrage présentant de façon simplifiée les généralités de l'A.D.R. (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route). Ce fascicule a pour but d'informer aussi bien les personnes directement concernées, comme des chauffeurs et expéditeurs, que des personnes indirectement concernées, telles que p.ex. le personnel administratif ou les clients des entreprises de transport, sur les points essentiels d'un transport

de matières dangereuses. Les informations fournies dans cet ouvrage sont issues de l'Accord International, plus communément appelé A.D.R.



Cet ouvrage, n'ayant qu'un but informatif, ne remplace, en aucun cas, les textes législatifs. Il est donc dans votre intérêt de vous référer à l'A.D.R. et ses appendices pour des points extrêmement précis et des exceptions. En raison de la complexité de la matière, des erreurs matérielles peuvent subsister. Dans ce sens, la responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée. Un sommaire au début de l'ouvrage vous aidera à trouver le point que vous recherchez. Si le sommaire ne vous suffit pas dans votre recherche, consultez le lexique à la fin du fascicule où les principaux termes sont regroupés par ordre alphabétique. Cet ouvrage permet une recherche et une compréhension rapides des généralités

de l'A.D.R. Pour de plus amples informations: Confédération du Commerce Luxembourgeois, tél.: 43 94 44.



RELATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES EN EUROPE

Les relations socioprofessionnelles constituent l'élément clé de la cohésion sociale des sociétés avancées. La Fondation européenne est la source centrale d'informations sur les relations socioprofessionnelles en Europe.

EIRO, la base de données d'événements de la Fondation, actualisée toutes les semaines, tient l'Union européenne, les décideurs politiques gouvernementaux, les employeurs, les syndicats et le public informés des événements majeurs en Europe. Notre base de données EMIRE et nos glossaires offrent une information détaillée sur le fonctionnement et les progrès des relations socioprofessionnelles dans chaque Etat membre.

La Fondation recueille les conventions du Comité d'entreprise européen et les met à disposition pour recherches et comparaisons. Nous soutenons également la recherche : par exemple, sur l'impact à moyen terme de l'Union monétaire européenne sur les relations socioprofessionnelles.

L'approche intégrée de la Fondation en termes d'information, soutenue par 20 années d'expérience et un réseau international d'experts, rend notre rôle au sein des relations socioprofessionnelles unique.

Pour de plus amples informations ou pour acquérir des publications de la Fondation, nous vous prions de prendre contact avec nous à notre adresse de Dublin. Pour vous inscrire à EIROonline, un service gratuit, ou consulter nos bases de données, il vous est également possible de visiter notre site Web : www.eurofound.ie.



FONDATION
EUROPEENNE
pour
*l'amélioration
des conditions
de vie et de travail*

Wyattville Road,
Loughlinstown
Co. Dublin, Ireland.
Tel: (+353 1) 204 31 00
Fax: (+353 1) 282 64 56
E-mail: postmaster@eurofound.ie

Charges sociales

(situation au 1^{er} août 1999, indice 562,38)

1. Taux de cotisation

Branche d'assurances	Ouvriers			Employés		
	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier	Taux	Part du patron	Part de l'employé
Assurance pension	16%	8%	8%	16%	8%	8%
Assurance maladie	9,34%	4,67%	4,67%	5,38%	2,69%	2,69%
Assurance accidents	0,61 % - 6%	0,61 % - 6%	-	0,61 % - 6%	0,61 % - 6%	-
Santé au travail	0,11%(*)	0,11%	-	0,11%(*)	0,11%	-
Assurance dépendance	1%	-	1%	1%	-	1%

(*) Uniquement pour les entreprises affiliées au Service National de Santé au Travail (SNST) ou au Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI).

2. Minima et maxima cotisables

Branche d'assurance	Minimum mensuel	Maximum mensuel
Assurance maladie	Le salaire social minimum, qui est de 8.544 LUF à l'indice 100 soit à l'indice 562,38:	5 fois le salaire social minimum, c.-à-d.: 240.249 LUF à l'indice 562,38
Assurance pension	48.050 LUF pour les salariés de 18 ans 38.440 LUF pour les salariés de 17 ans	
Assurance accidents	33.635 LUF pour les salariés de 16 ans 28.830 LUF pour les salariés de 15 ans	
Santé au Travail		
Assurance dépendance		

Niveau du salaire social minimum

Le salaire social minimum (cote d'application 562,38 de l'échelle mobile des salaires) est fixé comme suit à partir du 1^{er} août 1999:

Travailleur non qualifié		
Age	Taux mensuel	Taux horaire
à partir de		
18 ans accomplis	48.050 LUF	277,75 LUF
17 ans accomplis	38.440 LUF	222,20 LUF
16 ans accomplis	33.635 LUF	194,42 LUF
15 ans accomplis	28.830 LUF	166,65 LUF

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés, au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973, portant réforme du salaire social minimum, est fixé à partir du 1^{er} août 1999 à 57.660 LUF par mois.

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

- le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionnée(e) par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de l'enseignement secondaire technique. L'équivalence des certificats qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle est reconnue par le Ministère de l'Education Nationale sur avis du Ministre du Travail. Toute condition de pratique professionnelle antérieure est supprimée depuis le 1^{er} avril 1986 pour l'attribution du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés;
- le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré;
- le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) justifiant d'une pratique d'au moins cinq années dans le métier dans le-

quel le certificat a été délivré (disposition nouvelle à partir du 1^{er} janvier 1997);

- 4) à défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années dans la profession considérée;
- 5) lorsque l'apprentissage d'une profession n'est pas acquis par la voie d'une formation sanctionnée par la délivrance d'un certificat officiel, la loi subordonne l'acquisition du bénéfice de la qualité de travailleur qualifié à une formation d'ordre pratique acquise par l'exercice durant une période minimale de six années de métier exigeant une certaine capacité technique.

Europartenariat Brandenburg 1999

Les catalogues de la 21^e édition sont arrivés

Après le grand succès de l'Europartenariat Autriche 1999 où une délégation de 42 PME luxembourgeoises s'est rendue à Vienne les 10 et 11 mai derniers, la 21^e édition de ce salon mondial de la coopération internationale aura lieu à Potsdam en Allemagne les 28 et 29 octobre prochains. Cette manifestation regroupera l'Europartenariat et le PHARE-partenariat.

405 entreprises allemandes prendront part à l'EUROPARTENARIAT, dont 271 de Brandenburg, 88 de Berlin et 46 de Thuringe. Le PHARE-partenariat regroupera 55 entreprises des états baltes et 65 de la Pologne, à la recherche de coopérations de tous genres, que ce soit de type commercial, industriel, financier, technique ou technologique.

Pour les deux salons qui se dérouleront en parallèle sur le même site d'exposition, les secteurs d'activité représentés sont les suivants:

- construction / matériaux de construction
- électrotechnique / électronique
- alimentation
- technologie de l'information et de la communication
- produits en caoutchouc et en plastiques
- métallurgie / transformation des métaux
- machinerie et installations
- chimie / industrie pharmaceutique / optique / appareils médicaux / biotechnologie
- environnement et recyclage

- transport et construction de véhicules
- industrie du bois et des meubles / emballage industriel
- industrie du textile et de l'habillement

Pour la première fois dans l'histoire de l'Europartenariat, cette manifestation sera suivie d'un FORUM le 30 octobre, qui sera la continuation de l'Europartenariat et du Phare-partenariat. Ce Forum donnera l'occasion aux PME visiteuses de rencontrer les plus grandes entreprises du Brandenburg afin d'établir des contacts et d'aboutir à des coopérations.

Un séminaire d'information et de préparation à cette manifestation sera organisé par l'Euro Info Centre Luxembourg PME / PMI le 8 septembre 1999



à partir de 15.00 heures à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, 31, boulevard Konrad Adenauer à Luxembourg-Kirchberg.

Pour de plus amples renseignements concernant l'Europartenariat et le Phare-partenariat ainsi que le déroulement de la manifestation sur place, prière de vous adresser à votre conseiller national auprès de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME / PMI - Chambre de Commerce / Personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA, tél.: 42 39 39-333, fax: 43 83 26. E-mail: eic@cc.lu

LE PROGRAMME «EUROPARTENARIAT Brandenburg 1999»

Société: _____ Nom: _____

Fonction: _____ Adresse: _____

Code postal: _____ Localité: _____

Téléphone: _____ Fax: _____

E-Mail: _____ homepage: _____

- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur le déroulement pratique du salon Euro-partenariat Brandenburg 1999.
- Je suis intéressé(e) à obtenir les catalogues avec les profils de coopération des entreprises allemandes et des entreprises des pays PHARE.
- Je désire participer au séminaire d'information et de préparation relatif à cette manifestation qui aura lieu le 8 septembre 1999.
- Je désire rencontrer un collaborateur de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME / PMI afin de recevoir de plus amples détails sur le déroulement pratique de cette manifestation et ses conditions de participation.
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur toute autre action ou initiative similaire qui sera organisée au cours de l'exercice 1999/2000.



Euro Info Centre Luxembourg
 PME/PMI - Chambre de Commerce
 31, rue Konrad Adenauer
 LUXEMBOURG - KIRCHBERG
 Adresse postale: L-2981 Luxembourg
 Tél. 42 39 39-333
 Fax. 43 83 26
 E-mail: eic@cc.lu
 Personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA

APPLICA

Le rendez-vous des technologies appliquées

Les 16 et 17 novembre 1999 aura lieu à Lille la 3^e édition de la Convention Européenne d'affaires APPLICA, ainsi que la journée européenne qui se tiendra en ouverture d'Applica 99 le 15 novembre et qui accueillera l'ensemble des délégations européennes associées à cette manifestation. Sont invités les responsables d'entreprises, utilisateurs ou offreurs de

technologies, les porteurs de projets, les représentants économiques des principaux pays et régions européennes suivantes:

- Norvège
- Royaume-Uni
- Belgique
- Pays-Bas
- Pologne
- Finlande

Cette 3^e convention a pour objectif d'organiser sur deux journées 1100 rendez-vous d'affaires entre 120 offreurs de technologies (entreprises de services spécialisés en informatique, électronique et télécom-

Imaginez !



Imaginez les perspectives
de votre entreprise.
CREDITLEASE vous soutiendra.

Le monde moderne des affaires a élevé la notion de compétitivité au rang de priorité absolue. Dans ce contexte, le chef d'une entreprise – qu'elle soit artisanale, industrielle ou de services – doit concentrer toute son énergie au développement de son entreprise en anticipant les changements. Ce qui signifie aussi être «up to date» sur le plan technologique et des équipements professionnels.

CREDITLEASE soutient l'entreprise dans cette évolution et épaulé le chef d'entreprise dans ses projets grâce au leasing financier, formule de financement qui se conjugue au futur.

Société de leasing et de location, filiale du **CREDIT EUROPEEN S.A.**
50, route d'Esch - L-1470 Luxembourg - Téléphone 45 88 48 - Fax 45 81 03



CREDITLEASE
Financer les visions du futur

munications) et 120 donneurs d'ordres (entreprises utilisatrices).

En première partie de cette journée seront présentés les projets pilotes valorisés par les régions européennes dans le domaine prioritaire de la Société de l'Information, projets mettant en oeuvre les derniers développements applicatifs issus de l'électronique, des technologies de l'information et de la communication, ainsi que des télécommunications.

En deuxième partie, la bourse d'affaires entre les participants a pour objectifs de favoriser directement les relations de partenariats entre professionnels. Pour optimiser les mises en relation, un planning de rendez-vous sera préparé à l'avance pour chaque participant en fonction de ses souhaits de contacts.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser à l'Euro Info Centre-Luxembourg PME / PMI - Chambre de Commerce / Personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA, tél.: 42 39 39-333, fax: 43 83 26, E-mail: eic@cc.lu

Campagne d'information sur les billets en euro

Les billets et pièces en euro seront mis en circulation à partir du 1^{er} janvier 2002 par les banques centrales nationales des pays participant à la zone euro. Ces billets auront cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Sept coupures de billets seront émises pour des valeurs respectivement de 5, 10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros. A ce moment seront également émises huit pièces différentes dont les valeurs faciales seront de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 cents, 1 et 2 euros. Contrairement aux pièces qui présentent une face nationale, le graphisme des billets ne comporte aucun signe national distinctif.

Les dessins des billets évoquent les étapes fondamentales de l'histoire architecturale de l'Europe. Au recto, fenêtres et portails symbolisent l'esprit d'ouverture et de coopération qui règne au sein de l'Union européenne. Au verso est représenté un pont d'une époque particulière, métaphore de communication entre les peuples européens, et entre l'Europe et le reste du monde. Les billets sont différenciés par leur taille et leurs couleurs aux diverses nuances de gris, rouge, bleu, orange, vert, jaune, et violet. Ces caractéristiques ainsi que la valeur faciale des billets en euro, imprimée en chiffres particulièrement visibles, permettent de bien distinguer chacun d'entre eux. Les billets de 200 et 500 euros contiennent chacun une marque tactile spéciale, notamment destinée aux malvoyants.

Les billets en euro ont été tout spécialement conçus pour éviter les contrefaçons. Ils comportent d'importants éléments de sécurité visibles par le public, et d'autres, invisibles, mais détectables à l'aide de machines, permettant d'en vérifier l'authenticité. Des tests de production de série ont été réalisés à partir d'octobre 1998 pour vérifier que les spécifica-

tions techniques des billets sont bien atteintes. Ces tests ont donné des résultats très satisfaisants.

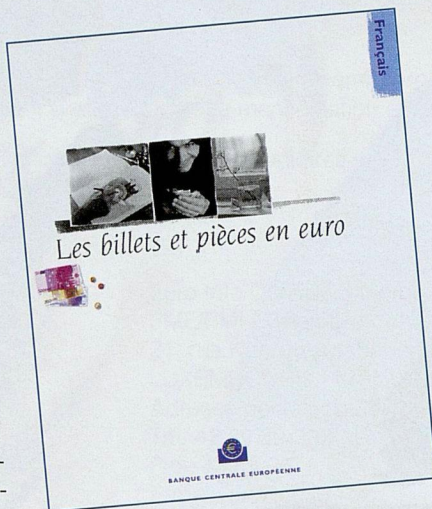
La production de série des billets en euro, assurée par onze imprimeries différentes en Europe, est en cours de lancement. Les deux imprimeurs sélectionnés pour la production des billets de la Banque centrale du Luxembourg sont les firmes «Johan Enschedé en Zonen» aux Pays-Bas et «Bundesdruckerei» en Allemagne. La Banque centrale a commandé 46 millions de billets à ces deux imprimeurs, sur une production totale de 13 milliards de billets au sein de la zone euro. Pour ce qui concerne les pièces en euro, leur émission revient au Ministre des Finances, mais la Banque centrale assurera leur mise en circulation.

La Banque centrale a mis en place un Comité «Monnaie fiduciaire» pour contribuer à la mise au point des aspects pratiques de l'introduction des signes monétaires en euro («cash changeover»). Ce comité est composé d'experts de la Banque et d'organismes financiers. A certaines occasions, des représentants du gouvernement, de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL),

des forces de l'ordre, des transporteurs de fonds, du secteur du commerce, des entreprises d'assurances et des consommateurs seront invités. Une première réunion de travail de ce comité a eu lieu le 15 juillet 1999.

Plusieurs points relatifs notamment aux conditions d'échange des signes monétaires nationaux contre des signes monétaires en euro doivent encore faire l'objet de précisions. A cet égard, la Banque centrale veillera en temps opportun à assurer la bonne information du public.

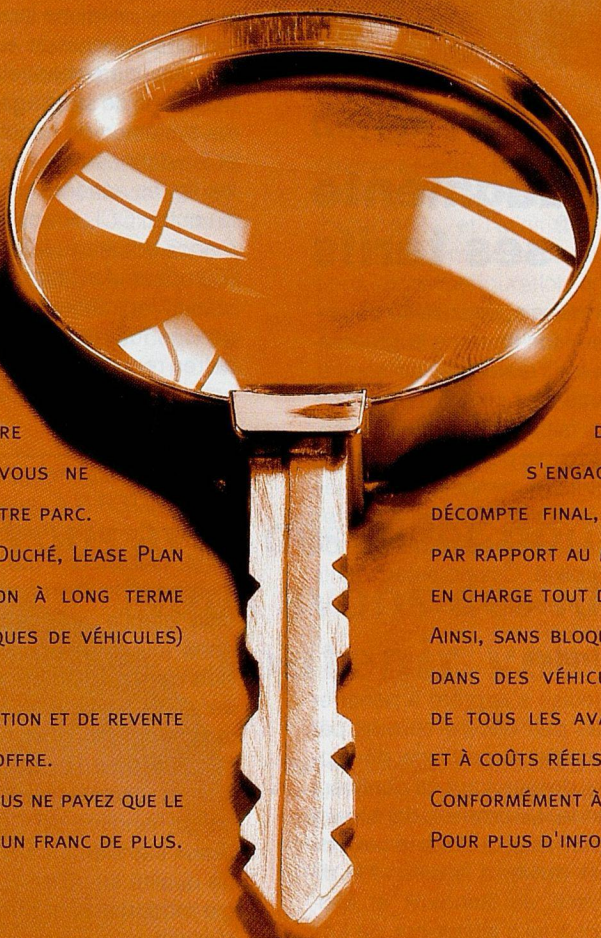
La Banque centrale européenne (BCE) a édité une brochure d'information «The euro banknotes and coins». Elle est disponible gratuitement, en langues française, anglaise, allemande et portugaise, sur demande écrite à la Banque centrale. Elle peut aussi être consultée sur le site Internet de la BCE, dans les langues officielles de l'Union européenne (<http://www.ecb.int>), ainsi que, ultérieurement, sur le site Internet de la BCL.



VOUS DEVEZ POUVOIR CONTRÔLER LA GESTION DE VOTRE PARC AUTOMOBILE.

EN DÉTAIL.

VOUS EN CONVIENDREZ, ASSURER LA GESTION D'UN PARC AUTOMOBILE N'EST PAS UNE SIMPLE FORMALITÉ. LE TEMPS, L'ÉNERGIE ET L'INVESTISSEMENT QUE CELA EXIGE SONT DES CONTRAINTES DONT VOTRE ENTREPRISE A BESOIN D'ÊTRE DÉCHARGÉE POUR SE CONCENTRER SUR SA PROPRE ACTIVITÉ. MAIS EN AUCUN CAS, VOUS NE VOULEZ PERDRE LE CONTRÔLE DE VOTRE PARC. N°1 EN EUROPE COMME AU GRAND-DUCHÉ, LEASE PLAN PROPOSE UN CONTRAT DE LOCATION À LONG TERME (APPLICABLE À TOUS TYPES ET MARQUES DE VÉHICULES) PARFAITEMENT TRANSPARENT. TOUS LES COÛTS D'ACHAT, D'EXPLOITATION ET DE REVENTE APPARAISSENT CLAIREMENT DANS L'OFFRE. AUCUNE SURPRISE N'EST POSSIBLE, VOUS NE PAYEZ QUE LE MONTANT DU LOYER PRÉDÉFINI, PAS UN FRANC DE PLUS.



EN OPTANT POUR LA FORMULE DE LEASING OPÉRATIONNEL À "LIVRE OUVERT" CRÉÉE PAR LEASE PLAN, VOUS POUVEZ SUIVRE, EN DÉTAIL ET AU CENTIME PRÈS, L'ÉVOLUTION DES FRAIS RÉELS DE CHAQUE VÉHICULE.

ET POUR QUE VOUS N'AYEZ QUE D'AGRÉABLES SURPRISES, LEASE PLAN S'ENGAGE À VOUS RESTITUER, LORS DU DÉCOMPTE FINAL, TOUTES LES ÉCONOMIES RÉALISÉES PAR RAPPORT AU MONTANT PRÉCALCULÉ, OU À PRENDRE EN CHARGE TOUT DÉPASSEMENT ÉVENTUEL. AINSI, SANS BLOQUER VOS CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT DANS DES VÉHICULES DE SOCIÉTÉ, VOUS BÉNÉFICIEZ DE TOUS LES AVANTAGES D'UNE GESTION EN TEMPS ET À COÛTS RÉELS. CONFORMÉMENT À NOTRE SOUCI DE TRANSPARENCE. POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 40 44 11-1.

Le Sale and Lease Back est une opération unique par laquelle Lease Plan rachète votre flotte pour vous la relouer, vous faisant ainsi profiter de tous les avantages du leasing sans attendre le renouvellement des véhicules.

Lease Plan  **Luxembourg**

Entre nous, tout est clair.



Fret aérien

Cargolux augmente ses tarifs

C'est dans un climat de hausse généralisée des tarifs que Cargolux annonce à son tour une augmentation de 10% de ses tarifs sur l'ensemble de son réseau. Une hausse constante des coûts de fonctionnement associée à un Euro faible, ont contraint la société luxembourgeoise à revoir sa politique de prix. La dernière augmentation tarifaire remonte à l'année passée. Depuis lors, une pression constante sur les prix a forcé les acteurs de ce marché à rechercher de nouvelles sources de rentabilité. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur dès la mi-septembre.

Cargolux - Down Under

La société luxembourgeoise s'apprête à pénétrer le seul continent qui n'était pas encore couvert par son réseau mondial: l'Australie. A partir de mi-septembre, deux vols réguliers desserviront ce continent ainsi que la Nouvelle Zélande. Le premier, dont le vol inaugural se fera le 18 septembre, quittera le Luxembourg chaque samedi pour arriver à Auckland le dimanche. Ce vol s'effectuera via Bangkok et Melbourne. Le vol retour quant à lui s'effectuera via Los Angeles ou l'avion atterira le dimanche. L'avion sera de retour à Luxembourg le lundi après-midi.

Le second vol décollera de Luxembourg chaque jeudi et atterira à Sidney chaque vendredi, en passant par le Koweït. Le vol retour vers le Luxembourg se fera par l'Asie. Ce second vol sera en service à partir du 30 septembre. Tous les vols Cargolux en destination de l'Australie et de la Nouvelle Zélande seront opérés avec des B747-400F. Ces avions, les plus modernes sur le marché actuellement offrent la possibilité d'acheminer le fret de façon rapide et sûre entre l'Europe et le continent australien.

Il ne fait aucun doute que les transitaires de cette région du monde profiteront également du service offert entre l'Australie et les Etats-Unis.

CCLux reçoit la 2^e licence de Air Cargo Handling au Luxembourg.

La licence «cargo handling» a été accordée suivant la EU directive 96/67/CE et l'offre publique émise par le Ministère des Transports du Luxembourg le 18 mars 1999. Le début des activités de CCLux va coïncider avec le commencement du nouveau millénaire. Suite aux exigences des agents et lignes aériennes, CCLux, dont l'activité est fondée sur une technologie moderne, vise une stratégie d'intégration du handling par une information automatisée ainsi qu'en utilisant des scanners manuels pour codes barres dans les magasins de stockage. De cette façon l'information et les systèmes de handling sont toujours gardés à jour et les données sont immédiatement disponibles pour les lignes aériennes aussi bien que pour les agents. En outre, CCLux appliquera les standards de performance actuels et futurs tels que suggérés par l'EASC (European Air Shippers Council) KPI's - Key Performance Indicators et Best Practices ainsi que les exigences futures mises en avant par CARGO 2000 et autres recommandations. Le lancement du site Internet de CCLux: www.CCLux.com est prévu pour la mi-automne.

CCLux se compose des 3 actionnaires principaux: SKYMASTER S.A. avec 65%. NOVIA avec 25% et la Caisse Centrale Raiffeisen avec 10% des participations. Wallenborn Transports Internationaux, l'un des membres de Skymaster, est une société de transport bien établie au Luxembourg qui assistera CCLux dans toutes ses opérations logistiques en Europe. NOVIA, actuellement en charge des centres de fret aérien de Copenhague et de Stockholm, sera le partenaire opérationnel. Le succès de NOVIA est une indication pour la qualité d'expérience et d'expertise que la société apportera à Luxembourg. NOVIA cargo handling de Copenhague a déjà fixé de nouveaux standards sans compromis dans le leadership de qualité en utilisant une combinaison de technologie moderne ainsi que des systèmes efficaces de logistique.

Aviation

Solid'Air change en LuxAtlantic Overseas Airlines S.A.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 19 juillet 1999, les structures de l'entreprise Solid'Air ont été profondément modifiées, afin de donner les moyens financiers à la deuxième

compagnie luxembourgeoise de transport aérien de personnes et de garantir un «décollage» rapide de LuxAtlantic. Ainsi le capital social a été souscrit et libéré à 225.000.000 Flux et le capital autorisé a été porté à 400.000.000 Flux. L'actionnariat de LuxAtlantic se compose aujourd'hui d'une importante banque belge, d'industriels belges, néerlandais et luxembourgeois, d'une Soparfi luxembourgeoise et du groupe hôtelier américain Seaway Hotels Corporation possédant de nombreux hôtels en Floride, notamment le célèbre (The) Biltmore Hotel à Coral Gables à Miami.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs, le président de Seaway Hotels Corporation M. Gene Prescott, et M. Tony Rodham, le beau-frère du président Clinton, ainsi que l'avocat luxembourgeois Monsieur Lex Thielen. Toutes les opérations de préparations structurelles ainsi que les demandes pour les procédures d'autorisation de LuxAtlantic ont été confiées à Lufthansa Consulting. Sous l'égide de M. Ulrich Hinrichs, les travaux quant à la mise en «vol» de LuxAtlantic avancent selon les prévisions. Les buts de LuxAtlantic ne sont nullement de concurrencer la compagnie aérienne nationale Luxair, mais ils se veulent surtout complémentaires. Il est certain que les destinations desservies par Luxair actuellement ne figureront pas sur les plans de vol de LuxAtlantic. Un autre but, de taille, est de ne pas laisser dégrader l'aéroport luxembourgeois à une aérogare provinciale, mais à développer le site en lui donnant une im-

portance plus que régionale. Comme par le passé la banque de référence de l'entreprise est la Caisse Centrale Raiffeisen, et le siège social est à Sandweiler, route de Luxembourg.

Internet

Visual Online annonce la reprise de Selection-Line

Visual Online vient d'acheter au 1^{er} juillet les clients, services et droits de Selection-Line Sàrl. Cette reprise s'est effectuée d'un commun accord entre actionnaires des deux sociétés puisque Selection-Line VMS Sàrl va cesser ses activités Internet. Les clients de Selection-Line pourront utiliser l'accès chez Visual Online et tous les services Internet y inclus. Les adresses E-Mail, @sl.lu et @selection-line.net restent inchangées, et l'alias @vo.lu va être ajouté pour les mailings internes de Visual Online. Toutes les dispositions de reconfiguration ont été envoyées à la clientèle SL, et le service support de Visual Online est préparé à aider les clients lors de la reconfiguration des paramètres d'accès. Toutes les informations sont reprises sur internet: <http://www.vo.lu> et <http://www.sl.lu>.

Vous avez des idées pour innover. Nous avons des idées pour soutenir vos projets.

VOS OBJECTIFS SONT STRATÉGIQUES

- disposer d'informations en matière de recherche et développement
- améliorer ou créer un produit, procédé ou service
- trouver un partenaire scientifique ou industriel
- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION PARLEZ-EN AUX CONSEILLERS DE LUXINNOVATION

Nous offrons gratuitement aux responsables d'entreprises des services qui s'étendent à toutes les étapes de la définition, du montage et de la gestion d'un projet d'innovation ou de transfert de technologies.

Luxinnovation est membre du réseau européen des Centres Relais Innovation.

LUXINNOVATION G.I.E. - 7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg-Kirchberg - Tél.: 43 62 63-1
Fax: 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu

LUXINNOVATION
Agence Nationale pour la Promotion
de l'Innovation et de la Recherche

Partenaires officiels: Ministère de l'Économie - Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle - Fédération des Industriels Luxembourgeois - Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg



Automobile

**SAMU reçoit
5 ambulances Volvo**

M. Ed. Goedert, Directeur-Général de Scancar Luxembourg, a récemment remis les clés de 5 nouvelles voitures d'interventions rapides à Monsieur Léon Anen, directeur de la Protection Civile à Luxembourg. Ces voitures Volvo V70 2,4T AWD qui ont une puissance de 193 CV et 4 roues motrices, vont remplacer les voitures d'intervention en service jusqu'à maintenant. L'équipement spécial sur châssis Volvo suivant un cahier de charges émis par la Protection Civile, a été réalisé en un temps record de 3 mois par la société allemande Binz, spécialisée dans l'équipement d'ambulances. Ce délai de livraison est d'autant plus remarquable, si on considère le fait que les voitures de concept standard ont du être équipées d'équipements médicaux étudiés par la Protection Civile luxembourgeoise.

Un conducteur, un médecin et un infirmier trouvent place dans la V70. Parmi diverses modifications on peut énumérer les suivantes: correcteur niveau arrière, système de freinage renforcé, éclairage intérieur supplémentaire, surface de chargement arrière télescopique et séparation du compartiment de charge par arceau de sécurité. L'équipement électrique est aussi très spécial: prises électriques 12 ou 220V,

réfrigérateur, lampes, chargeur, batterie supplémentaire, sirène, avertisseur lumineux, système de communication. Finalement tous les véhicules ont été peints dans les couleurs typiques du SAMU.

La majeure partie de l'intérieur du véhicule est occupée par l'équipement médico/sanitaire: bouteilles d'oxygène avec unité de respiration, défibrillateur, perfusion, équipement d'analyse sanguines etc... Pour compléter le tout, les véhicules ont été équipés d'armoires sur mesure et de valises chirurgicales permettant le traitement médical d'enfants et de bébés. Tout cet équipement a été fourni par la société luxembourgeoise Doppler qui a assuré également le suivi des installations. La vérification finale des véhicules a été exécuté par Scancar. Le distributeur général luxembourgeois du groupe suédois met à la disposition de la Protection Civile son service entretien de 16 heures par jour.



Informationstechnologie

**Fernbach-Software
und Genest Software
kooperieren**

Die beiden Luxemburger Software-Anbieter Fernbach-Software und Genest Software haben eine Kooperation vereinbart. Ziele der Zusammenarbeit sind die gemeinsame Realisierung von IT-Systemen für Banken und Finanzdienstleister sowie Marketing- und Vertriebsaktionen für den Luxemburger Markt. Im Rahmen der Kooperation bietet Genest Interfacesoftware und Interfaceberatung an, Fernbach Standardsoftware für Banken sowie Installation und Implementierung.

„Genest Software verfügt über umfangreiche und langjährige Praxiserfahrung bei Banken und Finanzdienstleistern und kann auf exzellente Markt- und Produktkenntnisse verweisen. Mit Genest haben wir einen auf dem Luxemburger Markt erfahrenen Partner gewinnen können, dessen Angebot unsere Dienstleistungspalette ideal ergänzt,“ kommentiert Harald Bröcker, Geschäftsführer Luxemburg von Fernbach-Software, die Kooperation. Die ersten gemeinsamen Aktivitäten der beiden Kooperationspartner sind bereits initiiert. Genest Software implementiert Standard- oder Individualsoftware und realisiert Schnittstellen mit Generatoren oder mit konventionellen Tools. Ein weiterer Aufgabenbereich des Unternehmens ist die strategische Beratung und die Erstellung von Detailanalysen zusammen mit den Fachabteilungen, um zukünftige Anforderungen an die eingesetzten Softwareprodukte realisieren zu können.

Gastronomie

«Bocuse d'Or Luxembourg, asbl» entame les préparations pour la sélection luxembourgeoise

Le Concours du Bocuse d'Or qui a lieu tous les deux ans à Lyon (France) à l'initiative du célèbre chef de cuisine Paul Bocuse est un concours culinaire des plus prestigieux. Le Luxembourg a été représenté dès les débuts par des candidats affichant d'excellents résultats et c'est même en 1989 que la cuisinière luxembourgeoise Léa Linster en a été la lauréate. Afin de promouvoir le Concours du Bocuse d'Or 2001 au Grand-Duché, de sélectionner un candidat luxembourgeois et de lui offrir les meilleures conditions de préparation, une association au nom de «Bocuse d'Or Luxembourg, asbl», réunissant les forces vives de la nation gastronomique au Luxembourg, a été créée.

Sélectionner et accompagner le candidat luxembourgeois

Le Bocuse d'Or, concours hautement professionnel à envergure mondiale et réunissant l'élite internationale des cuisiniers, exige de chaque pays une sélection minutieuse du candidat et par la suite, un entraînement et une préparation sans faille pour ce dernier. Ainsi, dans un premier temps, l'un des objectifs principaux de l'association «Bocuse d'Or Luxembourg, asbl» est l'organisation d'une sélection nationale pour désigner un candidat luxembourgeois représentant le Grand-Duché au Bocuse d'Or 2001 à Lyon.

Pour promouvoir au maximum le concours du Bocuse d'Or 2001 au Grand-Duché et pour permettre au grand public de suivre de près les éliminatoires, les cinq candidats retenus par le comité et le jury seront appelés à préparer leurs recettes «live» dans le mall d'un grand centre commercial en janvier prochain. Un jury professionnel composé d'anciens participants au Bocuse d'Or désignera dans ce contexte le candidat luxembourgeois. Par la suite, l'association «Bocuse d'Or Luxembourg, asbl» assurera le suivi technique et logistique du cuisinier choisi. Dans ce but, le comité a élaboré un programme de partenariat donnant à des sponsors de différentes catégories (or, argent et bronze) la possibilité d'apporter au candidat un

soutien soit financier, soit matériel. Finalement, un grand dîner de gala en janvier 2001, où le participant luxembourgeois préparera une ultime fois son menu avant le grand concours à Lyon, constituera un des temps forts des activités préparatoires.

Appel aux candidats

Le concours Bocuse d'Or 2001 est ouvert à tout cuisinier professionnel de restaurant et d'hôtel de nationalité luxembourgeoise âgé de 23 ans et plus au 26/01/2001. Les candidats devront présenter chacun un dossier complet avec recettes et photos des plats jusqu'au 31 octobre 1999. La sélection de cinq candidats se fera sur la lecture des recettes. Les intéressés peuvent demander le règlement pour la participation à la sélection nationale à l'adresse suivante au secrétariat de l'association: «Bocuse d'Or Luxembourg, asbl», pour adresse Horesca, B.P. 2524, L-1025 Luxembourg, tél.: 42 13 55-1; fax: 42 13 55-299; e-mail: mail@horesca.lu

Le comité du «Bocuse d'Or Luxembourg, asbl» se compose de: Claude Peiffer (Villeroy & Boch), président; Aloyse Jacoby (Vatel Club), vice-président; Jean J. Schintgen (Horesca), secrétaire; Louis Robert (Lycée technique hôtelier Alexis Heck), trésorier; Pierre Kremp (Amicale des anciens élèves du Lycée technique hôtelier), membre; Daniel Rameau (Euro, Toques), membre; Jean-Paul Hoffmann (Jeunes restaurateurs d'Europe), membre. Le jury sera présidé par Madame Léa Linster, candidate et lauréate du Bocuse d'Or 1989, assistée de MM. Romain Beissel, candidat au Bocuse d'Or 1993, Paul Eischen, candidat au Bocuse d'Or 1995 et Gilles Fridrici, candidat au Bocuse d'Or 1997.

La Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg

La Jeune Chambre Economique est une organisation internationale qui donne à des jeunes gens de 18 à 40 ans l'occasion de se former à la prise de responsabilités et à l'engagement dans leur communauté. L'organisation est aussi connue sous la dénomination Jaycees ou Jeune Chambre. Le mouvement international compte environ 300.000 membres répartis dans 120 pays, dont 68 à Luxembourg. La constitution de la Jeune Chambre Luxembourgeoise eut lieu en 1963, et l'affiliation au mouvement international s'est faite en 1977. Plusieurs projets furent menés à Luxembourg, tel que le passage piétonnier dans la Grand-Rue, ou les fêtes de «Luxembourg en Musique» au début des années '90.

En plus, de nombreux leaders des milieux politique et économique furent membres de cette organisation. Outre plusieurs présidents américains (Gerald Ford, George Bush, John F. Kennedy, Richard Nixon et Bill Clinton), on y compte aussi plusieurs personnalités plus proche: Jacques Chirac, Willy De Clercq, Arthur & Robert Ziegler (transports Ziegler) et André Roelants (président de la BIL).

La Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg est jumelée avec la Wirtschaftsunion Saarland en Allemagne et la JCE de Lorraine en France, dans le cadre de la coopération Saar-Lor-Lux. La Jeune Chambre Luxembourgeoise attire d'ailleurs de plus en plus l'attention des Jeunes Chambres des pays limitrophes, comme en témoigne la réunion internationale de la Jeune Chambre en Europe qui a été organisée à Luxembourg en octobre 1998.

Le conseil d'administration de la JCE se compose des personnes suivantes : Michel Heuvelmans, Président, Directeur Général de M-Pressgroup (M-Press S.à r.l.); Cédric Leynon, Secrétaire Général, senior auditor chez PriceWaterhouseCoopers; Philippe Corbard, Trésorier, Senior Manager chez KPMG Luxembourg; Eric Preudhomme, Responsable Programmes, travaillant chez Eurodata S.à r.l.; Sabine

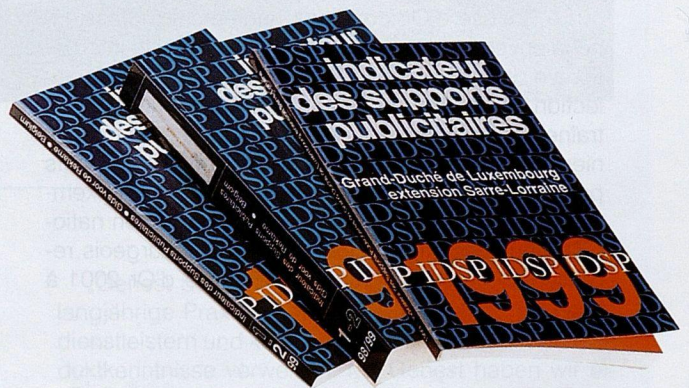
Pattyn, Responsable Relations Publiques, traductrice indépendante; Gilles Scripnitchenko, Responsable Juridique; Dario Jacques, Responsable Réseau d'Affaires, Directeur Général F2i S.à r.l.; Jacques Corillon, Responsable Formations, Directeur Général des Entreprises Corillon et des Formations Corillon.

Régulièrement, des formations de très haut niveau sont organisées, entre autres dans les domaines de: «La prise de responsabilités», «La négociation commerciale», «Comment trouver la solution», «le Mind Mapping», «La prise de parole en public», etc... En plus, plusieurs projets sont initiés qui reposent sur 5 domaines d'opportunités: l'individu, le management, la communauté, l'internationalisme et les affaires.

Finalement, La Jeune Chambre dispose aussi d'un site internet avec un calendrier interactif sur lequel vous retrouverez toutes les informations importantes: www.jci.lu. Les réunions ont lieu tous les deuxième et quatrième lundis du mois à la Chambre de Commerce à 19.30 heures. Si vous avez entre 18 et 40 ans, vous êtes cordialement invités à venir les rejoindre! La Jeune Chambre Economique, C/o KPMG - Mr. Corbard Philippe, 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Nouvelle publication
Edition 1999
de l'Indicateur
des supports
publicitaires du
Grand-Duché de
Luxembourg

La sixième édition de l'Indicateur des Supports Publicitaires du Grand-Duché de Luxembourg extension Sarre-Lorraine, vient de sortir de presse. Cet annuaire regroupe, sur plus de deux cents pages, toutes les informations spécifiques au marché publicitaire du Luxembourg, de la Sarre et de la Lorraine. Tout s'y trouve répertorié: agences de publicité, quotidiens, magazines, presse régionale, presse spécialisée, annuaires, audio-visuel, publicité extérieure, foires, télémarketing, supports étrangers, publicité directe, promotion, compo, desktop publishing, computer graphics, graphisme.

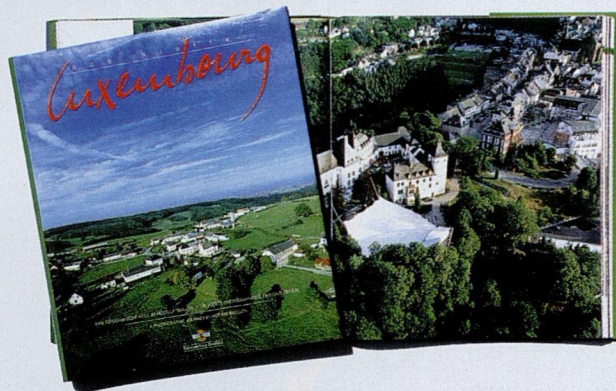


L'Indicateur des Supports publicitaires du Grand-Duché de Luxembourg est principalement destiné aux professionnels de la communication, aux agences de publicité, de relations publiques, de promotion et de media ainsi qu'aux annonceurs. L'Indicateur des Supports Publicitaires est édité par IDSP international qui assure également la diffusion des guides media étrangers.

Disponible à IDSP international sarl - Rue de la Chapelle 73A - L 4967 Clemency, tél.: 50.70.01, fax: 50.49.63, e-mail: ids pintl@pt.lu.

Luxemburg aus dem Heißluftballon

Zweite Auflage des Bildbandes aus dem Verlag Guy Binsfeld



Auf dem kleinen luxemburgischen Büchermarkt kommt es selten vor, daß Werke in kurzer Zeit vergriffen sind und ob der großen Nachfrage hin eine Neuauflage erleben. Der Bildband „Luxemburg aus dem Heißluftballon fotografiert“, erschienen im Verlag Guy Binsfeld, ist in dieser Hinsicht eine Ausnahme. Da die erste Auflage restlos ausverkauft ist, entschloß sich der Verlag zu einer Neuauflage.

Die Aufnahmen dieses aufwendigen Buches wurden alle aus dem Korb eines Heißluftballons gemacht. Ein schwieriges Unterfangen, wenn man weiß, daß allein der Wind den Kurs einer Montgolfiere bestimmt.

Während zwei Jahren überflogen Bild- und Textautor Rob Kieffer sowie die Piloten der in Junglinster beheimateten „Commune Aéronautique“ die faszinierendsten Landschaften, Städte und Dörfer des Großherzogtums. Dabei entstanden 4.000 Farbaufnahmen, von denen 256 für das Buch ausgewählt wurden. Einige dieser Fotos wurden mittlerweile ebenfalls in internationalen Publikationen wie GEO-Saison oder Süddeutsche Zeitung veröffentlicht.

Während dieser Expedition im Heißluftballon entstand ein bisher einzigartiges Mosaik Luxemburgs: die nebelverhangenen Ardennenwälder, die Burgen und Schlösser des Gutlandes, die von der UNESCO gekürten Festungsmauern der Hauptstadt, die zerfurchten Eisenerz-Canyons der Minette und die Weingärten am Moselufer. Anders als bei Flugzeugen oder Hubschraubern, die eine Mindesthöhe sowie eine genaue Flugroute einhalten müssen, bietet der niedrig schwebende Heißluftballon Gelegenheit zu einer ungewohnten, spektakulären Vogelperspektive.

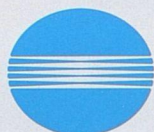
„Luxemburg aus dem Heißluftballon fotografiert“ (die Texte sind in deutscher, französischer und englischer Sprache) beinhaltet 208 Seiten. Die insgesamt 256 Farbfotos sind auf 170 Gramm starkem „Burgo“-Spezialpapier gedruckt. Der Bildband präsentiert sich im luxuriösen Großformat 28x32 cm. Des weiteren ist der Band mit einem Leineneinband mit Prägung sowie einem Schutzumschlag versehen. Das Werk ist ab sofort wieder zum Preis von 2.950 LuF in den Buchhandlungen und Zeitungsgeschäften erhältlich.

... LA BUREAUTIQUE A UN NOM



C O P I E R
I M P R I M E R
F A X E R . . .

C'EST NOTRE MÉTIER



MINOLTA
OFFICE PRODUCTS

CK
repro 68

5, rue de Hespérance L- 1731 Luxembourg Tél: 49 35 56 - 1 Fax: 48 33 62

CK
audiovisuel

CK
AutoCAD System Center

CK
imprimerie

CK
image

CK
CHARLES KIEFFER

MOUSEL

Maître-brasseur depuis 1825

Aux couleurs
de l'été indien



NOVUS 3

La première
bière d'automne
du Luxembourg.
Goûtez sa saveur.

L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à
l'information
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:





Savoir écouter

Parce qu'elle est depuis toujours à l'écoute des entreprises, la Banque Générale du Luxembourg peut comprendre la spécificité de leurs besoins et répondre à leurs attentes particulières.

Première banque universelle du Grand-Duché, la Banque Générale du Luxembourg s'engage aux côtés des PME, les assiste et les guide dans la gestion de leurs ressources financières, dans l'accomplissement de leurs projets.

Partenaire actif de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, la Banque Générale du Luxembourg privilégie une approche personnalisée de chaque métier, un encadrement attentif de chaque projet, pour bâtir ensemble un avenir prospère.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, AVENUE J.F. KENNEDY,
L-2951 LUXEMBOURG, TÉL.: (352) 42 42-1

E-mail: info@bgl.lu